



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Bundesamt für Migration BFM
Office fédéral des migrations ODM



Les diasporas somalienne et érythréenne en Suisse

Philipp Eyer, Régine Schweizer

Edition

Editeur : Office fédéral des migrations (ODM),
Quellenweg 6, CH-3003 Berne-Wabern
www.bfm.admin.ch

Cette étude a été réalisée par l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), sur mandat de l'Office fédéral des migrations (ODM).

Auteurs : Philipp Eyer, Régine Schweizer

Responsable du projet : Christine Müller (OSAR)

Graphisme : www.artification.com

Photos : © David Zehnder / www.davidz.ch

Distribution : OFCL, Diffusion des publications fédérales, CH-3003 Berne
www.publicationsfederales.admin.ch
Numéro de commande : 420.044.f

© ODM/DFJP Août 2010

Table des matières

Avant-propos	5
1 A la Corne de l’Afrique : Somalie et Erythrée	10
1.1 L’essentiel sur la politique, la société et l’économie	12
1.2 Rappel historique et situation politique actuelle	16
1.3 Mouvements migratoires / migration de réfugiés et de travail	24
2 Populations somalienne et érythréenne en Suisse	32
2.1 Migration des ressortissants somaliens et érythréens en Suisse	34
2.2 Politique migratoire suisse à l’égard des demandeurs d’asile somaliens et érythréens	38
2.3 Données sociodémographiques	42
3 Intégration socio-économique	50
3.1 Formation et langues	51
3.1.1 Formation	52
3.1.2 Langues	58
3.2 Intégration professionnelle et économique	63
3.3 Santé	78
3.3.1 Systèmes de santé en Somalie et en Erythrée	79
3.3.2 Problèmes de santé spécifiques	82
4 Organisation culturelle, sociale et politique	92
4.1 Culture et religion	93
4.1.1 Ethnies et clans : sociétés traditionnelles en Somalie et en Erythrée	95
4.1.2 Religion	98
4.2 Familles, couples et générations	105
4.2.1 Répartition des rôles entre les sexes et importance de la famille dans la diaspora	106
4.2.2 Mariages	111
4.2.3 Mariages binationaux	114
4.2.4 Deuxième génération	116

4.3	Activités sociales et politiques	122
4.3.1	Organisation sociale de la diaspora	123

5 Retour, migrations secondaires et liens transnationaux 132

5.1	Départs de la Suisse	133
5.1.1	Retour au pays «entre mythe et réalité»	134
5.1.2	Migrations secondaires	138
5.2	Activités transnationales	143
5.2.1	Liens transnationaux	144
5.2.2	Transferts financiers	146
5.2.3	Diaspora sur Internet	149

6 Les diasporas somalienne et érythréenne en Suisse – Synthèse 152

7 Annexes 160

Annexe I	Bibliographie	161
Annexe II	Adresses utiles	169
Annexe III	Liste des abréviations	178

Avant-propos

Les communautés issues des diasporas somalienne et érythréenne sont présentes dans de nombreux pays. Fin 2008, près de 7000 Somaliens et de 7500 Erythréens vivaient en Suisse. Ces deux groupes n'ont cessé de grossir au cours des dernières années en raison d'un nombre croissant de demandes d'asile. En 2007 et 2008, l'Erythrée était en tête des pays d'origine des requérants d'asile : 17,2 % des demandes émanaient de ressortissants érythréens. Quant à la Somalie, elle est arrivée en deuxième position en 2008. A noter que le nombre de demandes déposées par ses ressortissants a quasiment quadruplé par rapport à l'année précédente. Ces deux groupes n'étant fortement représentés en Suisse que depuis peu, on sait encore peu de choses à leur sujet.

Dans le prolongement de l'étude pilote sur la diaspora sri-lankaise en Suisse (2007), l'Office fédéral des migrations (ODM) a commandé une série d'études sur différentes diasporas. Outre aux groupes de migrants originaires du Kosovo, du Portugal et de la Turquie, il s'est intéressé aux diasporas somalienne et érythréenne. La présente étude doit fournir une vue d'ensemble des données et informations sur ces deux groupes de migrants, leur histoire migratoire et leur situation socio-économique en Suisse. Esquissant un état des lieux de différents thèmes, elle s'adresse à un large public : représentants des communes, des cantons et de la Confédération, responsables travaillant dans le secteur de l'intégration ainsi que diverses autres insti-

tutions et organisations (organismes sociaux, écoles, secteur médical, employeurs, police, justice, etc.) de même qu'à toute personne amenée, de par ses activités, à être en contact avec des ressortissants de Somalie et d'Erythrée.

La présente étude se compose de différents chapitres formant des blocs thématiques, que le lecteur pourra consulter indépendamment les uns des autres en fonction de ses intérêts. Les textes comportent des éléments choisis relatifs à une thématique spécifique et mettent en exergue certaines tendances. Cette étude ne prétend nullement donner un reflet exhaustif de thèmes traités, qui sont complexes et très vastes.

Méthode de travail

La présente étude se fonde sur trois sources principales. Dans un premier temps, la littérature existante a été rassemblée et analysée. Il s'agissait de publications et d'études sur les pays de provenance que sont la Somalie et l'Érythrée et, de manière générale, sur les groupes de leur diaspora respective dans d'autres pays, ainsi que de documents officiels (rapports d'organisations internationales ou d'ONG). À l'heure actuelle, les enquêtes scientifiques réalisées sur les populations somalienne et érythréenne en Suisse sont encore peu nombreuses.

Dans un second temps, les sources statistiques existantes ont été consultées. Les informations statistiques de la présente étude se basent, d'une part, sur les données du recensement fédéral de 2000¹ et, d'autre part, sur celles du Système d'information central sur la migration (SYMIC)². Les données issues de SYMIC datent en général de 2007 et 2008. Comme le groupe de migrants érythréens a fortement progressé en Suisse ces dernières années, les données s'y rapportant sont nettement insuffisantes et, en partie, dépassées. Le nombre de Somaliens et d'Érythréens enregistrés était parfois trop faible, ou

certain étrangers n'ont pas été enregistrés en fonction de leur nationalité.

Enfin, les nombreux entretiens menés dans le cadre de cette étude et une enquête en ligne ont revêtu une importance majeure. Au total, 34 personnes issues des populations somalienne et érythréenne de Suisse ont pris part à des entretiens très poussés. La sélection des personnes interrogées s'est faite en fonction de critères tels que le sexe, l'âge, le canton de résidence et la durée de séjour en Suisse. Outre des membres et représentants actifs d'associations, qui appartiennent le plus souvent à l'ancienne génération, il s'agissait de jeunes issus de la deuxième génération et ayant grandi en Suisse de même que de requérants d'asile récemment arrivés en Suisse. Par ailleurs, dix entretiens se sont déroulés avec des experts provenant de différents milieux (recherche, santé, formation, social, autorités cantonales, Office fédéral des migrations, œuvres d'entraide, etc.).

Les entretiens (menés à l'aide d'un manuel ad hoc) ont été enregistrés puis retranscrits. Nous avons rencontré tous les interlocuteurs personnellement, le plus souvent lors d'un entretien individuel, et certains plusieurs fois. Les noms des interlocuteurs ont été modifiés pour conserver leur anonymat. Ces entretiens nous ont permis d'aborder et d'approfondir différents aspects de manière ciblée. En outre, nous avons interrogé par téléphone un certain nombre d'autres spécialistes issus des domaines mentionnés. Quant à l'enquête en ligne, elle a été adressée à une centaine d'acteurs du domaine de l'intégration,

1 Le recensement (2000) faisait état de 1319 personnes d'origine érythréenne et de 4764 personnes d'origine somalienne.

2 Le 3 mars 2008, le Département fédéral de justice et police (DFJP) a mis en place le Système d'information central sur la migration (SYMIC). Ce système a remplacé les bases de données du Registre central des étrangers (RCE), qui recensait la population étrangère permanente (autorisation de séjour annuelle B et permis d'établissement C), et du système d'enregistrement automatisé des personnes (AUPER), qui répertoriait toutes les personnes impliquées dans le processus d'asile (permis F et N).

sélectionnés dans l'ensemble des cantons de Suisse. Le taux de réponse à cette enquête a été relativement élevé (environ 50 %). Le questionnaire comportait 34 questions auxquelles les personnes consultées pouvaient répondre en ligne.

Structure de l'étude

La présente étude est divisée en six chapitres comportant plusieurs sections que le lecteur peut consulter indépendamment les unes des autres. Quelques redondances n'ont de ce fait pas pu être évitées par endroits. Tous les chapitres sont construits de la même manière : pour commencer, les principaux points sur le thème traité sont présentés sous forme de résumé, puis plusieurs sections les exposent de façon plus détaillée et, pour finir, une bibliographie succincte est proposée. Par ailleurs, des renvois vers d'autres chapitres sont systématiquement insérés tout au long du texte, qui contient également des graphiques, des tableaux, des images et des citations pour illustrer les propos des auteurs. Les citations sont tirées des conversations et entretiens menés. Dans le dernier chapitre, une synthèse propose une brève vue d'ensemble des thèmes contenus dans l'étude. Enfin, une liste – non exhaustive – d'adresses d'associations somaliennes et érythréennes est fournie en annexe.

Terminologie

La présente étude porte sur les migrants originaires de Somalie et d'Erythrée vivant en Suisse. Bien que la grande majorité d'entre eux relèvent du domaine de l'asile, ceux-ci sont désignés par le terme général de migrants, et non de réfugiés.

Les deux groupes sont définis dans le titre comme des groupes de la diaspora. Le nom «diaspora» vient du mot grec *diáspairo*, qui peut se traduire au sens large par «dispersion». Depuis les années 1980, cette notion est devenue un concept majeur en sciences sociales (ethnologie). Une diaspora décrit en général un groupe de migrants qui conservent certains éléments de leur culture d'origine, même après un long séjour dans un nouveau pays de résidence, et qui maintiennent de diverses façons des liens avec leur patrie et avec des compatriotes du monde entier, par-delà les frontières des Etats nationaux (à un niveau transnational).

Par ailleurs, les expressions groupe de migrants, population somalienne et communauté érythréenne utilisées dans cette étude se réfèrent toutes aux mêmes groupes et sont en principe considérées comme des synonymes. Les deux premières expressions sont toutefois privilégiées à la dernière, car il ne faut pas oublier que les Somaliens et les Erythréens vivant en Suisse ne constituent pas des groupes homogènes. En effet, ils se différencient en bien des points – sexe, classes d'âge, situations socio-économiques, statut social, parcours, autorisation de séjour et durée de présence, etc. – et ne forment pas une communauté au sens strict ayant une seule et même culture ou identité. Dans ce contexte, l'utilisation du terme «culture» doit faire l'objet d'une mise en garde. Là encore, il s'agit d'une forme simplifiée d'un concept scientifique complexe. Il n'existe pas de facto une culture somalienne et une culture érythréenne. La culture ne peut pas

être appréhendée comme une entité figée, mais comme un ensemble flexible et dynamique qui comporte différents aspects tels que les coutumes, valeurs et connaissances collectives, ainsi que les traditions et pratiques sociales, religieuses et artistiques.

Enfin, durant la rédaction, nous nous sommes efforcés de privilégier une terminologie épïcène. Pour des raisons de lisibilité, la forme masculine englobe les deux sexes.

Remerciements

Nous tenons à remercier vivement tous les interlocuteurs somaliens et érythréens ainsi que les experts et spécialistes qui ont accepté de nous faire part de leurs connaissances et expériences personnelles, rendant par leur disponibilité cette étude possible. Nous adressons aussi nos remerciements aux auteures de l'étude sur la «santé reproductive des migrants érythréens et somaliens», Aline Wenger et Annatina Jäckle, pour leur précieux concours. L'analyse des données statistiques et la réalisation de graphiques ont été assurées par le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) de Neuchâtel. Nous les remercions chaleureusement de leur précieuse collaboration. La relecture critique du texte par le groupe de suivi de l'Office fédéral des migrations (ODM) a été très appréciée, et nous remercions tous ses membres pour cette collaboration aussi plaisante que constructive.

Berne, août 2009

Philipp Eyer, Régine Schweizer (auteurs) et
Christine Müller (cheffe de projet)



1 A la Corne de l'Afrique : Somalie et Erythrée

En bref

- La Somalie et l’Érythrée se situent dans la Corne de l’Afrique, respectivement à l’extrême est et nord-est du continent, l’une des régions les plus pauvres du monde.
- La Somalie – ancienne colonie britannique et italienne – se caractérise par son homogénéité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse. La société somalienne se compose toutefois d’une multitude de clans répartis en six branches principales.
- Depuis la chute du dictateur Siad Barré, en 1991, la Somalie est déchirée par une guerre civile ; le pays ne dispose d’aucune structure étatique en état de fonctionner, et différents groupements (claniques, militaires, islamistes) se disputent les ressources et le pouvoir.
- La population érythréenne se compose de multiples ethnies et religions différentes ; chaque groupe ethnique parle sa propre langue.
- Après la décolonisation amorcée par l’Italie et la Grande-Bretagne, l’Érythrée a lutté pendant 30 ans (de 1961 à 1991) avant d’affirmer son indépendance vis-à-vis de l’Éthiopie. Depuis 1993, l’Érythrée est un État souverain, internationalement reconnu. Le Président en exercice, Issayas Afewerki, a militarisé le pays à l’extrême et s’est accaparé tous les pouvoirs. Le pays est gouverné par un parti unique, le FPDJ. La liberté de presse et la liberté d’opinion n’y existent pas.
- La diaspora somalienne compte entre 1 et 1,5 million de personnes à travers le monde, principalement réparties en Europe (Grande-Bretagne, Scandinavie, Italie), en Amérique et dans les États du Golfe.
- Environ un tiers des Érythréens ont quitté leur pays d’origine ; la diaspora compte un bon million de personnes dans le monde. En Europe, les principales communautés de la diaspora se rencontrent en Allemagne, en Grande-Bretagne et en Italie.

1.1 L'essentiel sur la politique, la société et l'économie

La Somalie et l'Erythrée se situent respectivement à l'extrême est et au nord-est de l'Afrique, dans une région délimitée par le golfe d'Aden et l'océan Indien, communément appelée la «Corne de l'Afrique». La Somalie s'étend sur une superficie de 637 657 km², alors que l'Erythrée présente une surface nettement plus réduite, de 121 144 km². Le climat dans la Corne de l'Afrique est caractérisé par sa proximité de l'équateur ; les conditions météorologiques des pays situés dans la zone du Sahel sont marquées par des températures très élevées et par la sécheresse.

Les informations sur le nombre d'habitants de la Somalie et de l'Erythrée divergent très fortement selon les sources. Pour la Somalie, les estimations varient entre 8 et 10 millions d'habitants. La population résidente de l'Erythrée compte, selon les experts, quelque 3,5 millions de personnes ; ce chiffre est confirmé par le gouvernement érythréen. Environ 1 million d'Erythréens vivent en exil, on peut donc estimer la population érythréenne à 4,5 millions de personnes. Bien que les deux pays soient géographiquement très proches, les structures sociales et les systèmes politiques de l'Erythrée et de la Somalie ne pourraient guère être plus dissemblables.

La Somalie a longtemps fait figure de cas particulier en Afrique, car la société somalienne se caractérise par son homogénéité ethnique, culturelle, linguistique et reli-

gieuse. 99 % de la population somalienne se reconnaît dans l'islam sunnite (Fischer Weltalmanach 2009). Les Somaliens appartiennent à la même famille linguistique ; ils parlent majoritairement le somali, une langue couchitique. L'arabe, l'italien et l'anglais y sont également répandus. Les Somalis, qui sont à l'origine des nomades, prédominent (90 %) (Omar 2002). La société somalienne est toutefois fragmentée en une multitude de clans rivaux répartis en six branches principales : Darod, Hawiye, Dir, Isaak, Digil et Rahanweyn. En outre, différentes minorités ethniques vivent en Somalie, tels les Bantous ou les Ybirs.

(cf. chapitre 4 *Organisation culturelle, sociale et politique*)

A l'inverse de la Somalie, homogène sur le plan ethnique, culturel et religieux, la population de l'Erythrée se compose de multiples ethnies et religions différentes. Le premier groupe ethnique de l'Erythrée est formé par les Tigriniens, originaires du haut plateau ; ceux-ci sont membres de l'Eglise orthodoxe. Le deuxième groupe ethnique est constitué par les Tigrés qui vivent principalement dans la partie ouest du pays et sont de confession musulmane. Les deux principales communautés religieuses érythréennes sont par conséquent les chrétiens orthodoxes et les musulmans. Les autres groupes ethniques de l'Erythrée sont les Afars, les Hedarebs, les Bilens, les Kunamas, les Naras, les Rashaidas et les Sahos. Chacun de ces groupes ethniques parle sa propre langue. L'Erythrée ne possède pas de langue officielle à part entière ou inscrite dans sa Constitution. Néanmoins, le tigrinya et l'arabe se sont imposés. Passé



Illustration 1: Carte de l'Afrique

Source : UNITED NATIONS Map No. 4188 Rev. 2 (May 2007): Department of Peacekeeping Operations, Cartographic Section.

colonial oblige, l'italien est encore très répandu – comme en Somalie d'ailleurs.

Situation économique

La Corne de l'Afrique est l'une des régions les plus pauvres du monde. En proie à des conflits armés récurrents et à des conditions climatiques difficiles, les deux pays sous revue ont à plusieurs reprises été victimes de catastrophes humanitaires graves. La famine, qui a sévi en Somalie au début des années 1990 suite à la guerre, a constitué pour le monde entier un symbole de la précarité que connaît la région.

En 2007-2008, l'indice de développement humain (IDH) des Nations Unies¹ plaçait l'Erythrée au 153^e rang mondial, sur 177 pays évalués (la Suisse arrive en 10^e position). Compte tenu des troubles permanents que connaît la Somalie, aucune donnée fiable la concernant ne peut être recueillie. Actuellement, ce pays ne figure pas sur la liste de l'IDH.

L'économie traditionnelle de la Somalie est basée sur l'élevage nomade et, dans les régions fertiles du Sud, sur la culture. On suppose que le nord du pays pourrait renfermer d'importants gisements de pétrole. Toutefois, la situation instable du pays empêche une prospection approfondie et une exploitation de ces réserves. Une part essentielle de l'économie somalienne repose sur des transferts de fonds réalisés par la diaspora somalienne : selon des données de la Banque mondiale (2002), ceux-ci représenteraient 22,5 % du budget annuel des ménages (Banque mondiale 2003)

(cf. chapitre 5 *Retour, migrations secondaires et liens transnationaux*). La combinaison de facteurs tels que l'absence de structures étatiques et administratives, les troubles permanents et la pénurie de ressources alimentaires a favorisé en Somalie le développement d'activités criminelles comme le trafic d'armes et de drogue ou encore la piraterie dans le golfe d'Aden, très médiatisée dans le monde.

La structure de l'activité économique de l'Erythrée est similaire à celle de la Somalie. Elle repose traditionnellement sur la culture et l'élevage. On y cultive notamment les lentilles, les légumes, le maïs, le coton et le tabac. Les richesses du sol de l'Erythrée sont essentiellement constituées de métaux précieux. Mais l'espoir d'un essor économique de l'Erythrée après son accession à l'indépendance s'est vite envolé. Le conflit avec l'Éthiopie entre 1998 et 2000 et l'enrôlement de la population dans l'armée ont énormément freiné la production alimentaire et industrielle. L'économie érythréenne se trouve dans un état de désolation tel que le pays doit s'en remettre aux importations de produits alimentaires et aux virements d'argent en provenance de l'étranger. Les nombreuses organisations d'aide qui voulaient soutenir l'Erythrée dans sa reconstruction à la fin de la guerre d'indépendance ont préféré quitter le pays en raison des obstacles dressés par les autorités érythréennes.

¹ L'indice de développement humain (IDH) des Nations Unies prend non seulement en compte le revenu national brut (RNB) par habitant d'un pays, mais aussi l'espérance de vie et le niveau d'éducation, à travers les taux d'alphabétisation et de scolarisation.



Illustration 2 : Somalie et Erythrée

Source : UNITED NATIONS Map No. 4188 Rev. 2 (May 2007). Department of Peacekeeping Operations, Cartographic Section.

1.2 Rappel historique et situation politique actuelle

Somalie

«On est divisé, malheureusement, en Somalie. Il y a beaucoup de problèmes, il y a des conflits partout. Il y a la communauté internationale, il y a des clans différents, il y a les wahhabites. (...) Il y a des généraux, des politiciens, des chefs de guerre qui luttent pour le pouvoir. Il y a la guerre, ils font la guerre entre eux. C'est catastrophique. Il n'y a pas de gouvernement. Il n'y a rien.»
Somalien, en Suisse depuis 1987

A l'époque coloniale, à partir de la fin du 19^e siècle, le territoire des Somalis fut contrôlé par quatre puissances chrétiennes : l'Italie, la Grande-Bretagne, la France et l'Éthiopie. Née de la fusion des zones coloniales britanniques et italiennes, l'actuelle Somalie accéda à l'indépendance

le 1er juin 1960 et fit de Mogadiscio sa capitale. Elle ne rassemblait toutefois que deux des cinq régions somaliennes. Par différentes interventions au-delà de ses frontières, le jeune Etat essaya de concrétiser le rêve d'une grande Somalie, s'isolant par là même fortement dans la région. L'intégration de la société somalienne, avec ses multiples clans, s'est également révélée problématique ; le système de gouvernement mis en place en fonction d'une représentation proportionnelle de chaque clan a été renversé en 1969 au terme d'un putsch sans effusion de sang. Il s'en est suivi une longue dictature militaire de caractère socialiste, sous la houlette du général Mohammed Siad Barré. Lui aussi tenta de satisfaire les ambitions territoriales de la Somalie par différentes guerres – en vain. En dépit du pouvoir répressif exercé par Barré – ou précisément en raison de celui-ci – divers groupes d'opposition se



formèrent pour s'insurger contre la dictature. En 1988, une guerre civile ouverte éclata entre les opposants et l'armée d'Etat de Barré, guerre qui culmina dans la tristement célèbre « bataille de Mogadiscio ». Le régime de Barré capitula, et les institutions étatiques de la Somalie s'effondrèrent. Depuis 1991, la Somalie ne dispose plus d'aucune structure étatique centrale susceptible de fonctionner.

La déliquescence des structures politiques somaliennes se doubla d'une famine causée par la guerre dans le sud du pays. 300 000 personnes (Krohn 2002), dont une grande majorité d'enfants, moururent alors de faim. Cette famine souleva l'indignation et la mobilisation du monde entier. Les Nations Unies tentèrent, par l'envoi de troupes de Casques bleus (Opération des Nations Unies en Somalie, ONUSOM I) et par une intervention militaire de grande ampleur (ONUSOM II), de stabiliser la situation sécuritaire en Somalie et d'empêcher que la catastrophe humanitaire ne s'aggrave. Mais cette opération, baptisée Restore Hope (« Ramener l'espoir »), ne fut que partiellement couronnée de succès : on enregistra une amélioration de la situation humanitaire sur le moment, mais la paix à long terme ne s'imposa pas. Plusieurs conférences de paix furent organisées, en vain, et invariablement des incidents éclatèrent, au cours desquels des Casques bleus et des Somaliens furent tués. La mission ONUSOM fut alors interrompue, et les derniers Casques bleus quittèrent la Somalie le 1^{er} mars 1995.

Alors qu'au nord du pays le Somaliland et le Puntland, qui ont respectivement proclamé

leur indépendance et leur autonomie², jouissaient d'un certain calme, les troubles internes liés à la guerre se poursuivirent en Somalie centrale et méridionale. La communauté internationale essaya à maintes reprises de stabiliser le pays ébranlé par la guerre en organisant différentes conférences de paix. Ainsi, un gouvernement somalien de transition (Transnational Federal Government, TFG) fut formé en 2004 au Kenya. On tenta à nouveau de venir à bout de cette structure sociale à la fois éclatée et clanique. Au sein du Parlement nouvellement créé, les différents clans furent représentés proportionnellement à leur taille (représentation proportionnelle). Abdullahi Yusuf, qui appartenait au clan des Darod, comme Siad Barré avant lui, fut élu nouveau président de la Somalie. Mais ce gouvernement de transition ne trouva qu'un accueil mitigé de la part de la population somalienne. Les très influents chefs de guerre et les forces islamistes empêchèrent l'établissement du TFG dans la capitale de la Somalie. L'Union des tribunaux islamiques (UTI), une coalition de seigneurs de guerre et d'hommes d'affaires partageant les mêmes croyances, qui s'était déjà formée dans les années 1990, ne cessa de resserrer son emprise, jusqu'à finalement prendre le contrôle de Mogadiscio en 2006. Le gouvernement somalien de transition perdit de plus en plus l'appui de la population ; en revanche, l'UTI parvint à asseoir son pouvoir dans le sud et le centre de la Somalie.

2. Ni le Somaliland ni le Puntland ne sont des Etats reconnus au plan international, mais ils agissent de facto indépendamment du sud et du centre de la Somalie.

Les mois au cours desquels l'UTI contrôlait Mogadiscio furent les plus calmes et les plus pacifiques que le pays eut connus depuis la chute du régime Barré, en 1991 (Hoehne 2008). Sur le plan international, l'UTI fut toutefois l'objet de critiques véhémentes, les Etats-Unis lui reprochant d'entretenir des relations avec Al-Qaïda. Les troupes éthiopiennes, qui craignaient une alliance de leur propre minorité musulmane avec l'UTI, tentèrent avec l'aide des Etats-Unis de consolider le gouvernement transitoire, alors en difficile posture. L'Erythrée, pour sa part, fut accusée d'avoir fourni des armes, des conseillers militaires et des combattants à l'UTI, malgré un embargo proclamé par l'ONU. Les rivaux que sont l'Erythrée et l'Ethiopie profitèrent des troubles en Somalie pour régler leurs comptes par le biais de ce pays. La Ligue arabe et l'Union européenne essayèrent, en vain, de s'imposer en médiateurs au niveau international. Le 20 décembre 2006, les combats s'envenimèrent entre les troupes éthiopiennes et l'UTI. Cette dernière fut certes démantelée, mais des groupuscules islamistes, qui s'étaient regroupés à Asmara, la capitale de l'Erythrée, pour former l'Alliance pour la relibération de la Somalie (ARS), continuèrent de lutter contre le TFG et ses alliés. Lors des pourparlers de paix menés en mai 2008 entre l'ARS et le TFG, il fut convenu de prononcer un cessez-le-feu et de stationner une troupe de paix africaine de l'ONU (AMISOM) en Somalie. Mais les actes de guerre ne cessèrent pas pour autant, et les islamistes commencèrent à regagner du terrain. Simultanément, un différend interne déchira le TFG ; même l'opposition

islamique se divisa entre un camp modéré (ARS) et un camp radical (Al-Shabaab).

Fin 2008, les soldats éthiopiens se sont retirés de Somalie, et le président du gouvernement de transition, Abdullahi Yusuf, a démissionné en indiquant qu'il avait perdu le contrôle du pays. Ce qui restait du Parlement somalien a élu, en février 2009, à Djibouti, pays voisin, l'islamiste modéré Sheikh Sharif Sheikh Ahmed nouveau président de la Somalie. Il est difficile de dire si cet ancien chef de file de l'UTI parviendra à ramener la stabilité politique dans ce pays délabré. En effet, l'aile extrême de l'ARS, la milice islamiste Shabaab, a déjà menacé de continuer à combattre jusqu'au retrait de toutes les troupes étrangères et à l'instauration de la charia.

Depuis la chute du gouvernement de Siad Barré, différents groupes rivaux (milices claniques, seigneurs de guerre, bandes) se battent pour les ressources et le pouvoir dans le sud et le centre de la Somalie. Cette guerre civile qui a mis le pays à feu et à sang a largement détruit les infrastructures, paralysé l'économie et fait tomber dans la déliquescence les structures étatiques et administratives. Du fait des combats qui ont de nouveau éclaté en Somalie fin 2006, la sécurité s'est dégradée de façon alarmante. Les actes de piraterie, les attaques armées et les enlèvements reflètent l'absence totale de lois qui règne dans le sud et le centre du pays. Cette violence chronique, dont souffre avant tout la population civile somalienne, a fait des dizaines de milliers de victimes et déplacé des centaines de milliers de personnes.

Epoque / année	Événement
600 après J.-C.	Création du sultanat Adal par des tribus arabes
1500	Eclatement du sultanat Adal en petits Etats
1860–1889	Etablissement dans la région de la France, la Grande-Bretagne et l'Italie (puissances coloniales)
1935/36	Guerre italo-éthiopienne
1950	Placement sous contrôle de l'ONU du Somaliland à domination italienne
1960	Indépendance de la Somalie (zones coloniales britannique et italienne)
1963–1969	Conflits frontaliers avec l'Ethiopie
1969	Putsch et accession au pouvoir de Mohammed Siad Barré
1970	Nationalisation de l'économie somalienne
1974	Adhésion de la Somalie à la Ligue arabe
1977–1978	Guerre de l'Ogaden. La Somalie lutte en vain pour conquérir la région de l'Ogaden, majoritairement peuplée de Somalis, mais située en Ethiopie
1981	Formation de groupes d'opposition au gouvernement de Siad Barré
1988	Guerre civile ouverte
1991	Chute du régime de Siad Barré
1991	Famine liée à la guerre
1991	Autoproclamation de l'indépendance du Somaliland
1992	Tentative de stabilisation de la situation en Somalie par la mission ONUSOM
1993	Bataille de Mogadiscio
1995	Départ de la mission ONUSOM
1998	Déclaration d'autonomie par le Puntland
2000	Conférence de paix à Djibouti
2004	Formation d'un gouvernement fédéral de transition (TFG) au Kenya ; nomination d'Abdullahi Yusuf comme président de ce gouvernement
2006	Combat de l'Union des tribunaux islamiques (UTI) contre le gouvernement de transition qui a le soutien des troupes éthiopiennes et des Etats-Unis ; affrontements d'une extrême violence dans et autour de Mogadiscio
2007	Bombardement de forces islamistes dans le sud de la Somalie par les Etats-Unis
2008	Démission d'Abdullahi Yusuf
2009	Formation d'un nouveau gouvernement de transition à Djibouti ; nomination de l'islamiste modéré Sheikh Sharif Sheikh Ahmed comme nouveau président de la Somalie.

Tableau 1 : dates clés de l'histoire de la Somalie



(cf. chapitre 1.3 Mouvements migratoires / migration de réfugiés et de travail)

Erythrée

«Souvent on me dit : Ah ! Vous êtes Erythréen ? Ça fait beaucoup pour moi, parce qu'à l'époque, on ne savait pas du tout où c'était l'Erythrée. Maintenant les gens ont commencé à prendre conscience de l'Erythrée. Au moins, c'est connu ! Mais actuellement dans le pays, c'est la loi du silence, on a quand même des personnes qui sont tout le temps emprisonnées, il n'y a pas de presse, il n'y a aucune voix légale. Il y a un seul parti politique, une seule télévision, la presse de l'Etat.»

Suisse, avec des racines érythréennes

Les colons italiens étaient très présents dans la Corne de l'Afrique. C'est ainsi qu'à la fin du 19^e siècle, à l'instar de la Somalie, l'Erythrée tomba sous domination ita-

lienne. Après la Seconde Guerre mondiale et la défaite de l'Italie, la région fut d'abord administrée par la Grande-Bretagne. Ce furent néanmoins les Nations Unies qui décidèrent de l'avenir de l'Erythrée. A cette époque déjà, la majorité de la population de l'Erythrée était favorable à l'indépendance, alors que l'Ethiopie souhaitait que l'Erythrée lui soit rattachée. Les Nations Unies décidèrent, contre la volonté des Erythréens, de rassembler l'Erythrée et l'Ethiopie au sein d'une même fédération. Mais l'intégration des deux parties au sein d'une fédération se révéla difficile en raison des différences culturelles, sociales et linguistiques. L'empereur éthiopien Haïlé Sélassié I^{er} annexa en 1962 la région de l'actuelle Erythrée pour en faire la 14^e province de l'Ethiopie. Une résistance érythréenne contre l'Ethiopie se forma en exil en Egypte et au Soudan. Le Front de libération de l'Erythrée (FLE) entama la lutte armée le

1^{er} septembre 1961 en Erythrée. Après des conflits internes initiaux au sein du mouvement anti-éthiopien, le Front populaire de libération de l'Erythrée (FPLE) qui s'était dissocié du FLE s'affirma, à partir des années 1980, comme la principale force politique et militaire d'Erythrée. Le FLE fut dès lors chassé hors du pays et réduit à une organisation en exil. Cette dernière éclata dans les années suivantes en différentes factions et organisations remplaçantes. Le FPLE, qui défendait, outre l'objectif d'indépendance de l'Erythrée, des idées sociales et révolutionnaires, poursuivit seul le combat contre l'Éthiopie à partir de 1981. La lutte pour l'indépendance érythréenne (1961-1991) s'acheva par la capitulation de l'armée éthiopienne et la proclamation de la souveraineté de l'Erythrée le 24 mai 1993. Lors d'un référendum populaire, une grande majorité d'Erythréens se prononça pour l'indépendance, et le pays fut reconnu par le droit international. Au cours de la longue lutte pour l'accession à l'indépendance, une unité nationale autour d'un destin commun s'était forgée en dépit des différences religieuses, linguistiques et ethniques des Erythréens. Ce nationalisme érythréen fut attisé à dessein par le FPLE. Ce petit Etat pluraliste faisait figure de nouvel espoir comme «Suisse de l'Afrique». Ainsi l'ancien ministre de l'Economie de Tanzanie déclara qu'il avait vu dans l'Erythrée l'avenir de l'Afrique. Le gouvernement de transition formé sous l'égide du président Issayas Afeworki, chef du FPLE, promit des structures démocratiques, une nouvelle Constitution ainsi que la démobilisation et la réintégration des soldats érythréens.

Certaines questions irrésolues sur le tracé de la frontière entre l'Erythrée et l'Éthiopie aboutirent, à partir de 1997, à une rapide dégradation des relations entre les deux pays. De nouvelles hostilités, dont les parties se rejetèrent mutuellement la responsabilité, éclatèrent le 12 mai 1998. L'Erythrée et l'Éthiopie se réarmèrent alors fortement, sonnant le glas des espoirs d'Etat pluraliste et démocratique à la Corne de l'Afrique. La Constitution adoptée en 1997 par l'Erythrée n'est pas encore entrée en vigueur à ce jour, les élections libres et démocratiques qui avaient été promises ont été reportées sine die. Depuis, Issayas Afeworki est simultanément président du FPLE/FPDJ (Front populaire pour la démocratie et la justice, organisation ayant succédé au FPLE), de l'Assemblée nationale provisoire, du conseil du gouvernement et du cabinet, mais également commandant en chef des forces armées (Tuor 2009).

Le renforcement de l'appareil militaire et les services de sécurité érythréens ont consolidé le pouvoir du président Afeworki. Bien que l'Éthiopie fût le réel vainqueur du conflit frontalier et qu'en 2000 un accord de paix et l'envoi de Casques bleus de l'ONU (Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Erythrée, MINUEE) dans la zone frontalière aient été décidés, le conflit n'a pas pu être entièrement réglé à ce jour. Les tensions entre les deux pays restent vives. Afeworki légitime par la menace que constitue l'Éthiopie l'obligation qui est faite aux femmes et hommes érythréens de combattre et de servir sous les drapeaux pendant une période de 18 mois, souvent prolongée pour une durée

illimitée. Pour garantir sa mainmise absolue sur le pouvoir et tuer dans l'œuf toute velléité d'opposition, Issayas Afeworki a enrôlé dans l'armée une grande partie de la société érythréenne. Rapporté au nombre d'habitants, l'Erythrée est l'Etat le plus militarisé du monde. Ce pays relativement petit a incorporé quelque 200 000 hommes et femmes dans des unités militaires et possède la plus grande armée d'Afrique noire (NZZ, 4 novembre 2007). En outre, on estime que 200 000 autres Erythréens sont soumis au droit militaire dans le cadre du service du travail militarisé Warsay-Yekalo ou de la formation dans des établissements d'enseignement tertiaire (OSAR 2007).

L'Erythrée est aujourd'hui gouvernée par le Front populaire pour la démocratie et la justice (FPDJ), l'organisation qui a succédé au FPLE, comme seul parti autorisé. Issayas Afeworki exerce un contrôle total sur ce pays. La liberté d'expression et la liberté de la presse n'existent guère en Erythrée, les associations et syndicats, indépendants sur le plan formel, sont en réalité soumis au FPDJ. Après que 15 membres de la direction du FPDJ, plus tard appelés G-15, se sont publiquement élevés contre le pouvoir absolu d'Issayas Afeworki, 11 d'entre eux ont été arrêtés en septembre 2001 et sont depuis détenus dans une prison de haute sécurité au nord de Massawa. Simultanément, tous les journaux indépendants ont été interdits. Reporters sans frontières classe l'Erythrée à la dernière place de son classement mondial de la liberté de la presse, même après la Corée du Nord³. Depuis, la situation des

Droits de l'homme n'a cessé de se dégrader en Erythrée. Quiconque est soupçonné d'être critique à l'égard du régime peut craindre d'être appréhendé et emprisonné. Depuis 2002, les adeptes de communautés religieuses minoritaires sont également réprimés. Le pays qui incarnait autrefois l'espoir de l'Afrique se présente aujourd'hui comme une dictature présidentielle, isolée sur le plan international et sans légitimité au regard de l'Etat de droit.

En résumé, la Somalie et l'Erythrée ont des trajectoires opposées. Alors que la Somalie était considérée après la décolonisation comme l'un des rares Etats africains homogènes, cette unité d'administration a volé en éclats en 1991. L'Etat s'est totalement effondré. Depuis, le pays est en proie à une guerre civile et connaît une situation de non-droit.

La population ethniquement et culturellement diversifiée de l'Erythrée s'est en revanche battue au cours d'une longue guerre d'indépendance pour aboutir à un Etat devenu réalité en 1991-1993. Mais les espoirs d'un régime démocratique des Erythréens ont été vite déçus ; l'Erythrée n'est plus aujourd'hui qu'une dictature présidentielle surmilitarisée.

3 Reporters Sans Frontières, 22 octobre 2008

Epoque / année	Événement
300–600 après J.-C.	L'Erythrée fait partie du royaume aksoumite
1500	L'Empire ottoman annexe l'Erythrée
1890	L'Erythrée devient une colonie italienne
1941	L'Erythrée est administrée par la Grande-Bretagne
1952	L'ONU décide de réunir l'Erythrée et l'Éthiopie en une fédération
1961	Le Front de libération de l'Erythrée (FLE) est créé
1962	L'empereur éthiopien Haïlé Sélassié Ier annexe l'Erythrée et en fait la 14 ^e province de l'Éthiopie
1961–1991	L'Erythrée mène une guerre d'indépendance contre l'Éthiopie, «Guerre de trente ans»
1970	Le Front populaire de libération de l'Erythrée (FPLE) se dissocie du FLE
1981	Le FLE est chassé d'Erythrée par le FPLE
1991	Le FPLE vainc l'armée éthiopienne
1993	L'Erythrée proclame son indépendance et sa souveraineté après un vaste référendum, reconnu au plan international
1998	Une guerre ouverte avec l'Éthiopie éclate ; le principal motif du conflit est la question irrésolue du tracé de la frontière
2000	Un traité de paix est conclu entre l'Erythrée et l'Éthiopie
2001	Des Casques bleus de l'ONU sont stationnés dans la zone frontalière contestée (Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Erythrée, MINUEE)
2001	Une razzia est dirigée contre le groupe des 15 opposants (G-15) ; les journaux indépendants sont interdits en Erythrée
2002	Les tensions frontalières avec l'Éthiopie se poursuivent
2006	L'Erythrée est accusée par la communauté internationale de soutenir les forces islamistes en Somalie

Tableau 2 : dates clés de l'histoire de l'Erythrée

1.3 Mouvements migratoires / migration de réfugiés et de travail

«Ils regardent la télévision et se représentent l'Europe ou l'Amérique comme un film hollywoodien. Ils pensent qu'ici tout est simple, que tout le monde a beaucoup d'argent, du travail et que l'on peut tout avoir. Lorsqu'on essaie de leur expliquer que tout n'est pas si simple qu'ils le croient, ils ne veulent rien entendre. (...) C'est comme expliquer à ma mère ce qu'est la neige, je ne peux pas lui expliquer comme la neige est froide.»

Jeune Somalien, en Suisse depuis 2006

Somalie

Le conflit qui ravage la Somalie depuis plusieurs années a amené un grand nombre de personnes à quitter leur patrie. Depuis la guerre civile ouverte qui a éclaté en 1988 et le vide du pouvoir laissé par la chute de Siad Barré en 1991, des centaines de milliers de personnes ont tenté de fuir les zones de combats et de se mettre en sécurité dans d'autres parties du pays (personnes déplacées à l'intérieur de leur pays). D'autres ont cherché refuge dans les pays voisins – Kenya, Ethiopie, Yémen ou Djibouti – où ils ont majoritairement été entassés dans des camps de réfugiés. A partir de ces premiers pays d'accueil, beaucoup ont émigré, lorsqu'ils en avaient la possibilité, vers l'Europe ou l'Amérique du Nord. L'instabilité politique persistante et notamment les combats dans et autour de Mogadiscio, à partir de 2006, ont une nouvelle fois fait bondir le nombre de réfugiés somaliens ; le conflit opposant les différents

belligérants a engendré les plus importants mouvements de réfugiés depuis 1991. Le nombre des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays est estimé à 1,1 million (IDMC 2008). Dans les pays voisins de la Somalie également, le nombre de réfugiés a de nouveau augmenté de manière significative depuis 2006. Au Kenya, l'un des principaux pays d'accueil (initiaux) hormis les Etats du Golfe, plus de 70 000 réfugiés somaliens ont été enregistrés entre 2004 et 2008 (HCR 2009). Ceux-ci cherchent à échapper aux conditions parfois précaires des camps de réfugiés bondés et à émigrer dans un second temps dans des pays d'accueil occidentaux. Selon des informations du HCR, les demandes d'asile de Somaliens déposées en Europe, aux Etats-Unis et au Canada ont connu une hausse de 77 % en 2008 (alors qu'en 2007, 12 300 demandes d'asile émanant de ressortissants somaliens avaient été enregistrées, ce nombre est passé à 21 800 demandes l'année suivante). Placée derrière l'Irak, la Somalie arrive ainsi, en 2008, au deuxième rang des pays d'origine des requérants d'asile en Europe et en Amérique du Nord. Alors que dans les années 1990 les réfugiés somaliens parvenaient en Europe souvent après de grands détours (après de longs séjours en Afrique ou dans les Etats du Golfe), une tendance à l'émigration directe se dessine de plus en plus ces dernières années. Les Somaliens ayant fui dans les années 1990 se sont entre-temps établis en Europe – les «nouveaux» réfugiés obtiennent plus facilement des informations sur les possibilités de migration et d'établissement (Efionayi-Mäder et Moret 2007). Les principaux pays d'accueil de la dernière vague

d'émigration somalienne (en 2008) sont l'Italie (4500), les Pays-Bas (3800), la Suède (3300) et la Suisse (2000) (HCR 2009). La Grande-Bretagne, les Pays-Bas et l'Italie accueillent les plus grandes communautés somaliennes en exil en Europe, notamment du fait de leur passé colonial ou de leurs différentes politiques d'asile et de soutien. Les Somaliens sont l'un des groupes de réfugiés les plus dispersés du monde. A la fin des années 1990, des demandes d'asile émanant de ressortissants somaliens avaient été déposées dans plus de 60 pays (Van Hear 2005). On ne dispose pas de données fiables sur l'importance de la diaspora somalienne ; mais certaines estimations font état de 1 à 1,5 millions de Somaliens vivant en exil (Pérouse de Montclos 2003 ; SFM 2006).

«Honnêtement, je dois dire qu'après la guerre civile, nous ne sommes pas arrivés tous ensemble dans un pays. L'un est ici, l'autre là. Je suis venue en Suisse, tandis que ma mère est toujours au Kenya. Et ma sœur est en Angleterre. Lorsque je suis arrivée en Suisse, j'ai d'abord pensé que j'étais en Suède. Ce n'est que plus tard que j'ai su que j'étais en Suisse.»

Somalienne, titulaire d'un passeport suisse

La communauté somalienne en exil ne s'est toutefois pas uniquement formée par la migration de réfugiés. A l'époque coloniale, notamment durant la deuxième moitié du 19^e siècle, de nombreux Somaliens travaillaient dans la marine britannique. Après le ralentissement de l'activité maritime anglaise, ces Somaliens ont pu se consacrer à d'autres activités en

Grande-Bretagne (Pérouse de Montclos 2003). Dans les années 1970 et 1980, de nombreux Somaliens ont quitté leur patrie pour rejoindre les Etats du Golfe afin de travailler dans le secteur pétrolier florissant. A la fin des années 1980, approximativement 350 000 Somaliens travaillaient au Moyen-Orient (Van Hear 2005). Ces anciennes communautés en exil, qui se composaient principalement de migrants du travail, entretiennent des liens étroits avec des parents et des connaissances en Somalie. Du fait du regroupement familial et de la migration de réfugiés qui a débuté dans les années 1980, ces communautés se sont fortement développées au cours des dernières années.

Erythrée

«Moi, ma femme et ma fille avons traversé à pied la frontière entre l'Erythrée et le Soudan, de là, un camion nous a amenés à travers le désert jusqu'en Libye. Puis nous avons embarqué pour l'Italie sur un bateau avec plus de 40 personnes à son bord. Le bateau était bondé. La traversée est très dangereuse. Souvent, ceux qui pilotent le bateau ne savent pas vraiment où ils vont. Nous sommes restés trois jours sur le bateau et n'avions presque plus d'eau potable et de nourriture.»

Père de famille érythréen, en Suisse depuis 2007

La guerre d'indépendance de trente ans puis le conflit avec l'Ethiopie, à l'aube du nouveau millénaire, ont tour à tour engendré des mouvements de migration et de fuite sur le territoire érythréen et vers l'étranger. La militarisation persistante et



l'enrôlement forcé ainsi que le musellement politique et culturel exercé par le régime sur l'ensemble de la société ont encore accentué le mouvement migratoire érythréen, même après la fin formelle du conflit avec l'Éthiopie. L'un des principaux facteurs de l'émigration constante au départ de l'Érythrée tient à l'obligation, qui est faite depuis mai 1998, de servir sous les drapeaux pour une durée indéterminée. Les personnes qui ont été libérées du service militaire peuvent à tout moment être de nouveau appelées sous les drapeaux sans motifs précis. Cela limite les perspectives de la jeune génération. Les autres raisons du mouvement d'émigration persistant tiennent à la répression contre les opposants et les communautés religieuses qui ne sont pas reconnues officiellement ainsi qu'à l'absence de perspectives économiques. De plus en plus de jeunes Érythréens tentent d'échapper au service mi-

litaire, imminent ou déjà actif, en fuyant d'abord dans les pays voisins, le Soudan et l'Éthiopie. On observe un schéma similaire à celui des réfugiés somaliens. Lorsque leurs moyens financiers et les circonstances le leur permettent, les migrants quittent ensuite ces premiers pays d'accueil au profit de destinations telles que l'Europe et l'Amérique du Nord. En 2008, les demandes d'asile émanant de ressortissants érythréens ont progressé de 34 % en Europe et en Amérique du Nord par rapport à l'année précédente (HCR 2009). Le nombre de demandes d'asile érythréennes est ainsi passé du 24^e rang en 2007 au 9^e rang en 2008 (2007 : 9160 demandes d'asile enregistrées, 2008 : 12309 demandes d'asile enregistrées, HCR 2009). Et il ne faut pas oublier les personnes déplacées dans leur propre pays. En effet, durant le conflit érythréo-éthiopien, jusqu'à 1,1 million d'Érythréens se sont déplacés au sein de



Illustration 4 : taille estimée de la diaspora érythréenne (hors Amérique et Australie). Ces chiffres reposent tous sur des estimations de l'Office fédéral des migrations (ODM) datant de septembre 2008 et doivent être considérés comme des valeurs indicatives. Les communautés en exil évoluent en permanence du fait des phénomènes d'émigration, de migrations secondaires et de la croissance naturelle de la population. Seuls les pays dans lesquels résident au moins 1000 Erythréens ont été pris en compte. L'estimation englobe les personnes présentes aussi bien légalement qu'illégalement. D'autres estimations diffèrent parfois notablement des données avancées par l'ODM. Ainsi la communauté érythréenne vivant en Allemagne est estimée à 25 000 personnes environ (Schröder 2004 et Conrad 2006).

Source: ODM 2008

leur pays (IDMC 2006). La majeure partie de ces personnes ont pu entre-temps retourner dans leur région d'origine (près de la frontière avec l'Éthiopie). Compte tenu des hostilités persistantes, 45 000 Érythréens étaient toujours considérés comme réfugiés intérieurs en 2005 (IDMC 2006). Dans les années 1960 et 1970, beaucoup d'Érythréens ont travaillé dans les États du Golfe pour le secteur pétrolier – autre similitude avec les Somaliens. Une proportion considérable de l'argent gagné là-bas est revenue en Érythrée pour soutenir financièrement les aspirations du pays à l'indépendance.

(cf. chapitre 5 Retour, migrations secondaires et liens transnationaux)

Les informations sur la taille réelle de la diaspora érythréenne diffèrent fortement ; il n'existe aucune donnée fiable à ce sujet. Selon des estimations d'experts, près d'un tiers des Érythréens vivaient en exil (Koser 2003, Schröder 2004). La diaspora érythréenne compte donc un bon million de personnes, pour une population résidente estimée à 3,6 millions de personnes. Les principaux pays d'accueil des réfugiés érythréens sont avant tout les pays voisins, le Soudan et l'Éthiopie. Du fait du mouvement de migration de travail des années 1960 et 1970 et de l'émigration en chaîne qu'il a entraîné, un nombre considérable d'Érythréens – majoritairement musulmans – vivent en outre dans les États du Golfe. En Europe, les plus grandes communautés d'Érythréens se trouvent en Grande-Bretagne, en Italie et en Allemagne. Schröder (2004) signale que la communauté érythréenne d'Allemagne,

avec ses 24 000 à 25 000 personnes en 2003, représente quantitativement la plus forte population en Europe.⁴ Mais du fait de la récente vague d'émigration, de grands mouvements migratoires de diverses communautés vers d'autres (notamment en provenance des États arabes en direction de l'Europe, l'Australie et l'Amérique du Nord, et au sein de l'Europe, de l'Italie vers le nord de l'Europe occidentale) et d'une croissance naturelle de la population, la taille des différentes communautés en exil a fortement varié au fil du temps (Schröder 2004). La communauté érythréenne en Suisse a connu un net accroissement ces dernières années, notamment en raison de la forte hausse de demandes d'asile émanant de ressortissants érythréens. Début 2009, 7 000 à 7 500 Érythréens vivaient en Suisse.

(cf. chapitre 2 Populations somalienne et érythréenne en Suisse)

⁴ L'expression « communauté érythréenne » recouvre toutes les personnes d'origine érythréenne, indépendamment de la nationalité, sous laquelle ils vivent en Allemagne.

Pour en savoir plus

Der Fischer Weltalmanach (2009) : Zahlen, Daten, Fakten. Frankfurt : Fischer Taschenbuch Verlag.

Conrad, Bettina (2006) : When a Culture of War Meets a Culture of Exile : 2nd Generation Diaspora Eritreans and Their Relations to Eritrea.

Efionayi-Mäder, Denise ; **Moret**, Joëlle (2007) : Wege somalischer Flüchtlinge ins Exil. In : ASYL 4/07.

Gundel, Joakim (2002) : The Migration-Development Nexus : Somalia Case Study. In : Keely, Charles B. (Hg.) : International Migration, Vol. 40 (5), Special Issue 2/2002, Washington : International Organization for Migration, S. 255-279.

Hoehne, Markus Virgil (2008) : Somalia. Update : Die aktuelle Situation (2006-2008). Bern, SFH : Länderbericht 17. Dezember 2008.

Internal Displacement Monitoring Centre (2008) : Somalia : Massive displacement and humanitarian need. 29. Juli 2008.
www.internaldisplacement.org

Internal Displacement Monitoring Centre (2006) : Eritrea : Uncertain future for thousands of returning IDPs. 13. Juni 2006. www.internaldisplacement.org

Koser, Khalid (2003) : Mobilizing New African Diasporas. An Eritrean Case Study.

In : New African Diasporas, Koser Khalid (Hg.), London/New York : Routledge.

Krohn, Axel W. (2007) : Probleme internationalen Krisenmanagements. In : Von Kollmer Dieter et al. (Hg.) : Horn von Afrika. Paderborn : Ferdinand Schöningh. S. 154 f.

Moret, Joëlle (2006) : Somali Refugees in Switzerland. Strategies of Exile and Policy Responses. Neuchâtel : SFM.

Mukhtar, Mohamed Haji (2003) : Historical Dictionary of Somalia. Lanham, Maryland, Oxford : The Scarecrow Press.

Omar, Musa Muhammad (2002) : Ethnien und Nationalstaaten am Horn von Afrika. Somalia und Eritrea. Münster : LIT.

Pérouse de Montclos, Marc-Antoine (2003) : A Refugee Diaspora. When the Somali Go West. In : New African Diasporas, Koser Khalid (Hg.), London/New York : Routledge.

Pérouse de Montclos, Marc-Antoine (2003) : Diaspora et terrorisme. Paris : Presses de Sciences Politique.

Schröder, Günter (2004) : Die eritreische Gemeinschaft in Deutschland, Materialien für eine quantitative Analyse, Frankfurt.

Tuor, Rico (2009) : Eritrea. Wehrdienst und Desertation. Themenpapier SFH : Bern, 23. Februar 2009.

UNHCR (2009) : Asylum Levels and Trends in Industrialized Countries 2008. Statistical

Overview of Asylum Applications lodged in Europe and Selected Non-European Countries. 24. März 2009.
www.unhcr.org

Van Hear, Nicholas (2005): Refugee Diasporas or Refugees in Diaspora. In : Encyclopedia of Diasporas. Immigrant and Refugee Cultures around the World. Ember, Melvil ; Ember, R. Carol et al. (Hg.),Volume 1, New York.

World Bank and UNDP (2003) : Socio-Economic Survey Somalia, Report No.1, Somalia Watching. www.un.int

Articles de journaux

Neue Zürcher Zeitung (NZZ), 4. November 2007 : Nichts wie raus aus Eritrea.

Reporters Sans Frontières, 22 octobre 2008: Dans le monde de l'après- 11 septembre, seule la paix protège les libertés.
www.rsf.org



2 Populations somalienne et érythréenne en Suisse

En bref

- Selon les estimations, 7000 à 7500 Somaliens et 7500 Erythréens vivaient en Suisse en 2008. Cette même année, 2849 Erythréens et 2014 Somaliens ont déposé une demande d’asile en Suisse si bien que l’Erythrée et la Somalie figurent respectivement aux première et deuxième places du classement des pays de provenance.
- En raison de la situation générale prévalant en Somalie, les décisions de renvoi vers la Somalie sont extrêmement rares. Les demandeurs d’asile somaliens sont généralement admis à titre provisoire en Suisse (permis F). Suite à une décision rendue en 2006 par la Commission suisse de recours en matière d’asile, une grande partie des requérants d’asile érythréens reçoivent le statut de réfugié.
- Les Somaliens et les Erythréens résidant en Suisse habitent le plus souvent dans les grandes villes. Le canton de Zurich abrite à lui seul près de 22 % des Somaliens et 15 % des Erythréens présents en Suisse. Les cantons de Berne, d’Argovie, de Genève et de Vaud comptent également d’importantes communautés somaliennes et érythréennes.
- La proportion d’hommes et de femmes d’origine somalienne vivant en Suisse est relativement équilibrée (53 % d’hommes et 47 % de femmes) ; concernant les Erythréens par contre, les ressortissants de sexe masculin sont plus fortement représentés (60 % d’hommes et 40 % de femmes).
- Entre 1981 et 2007, 1079 Somaliens ont été naturalisés. Du côté des Erythréens, le nombre de naturalisations effectuées entre 1995 et 2007 est de 805. En raison du caractère incertain des statistiques ainsi que des départs et des décès, il n’est toutefois pas possible de définir précisément le nombre de Somaliens et d’Erythréens naturalisés vivant effectivement en Suisse.

2.1 Migration des ressortissants somaliens et érythréens en Suisse

Somalie

«Si l'on compare les deux ou trois groupes, les membres du premier groupe ont demandé l'asile pour des raisons politiques. Alors, il s'agissait de commerçants, de personnes riches. Et après, c'était la guerre civile, on a dû se sauver, il fallait sauver amis et famille. Et maintenant, c'est catastrophique. Il n'y a pas de gouvernement, il n'y a rien : pas d'université, pas d'école professionnelle. Les nouveaux arrivés, tout le monde les appelle les 'Titanic People'. Ça signifie qu'ils étaient en danger de mort en traversant la mer.»

Somalien, en Suisse depuis 1987

Dans les années 1980, peu de Somaliens demandaient l'asile en Suisse (cf. *illustration 5*), mais la situation s'est totalement inversée au début des années 1990, le nombre de demandes d'asile atteignant même un record de 2396 en 1993. La guerre civile et l'effondrement des structures étatiques somaliennes au début des années 1990 expliquent cette forte progression. Outre les demandes d'asile individuelles, les autorités suisses ont octroyé une autorisation d'entrée sur le territoire à 163 ressortissants somaliens en 1994/1995, dans le cadre d'un contingent¹. Cette mesure concernait

majoritairement des femmes exposées à un risque notoire (Walther 2009). La situation politique instable de la Somalie après le retrait des troupes de l'ONU en 1995 a donné lieu à un nouveau mouvement d'exode, qui s'est répercuté sur le nombre de demandes d'asile. Au cours des seules années 1996 et 1997, 1869 Somaliens ont ainsi demandé l'asile en Suisse. Avec la reprise des hostilités fin 2006, la Somalie a connu sa plus grande vague de migration depuis 1991. Pour preuve, les demandes d'asile déposées par des ressortissants somaliens en Europe et en Amérique du nord ont progressé de 77 % en 2008 (2007 : 12 336, 2008 : 21 823) (HCR 2009). En Suisse, 2014 ressortissants somaliens ont déposé une demande d'asile en 2008 contre seulement 464 l'année précédente. L'Office fédéral des migrations attribue cette forte progression notamment à l'apparition d'une nouvelle route migratoire, empruntée par un nombre croissant de Somaliens, laquelle part des régions subsahariennes pour rejoindre l'Italie / la Suisse en passant par la Libye (ODM 2009).

Les ressortissants somaliens s'étant réfugiés en Suisse avant le déclenchement de la guerre civile étaient généralement des opposants au régime socialiste de Siad Barre. Aux dires de différents interlocuteurs, il s'agissait le plus souvent de personnes cultivées et issues des couches sociales élevées, notamment d'hommes d'affaires influents et de hauts fonctionnaires. Lorsque la guerre civile somalienne a éclaté à la fin des années 1980, des personnes seules et des familles de toutes couches sociales ont à leur tour fui la Somalie. La poursuite du

¹ Les réfugiés sur contingent sont des réfugiés ayant certes trouvé refuge dans un pays de premier asile, mais ne pouvant y demeurer du fait d'une menace d'expulsion, de l'absence de soins médicaux, d'une intégration impossible ou d'une protection seulement provisoire. Dans le cadre de son mandat, le HCR œuvre à trouver des solutions durables, parmi lesquelles figure le «resettlement», à savoir la réinstallation définitive dans un pays tiers (Schertenleib 2005).

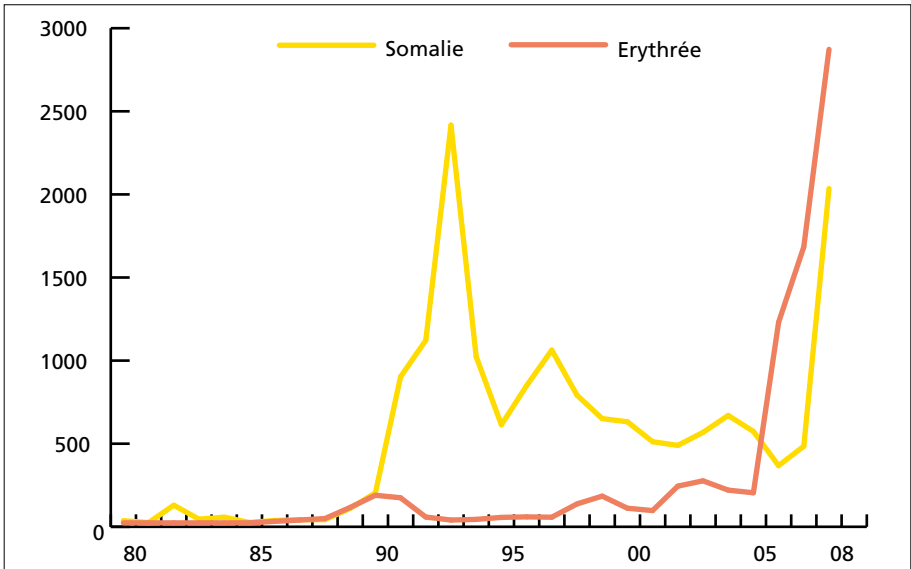


Illustration 5 : demandes d'asile déposées par des ressortissants somaliens et érythréens entre 1980 et 2008

Source : AUPER

voyage depuis le pays de premier accueil à destination de l'Europe étant toutefois extrêmement onéreuse, les personnes rejoignant la Suisse étaient plutôt d'un niveau aisé. L'on peut en revanche supposer que les ressortissants somaliens arrivés en Suisse ces dernières années n'ont reçu qu'une formation scolaire minimale, voire inexistante, dans leur pays d'origine qui est ravagé par la guerre civile depuis maintenant plus de 15 ans. Ces derniers ont essentiellement entre 18 et 30 ans, avec une légère majorité d'hommes (cf. chapitre 2.3 Données sociodémographiques).

Erythrée

«Disons qu'avant j'étais Ethiopien. Moi, je me suis battu pour ne pas l'être, mais officiellement la Suisse m'a reconnu en tant qu'Ethiopien. Il est vrai qu'il est difficile pour la Suisse d'établir des statistiques, car la majorité des Erythréens arrivant sur le sol suisse n'étaient pas des Ethiopiens. Je dirais qu'on étaient 95 % des Erythréens, mais on était reconnu comme Ethiopiens.»
Erythréen, arrivé en Suisse en 1982

Comme l'indique l'illustration 5, le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse par des ressortissants érythréens dans les années 1980 est faible. Mais n'oublions pas que les personnes d'origine érythréenne ont dû attendre 1991/1993, soit la proclamation de l'indépendance de l'Erythrée, pour être reconnues en tant que telles par



les autorités helvétiques. Avant cette date, les Erythréens étaient systématiquement considérés comme éthiopiens. C'est pourquoi il est difficile de définir aujourd'hui avec certitude le nombre d'Erythréens ayant effectivement déposé une demande d'asile en Suisse avant 1993. Les autorités helvétiques ont corrigé les demandes d'asile en suspens déposées par des «Ethiopiens érythréens» après l'indépendance de l'Erythrée, mais tous les dossiers ayant abouti à une décision avant 1993 sont assimilés aux demandes éthiopiennes dans les statistiques en matière d'asile. D'après l'Office fédéral des migrations, les Erythréens représentent au moins 30 % des Ethiopiens ayant déposé une demande d'asile avant 1993. Selon les experts, près de 80 % des personnes enregistrées en tant qu'Ethiopiens dans l'ancienne République Fédérale d'Allemagne appartiennent en réalité à la communauté érythréenne (Schröder

2004). Les membres de la communauté érythréenne arrivés en Suisse dans les années 1980 évaluent même à 95 % la proportion d'Erythréens englobés dans les «Ethiopiens».

Les premiers Erythréens à rejoindre la Suisse étaient principalement des étudiants. Quelques femmes érythréennes également travaillaient en tant qu'employées de maison chez des diplomates affectés en Suisse. Souhaitant échapper à la répression croissante exercée par le régime éthiopien, certains ont déposé une demande d'asile en Suisse à la fin de leurs études ou de leur contrat de travail. L'augmentation des demandes d'asile «éthiopiennes» en Suisse après le changement de régime en Ethiopie en 1974, et en particulier après la vaste offensive lancée par l'Ethiopie contre l'Erythrée à la fin des années 1970, s'ex-

plique de manière analogue.² D'autres Erythréens ont choisi de fuir en raison des tensions existant au sein-même du mouvement de libération érythréen, entre le FLE et le FPLE.

Un léger accroissement des demandes d'asile érythréennes est constaté vers la fin des années 1980, peu avant la proclamation de l'indépendance de l'Erythrée. Cette progression pourrait être liée aux corrections apportées (évoquées précédemment) par les autorités dans les dossiers des Erythréens, auparavant enregistrés comme «Éthiopiens». Pendant les «années dorées», à savoir pendant la période allant de la proclamation de l'indépendance de l'Erythrée en 1993 à la fin des années 1990, le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse par des Erythréens s'est inscrit en recul. Le conflit frontalier érythréo-éthiopien et les mesures de répression initiées par le président Issayas Afeworki à partir de 2001 (*cf. chapitre 1.2 Rappel historique et situation politique actuelle*) expliquent la nouvelle augmentation des demandes d'asile érythréennes à partir de 1998. La forte hausse des demandes d'asile érythréennes en 2006 est liée quant à elle à plusieurs facteurs. D'une part la situation politique et socio-économique en Erythrée a continué de se dégrader si bien que les demandes d'asile érythréennes ont ainsi également progressé en 2006 en Norvège (2005 : 177, 2006 : 316), en Suède (2005 : 425, 2006 : 608) et en Grande-Bretagne (2005 : 1900, 2006 : 2737), principaux

pays d'accueil en Europe. D'autre part, les autorités suisses responsables de l'asile ont modifié leurs pratiques dans les années 2005/2006 (*cf. chapitre 2.2 Politique migratoire suisse à l'égard des demandeurs d'asile somaliens et érythréens*). Selon de récentes études sur ce thème (Besson et al. 2005), d'autres facteurs tels que les cercles familiaux ou les réseaux de passeurs s'avèrent déterminants dans le choix du pays de destination des demandeurs d'asile alors que les politiques conduites par ces pays en matière d'asile ne jouent qu'un rôle marginal (*cf. Moret 2006*). La proximité géographique de la Suisse par rapport à l'Italie explique également la hausse des demandes d'asile érythréennes ces dernières années, puisque l'une des principales routes migratoires pour les personnes originaires des régions subsahariennes rejoint l'Italie (Lampedusa ou Sicile) via la Lybie ; la poursuite du trajet jusqu'en Suisse est alors aisée (ODM 2009).

2 1974 : 3 demandes d'asile déposées par des ressortissants éthiopiens, 1976 : 18 demandes, 1978 : 52 demandes, 1982 : 153 demandes.

2.2 Politique migratoire suisse à l'égard des demandeurs d'asile somaliens et érythréens

Somalie

Peu de demandeurs d'asile d'origine somalienne arrivés en Suisse avant 1992 ont obtenu le statut de réfugié dans les années 1980. En raison de la situation prévalant en Somalie (guerre civile, effondrement des structures étatiques) et de l'envol simultané des demandes d'asile somaliennes en Suisse, l'Office fédéral des réfugiés (ODR) – devenu l'Office fédéral des migrations (ODM) – a décidé en avril 1992, que le renvoi vers la Somalie était inacceptable. Ainsi, les Somaliens ayant déposé une demande d'asile à cette époque-là ont été provisoirement admis en Suisse (permis F). Aucun renvoi vers la Somalie n'a été exécuté. Depuis, bon nombre des personnes concernées ont été naturalisées ou ont obtenu un permis de séjour B, en vertu de la réglementation des cas de rigueur. D'autres continuent à vivre (depuis plusieurs années) sur le territoire suisse avec un permis F. Une part non négligeable de Somaliens arrivés en Suisse au début des années 1990 a quitté la Suisse pour migrer vers d'autres pays dans l'espoir d'y trouver de meilleures conditions d'accueil (Grande-Bretagne, pays scandinaves) (cf. *chapitre 5 Retour, migrations secondaires et liens transnationaux*). La situation s'étant relativement stabilisée au milieu des années 1990 (après la proclamation de l'indépendance du Somaliland et l'autonomie du Puntland), l'Office fédéral des réfugiés (ODR) a considéré en

1997 que le retour vers ces deux provinces était désormais raisonnablement exigible (sous certaines conditions³). Néanmoins, le nombre de personnes ayant répondu aux critères et devant retourner dans les provinces du nord de la Somalie est resté faible. Tous les autres requérants d'asile somaliens ont été provisoirement admis en Suisse. En raison de la situation prévalant en Somalie et des pratiques appliquées en matière d'asile, le taux de reconnaissance des demandeurs d'asile originaires de Somalie est resté assez bas. En 2001, l'Office fédéral des réfugiés (ODR) a conçu un programme d'aide au retour pour inciter les Somaliens à regagner leur pays d'origine de leur plein gré dans le but, notamment, d'assurer leur réintégration sociale et professionnelle en Somalie. Si 20 Somaliens se sont initialement montrés intéressés par ce programme, seuls 11 ont quitté la Suisse (dans le cadre de ce programme) pour rejoindre la Somalie ; trois d'entre eux sont finalement revenus en Suisse. La demande demeurant faible, l'Office fédéral des réfugiés (ODR) a décidé de suspendre ce programme. Depuis le 1er juin 2002, les Somaliens peuvent toutefois solliciter une aide individuelle au retour. A ce jour, 9 personnes ont profité de cette possibilité.

Dans sa décision de principe du 8 juin 2006 (JICRA 2006/19), la Commission suisse de recours en matière d'asile (CRA ; aujourd'hui Tribunal administratif fédéral, TAF) a modifié les pratiques de l'Office fédéral des réfugiés (ODR) en matière d'asile au niveau de la reconnaissance de la qua-

³ Hommes majeurs, originaires de l'une des provinces du nord de la Somalie ou de l'un des clans établis dans cette région.



lité de réfugié en cas de persécution non étatique⁴. Concernant un recours déposé par un demandeur d'asile somalien⁵, qui avait été admis en Suisse à titre provisoire, la Commission suisse de recours en matière d'asile (CRA) a conclu qu'il importe, lors du traitement des demandes d'asile, de connaître non pas l'auteur des persécutions, mais de savoir si la personne menacée peut jouir d'une protection contre ces persécutions dans son pays d'origine (théorie de la protection). Malgré cette modification, le taux de reconnaissance pour les demandeurs d'asile somaliens n'a guère

augmenté (2005 : 3,6 %, 2007 : 6,4 %). La politique d'asile de l'Office fédéral des migrations (ODM) à l'égard des requérants d'asile somaliens s'appuie aujourd'hui sur le jugement de la CRA (JICRA 2006/2) selon lequel l'exécution du renvoi vers les régions du centre et du sud de la Somalie demeure inexigible. En revanche, elle juge envisageable l'exécution du renvoi vers le nord de la Somalie, dans la mesure où la personne concernée a des liens étroits avec la région, peut y trouver des moyens de subsistance ou compter sur le soutien effectif d'un réseau clanique. Les demandeurs d'asile somaliens continuent généralement à obtenir un permis F, c'est-à-dire une autorisation de séjour provisoire sur le territoire suisse.

⁴ En Suisse, les persécutions n'étaient déterminantes pour la reconnaissance de la qualité de réfugié (jusqu'à la décision de la CRA) que si elles émanaient de l'Etat ou si celui-ci pouvait au moins en être tenu pour indirectement responsable. La Somalie étant de facto inexistante et les persécutions dénoncées par les demandeurs d'asile somaliens (perpétrées par exemple par des chefs de guerre ou des milices claniques) n'étant pas le fait de l'Etat, la qualité de réfugié n'était reconnue à aucun requérant d'asile somalien.

⁵ Dans sa demande, ce requérant d'asile somalien avait indiqué avoir été fait prisonnier par une milice clanique, qui l'avait contraint au travail forcé et l'avait mutilé en lui infligeant des mauvais traitements.

Erythrée

Rares sont les demandeurs d'asile d'origine érythréenne (y compris ceux enregistrés comme «Ethiopiens» avant 1993) à avoir obtenu le statut de réfugié en Suisse dans les années 1980 et 1990. A l'époque, leur demande étant généralement rejetée, ils devaient quitter la Suisse. D'après différents éléments, seule une minorité a néanmoins rejoint un autre pays tiers. Malgré les pratiques restrictives en matière d'asile, aucun renvoi forcé vers l'Erythrée n'a été mis en œuvre. Même si leur demande a été rejetée, plusieurs d'entre eux ont réussi, au fil des ans, à s'installer en Suisse et bénéficiaient aujourd'hui d'un statut stable. Ils ont été admis provisoirement en vertu de la réglementation des cas de rigueur ou dans le cadre de l'action pour les ressortissants érythréens⁶, avant d'obtenir un permis de séjour ou d'établissement ou même d'être naturalisés. Après la proclamation de l'indépendance de l'Erythrée en 1993, peu d'Erythréens ont décidé de retourner dans leur pays d'origine, car ils s'étaient déjà intégrés en Suisse et souhaitaient offrir à leurs enfants une éducation de qualité. Pendant la guerre entre l'Ethiopie et l'Erythrée (1998-2000), le nombre de demandeurs d'asile érythréens a augmenté. L'évolution du conflit demeurant incertaine, les autorités suisses chargées des questions de l'asile ont néanmoins attendu pour étudier les demandes déposées entre l'été 1999 et janvier 2001. En 2001, l'Office fédéral des réfugiés (ODR) a mis en place des programmes d'aide au retour spéciaux pour

l'Erythrée, la Somalie et l'Ethiopie. Des mesures spécifiques (aide financière et préparation en Suisse), adaptées aux besoins du pays considéré, devaient faciliter le retour et la réintégration des demandeurs d'asile et des réfugiés dans leur pays d'origine. Les programmes pilotes de retour volontaire vers l'Ethiopie et la Somalie n'ayant rencontré qu'un faible intérêt, le projet prévu pour l'Erythrée a été suspendu. Certains Erythréens ont sollicité l'aide individuelle au retour accordée dans le domaine de l'asile et des étrangers. Il s'agissait alors essentiellement de personnes âgées, qui souhaitaient retourner dans leur pays natal pour y passer leurs vieux jours.

Suite au déplacement d'une délégation de l'Office fédéral des réfugiés (ODR) en Erythrée au cours de l'année 2001, les autorités suisses chargées des questions de l'asile ont décidé d'assouplir leurs pratiques à l'égard des requérants d'asile érythréens. L'Office fédéral des réfugiés (ODR) a estimé que l'exigibilité du renvoi⁷ des personnes originaires du sud de l'Erythrée devait être soigneusement examinée, du fait des destructions causées par la guerre, des champs de mines et de la situation humanitaire régissant dans cette région, en particulier pour les femmes/familles ayant des enfants en bas âge et les personnes âgées. Cet avis a été corroboré en 2004 par la Commission suisse de recours en matière d'asile (CRA ; aujourd'hui Tribunal administratif fédéral, TAF). Suite à cette première modification des pratiques en matière d'asile, l'admis-

⁶ En 2000, une admission provisoire (permis F) a été octroyée à environ 300 ressortissants érythréens, qui avaient déposé une demande d'asile en Suisse avant le 1^{er} juillet 1993 et dont le statut n'avait pas encore été réglé.

⁷ Lorsqu'une menace concrète ou une situation de détresse personnelle notoire rendent l'exécution du renvoi inexigible, la personne concernée est provisoirement admise en Suisse (permis F).

sion provisoire a été octroyée à un nombre accru de requérants d'asile érythréens originaires du sud de l'Erythrée.

La militarisation croissante et la répression de la population en Erythrée ont conduit les autorités suisses chargées des questions d'asile à considérer, à partir de septembre 2005, que les sanctions (peines d'emprisonnement et torture) appliquées aux objecteurs de conscience en Erythrée étaient d'une sévérité excessive (art. 3 CEDH), et que les objecteurs de conscience et déserteurs érythréens devaient être provisoirement admis en Suisse en raison de l'inexigibilité de l'exécution de leur renvoi⁸. Dès les années 1990, nombre de demandeurs d'asile érythréens avaient justifié leur demande d'asile par la désertion ou leur refus du service militaire, suite à l'instauration d'obligations militaires en Erythrée. Les autorités suisses en matière d'asile estimaient toutefois qu'une désertion ne constituait pas un motif d'asile, puisque le service militaire est un devoir de citoyen et que la pénalisation de ce délit doit être considérée comme une mesure légitime au regard du droit national. Sur la base de cette argumentation, la plupart des demandes d'asile érythréennes fondées sur le refus militaire ont été rejetées jusqu'en 2005.

Dans une décision rendue en 2006, la Commission suisse de recours en matière d'asile (CRA) a indiqué que la pénalisation

de l'objection de conscience ou de la désertion en Erythrée pouvait être qualifiée de persécution politique (trahison de l'idée de nation, mal absolu) et que les personnes d'origine érythréenne exposées à cette menace devaient obtenir le statut de réfugié en Suisse. Cette décision (JICRA 2006/3) a complètement modifié la donne, le taux de reconnaissance des demandeurs d'asile érythréens en Suisse est passé de 6,1 en 2005 à 82,6% en 2006. De nombreux demandeurs d'asile érythréens ont aujourd'hui une chance d'obtenir le statut de réfugié en Suisse. Fin 2008, 3684 personnes (la majorité de la population érythréenne résidant sur le territoire suisse) étaient engagées dans un processus d'asile (permis N) et attendaient une décision. Le délai d'attente s'explique par le nombre accru de demandes déposées auprès de l'Office fédéral des migrations (ODM) depuis 2005, lequel ne traitait pas ces dossiers en priorité.

⁸ Les obligations de la Suisse au regard du droit international public (Convention de Genève relative au statut des réfugiés, Convention européenne des droits de l'homme ou Convention contre la torture) s'opposent au renvoi ou au transfert dans le pays d'origine si bien que la personne est provisoirement admise en Suisse (permis F).

2.3 Données sociodémographiques

Population somalienne en Suisse

Fin 2008, 7689 personnes originaires de Somalie étaient recensées sur le territoire suisse. La majorité d'entre elles bénéficiaient d'une admission provisoire (permis F : 2819) ou se trouvaient engagées dans un processus d'asile (permis N : 2166). 1230 autres étaient en possession d'un permis de séjour annuel (permis B) et 395 d'un permis d'établissement C (cf. *illustration 6*). Il convient toutefois de supposer qu'un certain nombre de ces personnes (y compris celles bénéficiant d'un statut stable) sont réparties (cf. *chapitre 5.1.2 Migrations secondaires*). Le nombre de Somaliens vivant actuellement en Suisse peut ainsi être évalué entre 7000 et 7500. Entre 1981 et 2007, 1079 personnes d'origine somalienne ont été naturalisées en Suisse.

Structure de la population somalienne par sexe et par âge

D'après les indications du Registre central des étrangers (RCE), la proportion de ressortissants somaliens résidant de manière permanente sur le territoire suisse est relativement équilibrée avec 53 % d'hommes et 47 % de femmes. Les chiffres fournis par le système d'enregistrement automatisé des personnes (AUPER) révèlent toutefois une situation quelque peu divergente : d'après ces chiffres, 68 % d'hommes sont engagés dans un processus d'asile (permis N et F), contre seulement 32 % de femmes.

Une analyse plus précise de la pyramide des âges (cf. *illustration 7*) met en lumière

des différences notoires dans la proportion d'hommes et de femmes par tranche d'âge. Ainsi, si la plupart des tranches d'âge sont équilibrées, les hommes sont nettement plus nombreux dans la tranche des 15-34 ans. Cette observation coïncide avec le fait que ces dernières années, les demandes d'asile ont en majorité été déposées par de jeunes hommes.

Population érythréenne en Suisse

Fin 2008, on pouvait évaluer à 7500 le nombre de personnes d'origine érythréenne vivant sur le territoire suisse. La majorité (3684) d'entre elles se trouvaient engagées dans un processus d'asile (permis N) et 716 étaient provisoirement admises (permis F). 1827 autres étaient en possession d'un permis de séjour annuel (permis B), 539 d'un permis d'établissement (permis C) (cf. *illustration 8*). Entre 1995 et 2007, 805 personnes d'origine érythréenne ont été naturalisées en Suisse.⁹

Structure de la population érythréenne par sexe et par âge

D'après les indications du Registre central des étrangers (RCE), les hommes représentent 60 % de la population d'origine érythréenne résidant de manière permanente sur le territoire suisse. Les chiffres fournis par le système d'enregistrement automatisé des personnes (AUPER) signalent également que la proportion d'hommes

⁹ Le nombre d'Erythréens vivant actuellement en Suisse est probablement inférieur, si l'on tient compte des décès et départs. Aucune analyse poussée de la mobilité et de l'âge des Erythréens naturalisés n'ayant été réalisée à ce jour, il est impossible de fournir des indications précises à cet égard. De plus, il ne faut pas oublier que des Erythréens ont été naturalisés en tant que ressortissants éthiopiens avant 1995 ou continuent d'être enregistrés en tant qu'Ethiopiens.

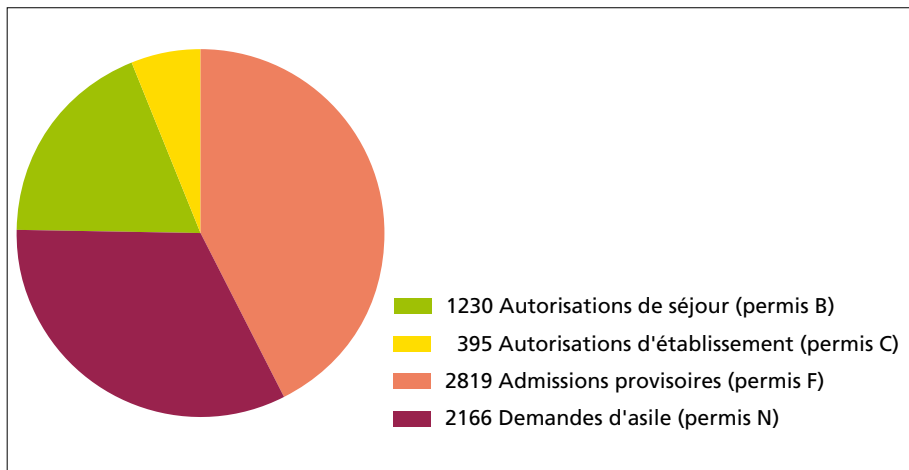


Illustration 6 : répartition, selon le statut de séjour, de la population d'origine somalienne vivant en Suisse

Source : RCE, état au 31.12.2008 / AUPER, état au 31.1.2009 (sans les fonctionnaires internationaux)

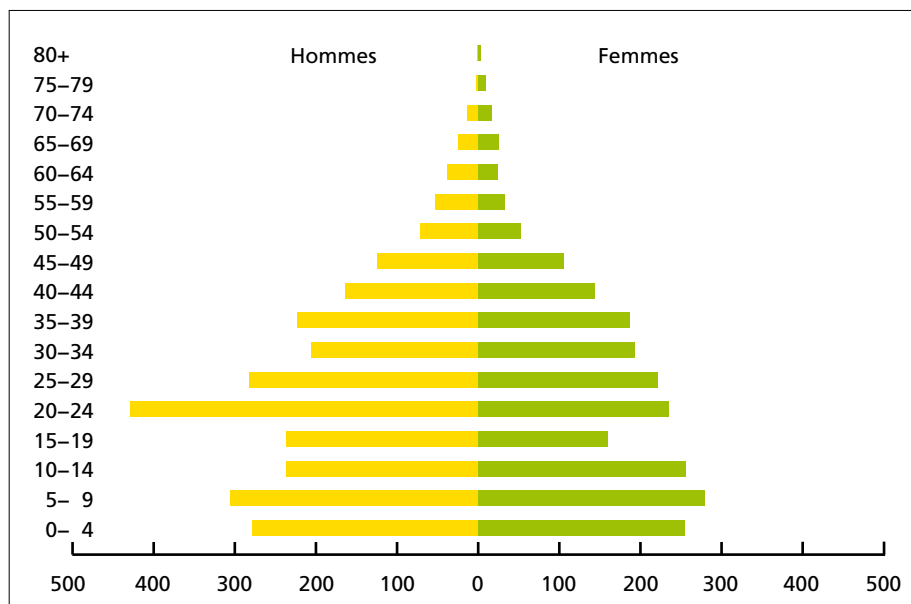


Illustration 7 : pyramide des âges de la population somalienne

Source : RCE / AUPER 2007. Etat au 31.12 2007

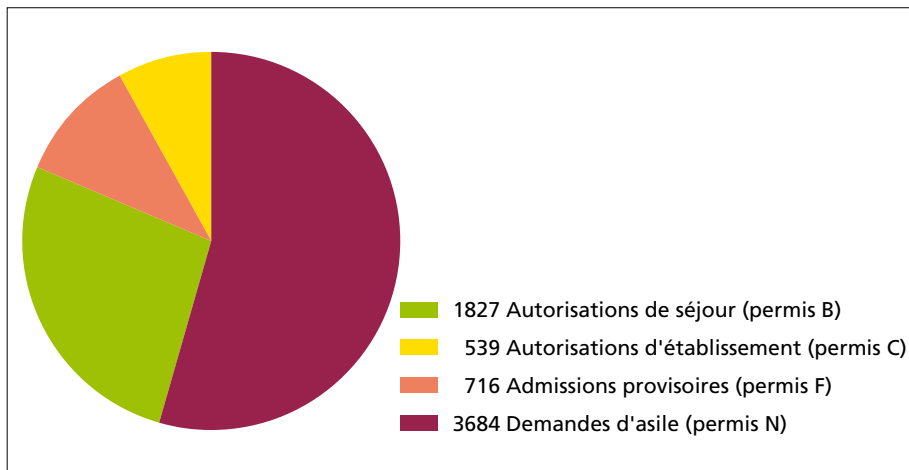


Illustration 8 : répartition, selon le statut de séjour, de la population d'origine érythréenne vivant en Suisse

Source : RCE, état au 31.12.2008 / AUPER, état au 31.1.2009 (sans les fonctionnaires internationaux)

engagés dans un processus d'asile s'élève à 69 %, contre 31 % pour les femmes.

Une analyse de la pyramide des âges (cf. illustration 9) permet de constater que les hommes sont nettement plus nombreux dans la tranche d'âge des 20-34 ans, et que la situation s'inverse dans la tranche des 40-44 ans. En revanche, la proportion de garçons et de filles est en revanche plutôt équilibrée jusqu'à 14 ans.

Naturalisations

Les étrangers résidant depuis 12 ans en Suisse peuvent déposer une demande de naturalisation, sachant que les années passées en Suisse entre l'âge de 10 et 20 ans comptent double. La procédure de naturalisation se déroule en trois étapes ; la Confédération accorde la nationalité suisse. Néanmoins, chaque canton stipule les conditions de résidence et d'aptitude à

remplir pour obtenir la naturalisation. De nombreux cantons demandent à une commission spéciale de soumettre les candidats à un examen des connaissances linguistiques et civiques. Ces dernières années, certains cantons ont fixé des exigences plus sévères. Les demandes émanant de bénéficiaires de l'aide sociale sont en outre souvent rejetées. Comme, dans la plupart des cantons, il faut être titulaire d'une autorisation de séjour ou d'établissement (permis B et C), les Somaliens n'ayant toujours qu'un permis F après avoir séjourné pendant plus de 12 ans en Suisse ont du mal à se faire naturaliser. En revanche, la procédure est généralement facilitée pour la deuxième génération, à savoir pour les jeunes de 14 ans ou plus, car les exigences sont moins sévères et le permis F s'avère souvent suffisant.

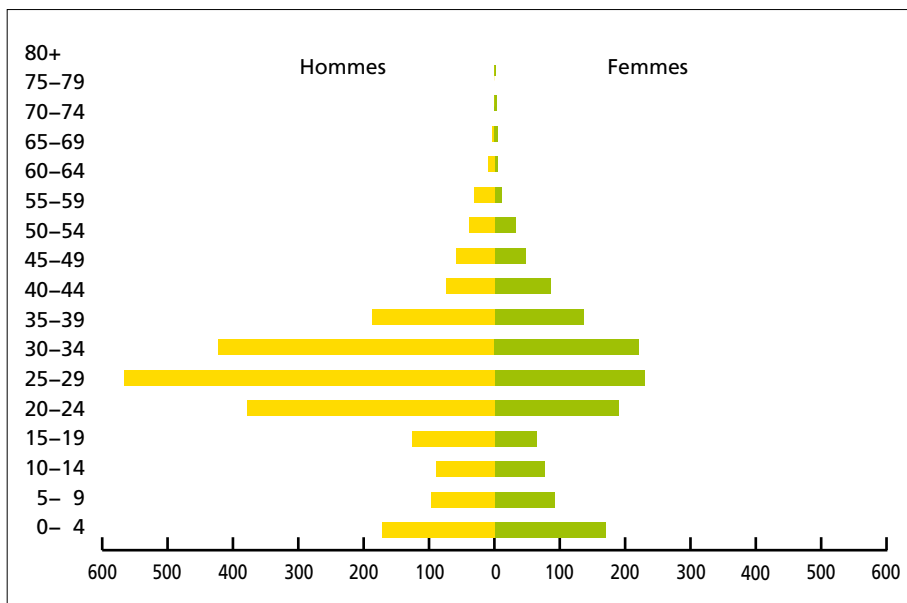


Illustration 9 : pyramide des âges de la population érythréenne

Source : RCE/AUPER 2007. Etat au 31.12. 2007

De 1981 à 2007, 1079 personnes d'origine somalienne ont été naturalisées en Suisse. Du fait des départs, retours et décès, il n'est pas possible d'établir précisément le nombre de personnes naturalisées vivant encore en Suisse. Les naturalisations s'inscrivent en légère augmentation depuis la fin des années 1990 (cf. illustration 10), période qui coïncide justement avec l'atteinte d'une durée de résidence de 12 ans pour les premiers Somaliens arrivés sur le territoire suisse.

«Je peux dire que 90 % et même plus des Erythréens arrivés en Suisse dans les années 1980 sont naturalisés. Presque tout le monde aujourd'hui. Sauf quelques-uns qui ne peuvent pas travailler, qui n'ont pas eu le permis B, qui sont coincés par des his-

toires, je ne sais pas (...), je dirais ceux qui n'ont pas été intégrés.»

Suisse ayant des origines érythréennes

Entre 1995 et 2007, 805 personnes d'origine érythréenne ont obtenu la nationalité suisse. Etant donné que les Erythréens étaient considérés comme des ressortissants éthiopiens avant 1993, il existe un nombre indéfinissable d'Erythréens naturalisés avant 1995, et pourtant non inclus dans les statistiques. En 2007, 45 042 personnes¹⁰ ont obtenu la nationalité suisse (ODM 2008), 122 d'entre elles étant d'origine érythréenne, 334 d'origine somalienne.

10 L'Office fédéral de la statistique indique que la proportion d'enfants et d'adolescents a commencé à augmenter régulièrement en 1990 (28 %) pour atteindre près de 40 % en 2006 (Haug et al. 2007).

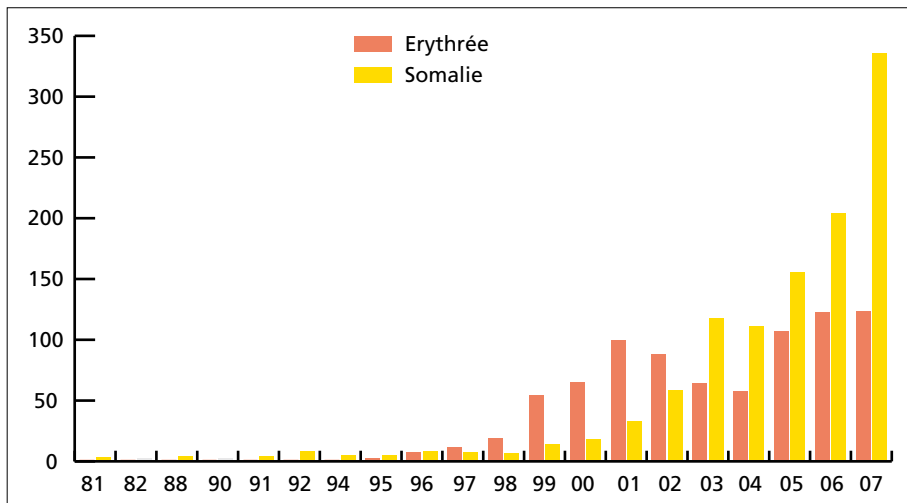


Illustration 10: Naturalisations de ressortissants érythréens et somaliens (1981-2007)

Source : RCE (1981-2007)

Cas de rigueur

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la loi et les pratiques distinguent trois types de cas de rigueur. Les personnes ne possédant pas d'autorisation de séjour valide, mais dont le renvoi entraînerait un cas de rigueur, peuvent déposer une demande d'autorisation auprès des autorités cantonales. Si le canton accepte cette demande, l'Office fédéral des migrations vérifie si l'admission peut être accordée. Les personnes provisoirement admises, vivant depuis au moins cinq ans sur le territoire suisse, peuvent également déposer une demande d'autorisation de séjour (permis B) dans leur canton de résidence. En 2007, 3395 personnes ont obtenu une telle autorisation. Les personnes engagées dans un processus d'asile et vivant en Suisse depuis cinq ans peuvent également déposer une telle demande, en vertu de la réglementation relative aux cas de rigueur (en 2007, 800 personnes ont

fait usage de cette possibilité). Une intégration réussie constitue un critère important à cet égard. Les dispositions légales s'y rapportant figurent dans l'art. 31 de la loi sur les étrangers.

En vertu de la réglementation relative aux cas de rigueur, les personnes d'origine somalienne et érythréenne bénéficiant d'une admission provisoire (permis F) et vivant depuis plusieurs années en Suisse, ont la possibilité d'obtenir une autorisation de séjour annuelle. Les chances de conversion du statut de séjour divergent toutefois fortement d'un canton à l'autre (du fait de pratiques inégales).

Cantons de résidence

Dès son entrée en Suisse, tout demandeur d'asile est attribué à un canton donné en vertu d'une clé de répartition. Les populations somalienne et érythréenne sont plus fortement représentées en Suisse alémanique qu'en Suisse romande. Environ 22 % des Somaliens et 15 % des Erythréens vivent dans le canton de Zurich, le plus peuplé de Suisse. Les populations somalienne et érythréenne sont également fortement représentées dans les cantons de Berne, de Saint-Gall, d'Argovie et de Lucerne. En Suisse romande, la plupart des Somaliens et Erythréens résident dans les cantons de Vaud et de Genève. Il est à noter que ces deux groupes de réfugiés se concentrent

plutôt dans les villes fortement peuplées. Les personnes possédant déjà une autorisation de séjour ou d'établissement jouissent (dans certaines conditions) du libre choix de résidence, c'est-à-dire qu'elles peuvent déterminer elles-mêmes leur lieu de résidence, et ne sont donc plus soumises à une clé de répartition. La concentration des populations permanentes somalienne et érythréenne dans les cantons fortement peuplés et les grandes villes s'explique par la présence de communautés déjà implantées, par de meilleures perspectives de formation et d'emploi et par un réseau plus dense de points conseil.

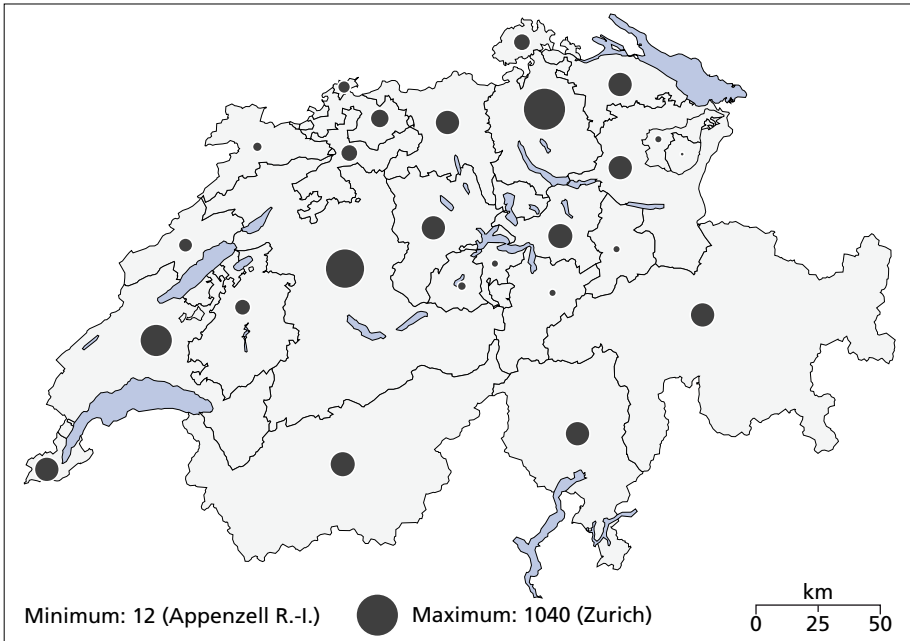
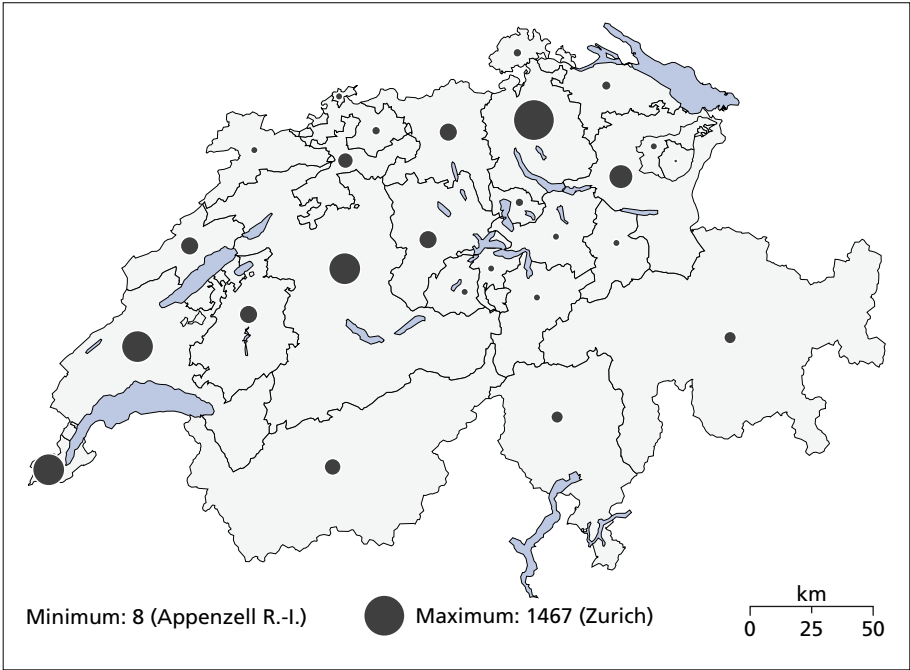


Illustration 11 : cantons de résidence de la population érythréenne (2008)*

Source : RCE, état au 31.12.2008 / AUPER, état au 31.1.2009

* Fait avec Philcarto : <http://perso.club-internet.fr/philgeo> Clémence Merçay / Institute de géographie UNINE



*Illustration 12 : cantons de résidence de la population somalienne (2008)**

Source : RCE, état au 31.12.2008 / AUPER, état au 31.1.2009

* Fait avec Philcarto : <http://perso.club-internet.fr/philgeo> Clémence Merçay / Institute de géographie UNINE

Pour en savoir plus

Baur, Thomas (2009) : Die Härtefallregelung im Asylbereich. Kritische Analyse der kantonalen Praxis. Bern : SFH.

Besson, Roger ; **Piguet**, Etienne (2005) : Trajectoires d'asile africaines. Répartition des demandes d'asile en Europe et effets des politiques. Neuchâtel : SFM.

Haug, Werner ; **Heiniger**, Marcel ; **Rochat**, Sylvie (2007) : Kinder und Jugendliche mit ausländischem Pass in der Schweiz. Neuenburg : Bundesamt für Statistik.

Moret, Joëlle (2006) : Somali Refugees in Switzerland. Strategies of Exile and Policy Responses. Neuchâtel : SFM.

Office fédéral des migrations ODM (2009) : Statistique en matière d'asile 2008. www.bfm.admin.ch > documentation

Office fédéral des migrations ODM (2009) : Rapport sur la migration 2008. www.bfm.admin.ch > documentation

Office fédéral des migrations ODM (2008) : Rapport sur la migration 2007. www.bfm.admin.ch > documentation

Schertenleib, Jürg (2005) : Kontingentsflüchtlinge aufnehmen – eine humanitäre Pflicht, Bern : SFH.

Schröder, Günter (2004) : Die eritreische Gemeinschaft in Deutschland. Materialien für eine quantitative Analyse. Frankfurt.

UNHCR (2009) : Asylum Levels and Trends in Industrialized Countries 2008. Statistical Overview of Asylum Applications Lodged in Europe and Selected Non-European Countries. 24. März 2009.

Walther, Michael (2009) : Sie waren einst Flüchtlinge. Neun Lebensgeschichten. Zürich : Chronos, UNHCR.



3 Intégration socio-économique

Définition: intégration

Le terme intégration (du lat. «integrare» = rétablir, compléter, ou «integer», équivalent au grec «entagros» = entier, intact) est devenu un mot très à la mode ces dernières années dans la société et dans le monde politique. La signification de ce terme demeure toutefois assez floue.

L'article de fond relatif à l'intégration (art. 4) de la loi sur les étrangers stipule que l'intégration vise à favoriser la coexistence des populations suisse et étrangère sur la base des valeurs constitutionnelles, ainsi que le respect et la tolérance mutuels. Elle doit permettre aux étrangers de participer à la vie économique, sociale et culturelle. Elle suppose d'une part que les étrangers sont disposés à s'intégrer, d'autre part que la population suisse fait preuve d'ouverture à leur égard. Il est en outre indispensable que les étrangers se familiarisent avec la société et le mode de vie en Suisse et, en particulier, qu'ils apprennent une langue nationale.

3.1 Formation et langues

En bref

- Le niveau de formation des populations somaliennes et érythréennes est en moyenne inférieur à celui de la population suisse, et même de la population étrangère prise dans son ensemble.
- Les Somaliens comme les Érythréens souhaitent particulièrement offrir une formation de qualité à leurs enfants. Les jeunes somaliens et érythréens ayant grandi en Suisse possèdent généralement une solide formation scolaire. Par contre, l'intégration scolaire est souvent difficile les premiers temps pour ceux qui sont arrivés récemment en Suisse.
- La diaspora accorde une grande importance à la langue maternelle (somali et tigrinya). La langue commune constitue en effet un élément fédérateur entre les générations et facilite la communication entre les membres d'une même famille vivant souvent dans différents pays.
- Bien que la plupart des Somaliens et des Érythréens considèrent important que leurs enfants parlent leur langue maternelle, ils souhaitent également qu'ils maîtrisent une langue nationale suisse pour faciliter leur intégration scolaire, économique et sociale.

3.1.1 Formation

Formation scolaire en Somalie

La guerre civile qui faisait rage au début des années 1990 a provoqué un effondrement des structures étatiques de la Somalie. Le système éducatif s'est également dégradé à vue d'œil, des écoles et d'autres établissements d'enseignement public et privé ayant été fermés ou détruits. Dans de nombreuses régions du pays, il était et il demeure encore difficile, en raison d'interruptions constantes, voire impossible de suivre une scolarité normale. A l'exception du Somaliland et du Puntland, où la situation générale s'avère un peu plus stable, il n'existe pas de système éducatif public dans le centre et le sud de la Somalie. Ce sont ainsi des institutions privées gérées par des organisations internationales et d'autres organisations non gouvernementales, ainsi qu'en de maints endroits, des écoles coraniques traditionnelles (madrassas) qui assurent l'enseignement scolaire. Bon nombre de ces écoles religieuses sont dirigées par des groupes islamistes.

L'UNESCO estime que le taux d'alphabétisation en Somalie est inférieur à 30 % chez les adultes. D'après les estimations de l'UNICEF, le taux de scolarisation dans le primaire s'élevait en 2004 à 13 % pour les garçons et 7 % pour les filles. Les programmes d'éducation ont contribué à accroître le taux de scolarisation dans certaines régions, mais les écoles sont constamment menacées par la reprise des combats. Il n'y a par ailleurs, dans l'ensemble du pays, pas assez d'enseignants qualifiés ni d'outils didactiques de qualité. L'Université natio-

nale de Mogadiscio, créée dans les années 1970 (qui fut longtemps la seule université du pays), a été fermée au début de la guerre civile. Plusieurs universités privées et autres écoles privées ont certes vu le jour depuis 1997, mais elles ne sont accessibles qu'à une petite élite urbaine disposant des moyens financiers nécessaires. Le Somaliland possède en revanche cinq universités, et le Puntland trois.

Formation scolaire en Erythrée

D'après les données de l'UNESCO, le taux d'alphabétisation en Erythrée s'élève à 86 % chez les enfants et les adolescents (légèrement plus pour les garçons), et s'avère ainsi beaucoup plus élevé que celui des adultes, qui n'est que de 64 % (76 % pour les hommes et 53 % pour les femmes). Ces dernières années, le gouvernement érythréen a initié diverses réformes du système d'éducation. Malgré des circonstances défavorables, des progrès considérables ont été enregistrés dans le domaine de l'éducation (hausse des taux d'alphabétisation et de scolarisation, formation des enseignants).

L'éducation élémentaire comprend huit années de classes primaires, les cinq premières étant gratuites et obligatoires, et quatre années de classes secondaires. D'après les indications du ministère de l'éducation, 71 % des enfants fréquentent l'école primaire obligatoire¹, le taux de scolarisation des garçons étant supérieur de 10 % à celui des filles. Du fait d'une déscolarisation

¹ Ce chiffre de 71 % se rapporte au taux de scolarisation d'une classe d'âge, c'est-à-dire que 71 % des enfants âgés de six ans sont inscrits en 1^{ère} classe de l'école primaire.



prématurée (en raison du mariage pour les filles), cette proportion diminue toutefois continuellement jusqu'à la 8^{ème} classe. D'après les données officielles, 25 % seulement des enfants érythréens fréquentent l'école secondaire. Selon l'UNESCO, le taux de scolarisation en école primaire est toutefois nettement plus bas que celui annoncé par les autorités érythréennes avec des chiffres s'établissant à 38 % pour les filles et 44 % pour les garçons. Depuis 2002, tous les élèves doivent terminer leur enseignement secondaire au sein de l'école militaire Ik'ealo Warsay Secondary School à Sawa.² Les meilleurs peuvent ensuite suivre des études dans l'un des collèges du pays, tandis que les autres accomplissent leur service militaire, d'une durée officielle de 18 mois.

² La 12^{ème} année scolaire doit être effectuée à l'école militaire de Sawa. L'année scolaire débute par une formation militaire initiale de trois mois, suivie de six mois d'études. Des examens de fin de cursus sont ensuite organisés, et les trois derniers mois consistent en une nouvelle phase de formation militaire.

Seul un nombre limité d'élèves est autorisé à suivre des études. Outre les écoles publiques, il existe de nombreuses écoles privées, en particulier dans les grandes villes. Par ailleurs, de nombreux enfants vivant dans les basses terres fréquentent les écoles coraniques, lesdites Khelwa, dans lesquelles ils apprennent l'arabe et suivent des cours de coran (très souvent avant leur scolarisation dans une école publique). L'accès à l'enseignement supérieur représente toujours un problème, en particulier pour les populations rurales. Dans de nombreuses régions rurales, les écoles sont rares et manquent d'enseignants qualifiés. Les collèges du pays, l'Université d'Asmara et l'Institut des Sciences et de Technologie offrent des opportunités de formation dans le domaine tertiaire. L'Université a été provisoirement fermée en 2004 mais a été rouverte.

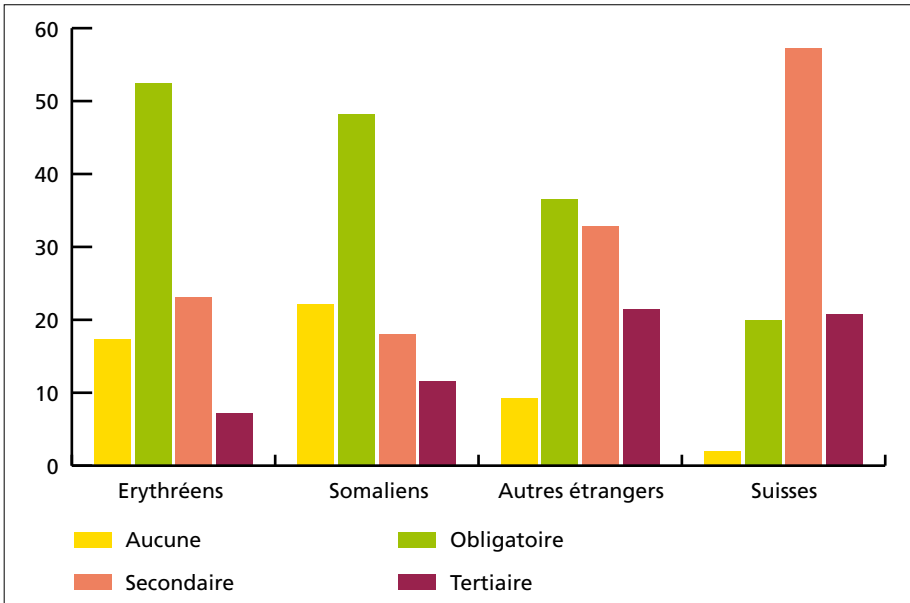


Illustration 13 : niveau de formation atteint par les populations érythréenne et somalienne adultes (25 ans et plus) comparé à la population suisse (en %)*

Source : recensement fédéral de la population 2000 (25 ans et plus)

* Le niveau secondaire II comprend les cursus suivants : écoles délivrant les certificats de maturité, écoles de culture générale, écoles professionnelles, apprentissage, maturité professionnelle, formation élémentaire. Le niveau tertiaire comprend les formations dispensées par les établissements d'enseignement suivants : universités, écoles spécialisées, hautes écoles spécialisées et écoles techniques.

En Suisse

Les données disponibles sur le niveau de formation des populations somalienne et érythréenne en Suisse sont lacunaires. Une tendance se dégage toutefois de diverses statistiques et d'entretiens menés auprès de ces populations. En 2000, le niveau de formation de ces deux groupes de migrants était en moyenne inférieur à celui de la population suisse et même de la population étrangère prise dans son ensemble (cf. illustration 13).

Près de la moitié des migrants de ces deux groupes ont effectué leur scolarité obli-

gatoire. En raison de la précarité de l'enseignement en Somalie, la proportion de personnes n'ayant pas achevé leur formation scolaire est légèrement plus élevée chez les Somaliens (22 %) que chez les Erythréens (17 %). Il apparaît en outre que peu de Somaliens et d'Erythréens vivant en Suisse sont détenteurs d'un diplôme universitaire ou bénéficient d'une autre formation supérieure (12 % et 7 %). Ceci tient d'une part au système éducatif des pays d'origine et d'autre part à la situation en Suisse. Les problèmes de langue, les difficultés d'accès à l'offre de formation (continue) pour les réfugiés, ainsi que

l'absence de reconnaissance des diplômes ne facilitent guère l'obtention d'un titre de formation plus élevé. En outre, il semble que les migrants hautement qualifiés originaires de Somalie et d'Erythrée se sont plutôt installés dans des pays anglophones, qui leur offraient de meilleures perspectives de formation et d'emploi en raison de leur connaissance préalable de l'anglais.

«A l'époque, ils étaient vraiment peu nombreux en Suisse. Ceux qui avaient les moyens d'aller n'importe où, p. ex. les anciens ministres, les hommes politiques, les généraux, sont allés aux Etats-Unis, au Canada ou en Angleterre. Ils préféraient aller dans un pays anglophone.»
Somalien, en Suisse depuis 1987

De nombreuses institutions et personnes œuvrant dans le domaine de l'intégration indiquent que chez les Somaliens, en particulier chez les femmes et les jeunes hommes demandeurs d'asile, l'analphabétisme constitue un problème notoire. Du fait de la précarité du système éducatif somalien, de nombreuses personnes ne savent ni lire ni écrire, ou très mal, ce qui a de graves répercussions, notamment sur leur intégration scolaire et professionnelle, ainsi que sur l'apprentissage d'une langue officielle suisse. La situation semble différente pour les demandeurs d'asile érythréens : la plupart d'entre eux sont en effet allés à l'école en Erythrée et possèdent même, souvent, de bonnes connaissances de l'anglais.

Rôle important de la formation

«Il existe une sorte de compétition entre les familles par rapport aux résultats scolaires de leurs enfants. Si les enfants ne réussissent pas, les familles souffrent.»

Erythréen en Suisse depuis 1982, 4 enfants

Dans l'ensemble, les migrants somaliens et érythréens vivant en Suisse accordent une très grande importance à la formation et souhaitent que leurs enfants suivent une bonne scolarité. La qualité des perspectives de formation offertes en Suisse joue un rôle déterminant pour les familles et influe sur leur choix de rester en Suisse. La réussite scolaire des enfants issus de familles de migrants dépend souvent de la situation socioculturelle et économique de la famille. Le fait que les parents possèdent de faibles connaissances de la langue locale et du système éducatif peut avoir des répercussions sur la réussite scolaire des enfants. Des mesures d'aide et de soutien ciblées, mises en œuvre par les enseignants ou d'autres professionnels spécialisés (par exemple classes spéciales, scolarisation intégrative, cours de langue), ainsi que par les parents eux-mêmes – par exemple en accordant de la valeur à la scolarisation de leurs enfants ou en participant à des séances d'information sur le système éducatif – peuvent permettre aux enfants de surmonter les éventuelles difficultés rencontrées (Fibbi et Wanner 2002). Lafranchi (2002) a constaté que les échanges réguliers entre parents et enseignants contribuaient à améliorer les résultats scolaires des enfants. Des attentes trop élevées des parents à l'égard de leurs enfants en ce qui concerne les résultats scolaires, ainsi qu'un besoin d'identi-



fication du statut d'une famille au travers des résultats peuvent au contraire exposer les enfants à une forte pression. En règle générale, garçons et filles subissent une pression à peu près équivalente. Pour certaines jeunes femmes, le fait de suivre une bonne scolarité puis des études supérieures constitue un moyen d'échapper au foyer parental, par exemple en allant étudier dans une autre ville.

Des études mettent par ailleurs en évidence que la réussite scolaire ne dépend pas seulement des aptitudes personnelles, mais également du sexe et de l'origine sociale et nationale (cf. Haeberlin et al. 2004). D'après Haeberlin, la proportion de jeunes étrangers scolarisés dans les classes d'enseignement court (Realschule) n'a cessé d'augmenter ces dernières années. La moitié d'entre eux fréquente aujourd'hui ce type d'établissement, contre

un quart seulement des jeunes suisses. Les raisons à cela résident, d'une part, dans des résultats scolaires insuffisants du fait de problèmes de langue et d'une scolarisation tardive, d'autre part, dans des facteurs tels que le sexe, l'origine nationale et le statut social. A résultats scolaires équivalents, les chances de suivre un cursus scolaire supérieur diffèrent selon l'origine sociale. La position professionnelle des parents et le niveau de formation de la famille s'avèrent déterminants. Du fait d'un statut social plus bas, les jeunes gens issus de familles migrantes sont souvent pénalisés à cet égard (ebd. 2004). Il n'existe pas de données statistiques relatives à la situation scolaire et à la formation des enfants ou adolescents somaliens et érythréens. Dans le cadre de la présente étude, différents professionnels spécialisés ont pointé le doigt sur le fait que l'intégration scolaire est plus difficile pour les enfants de familles somaliennes

(demandant l'asile) récemment arrivées en Suisse. Bon nombre de parents et enfants somaliens sont habitués à une structuration fondamentalement différente de la journée. Des activités aussi habituelles en Suisse que d'emmener les enfants chaque matin au jardin d'enfant ou à l'école, à l'heure, sans oublier les cartables ni les goûters, constituent pour eux un véritable défi. Le manque voire l'absence de formation élémentaire ne facilite guère l'intégration des enfants et adolescents originaires de Somalie dans le système scolaire suisse. Les mesures de pédagogie ambulatoire ou d'accompagnement des familles, mises en œuvre par des professionnels spécialisés, peuvent aider les familles concernées à s'adapter au déroulement des activités quotidiennes en Suisse (gestion du temps et du travail). Ces mesures d'aide peuvent toutefois également être perçues comme une immixtion non désirée dans la vie familiale, équivalant pour certaines familles à un échec. Des divergences en matière d'éducation sont par ailleurs souvent sources de problèmes ou de malentendus entre les familles somaliennes/érythréennes et les enseignants ou assistants d'éducation. Les intervenants scolaires estiment ne pas être suffisamment informés sur la situation familiale, le contexte social et les particularités culturelles des migrants somaliens et érythréens.

«Lorsqu'un enfant se bat avec un autre, il est puni ici. Chez nous, les enfants sont souvent dehors, un mot en appelle un autre et s'ils en arrivent à se battre, c'est normal. Ici, quand il va à l'école et se bat avec d'autres enfants, il a (du point de vue des

enseignants) un problème psychologique, il est envoyé chez le médecin et traité avec des médicaments. Les parents n'acceptent pas cela et disent que leur enfant est tout à fait normal.»

Erythréen, titulaire d'un passeport suisse

Sur la base des différents entretiens menés dans le cadre de cette étude, il convient de supposer que les enfants somaliens et érythréens de la deuxième génération ont acquis une solide formation de base en Suisse. Certains ont obtenu un diplôme universitaire ou suivent actuellement des études supérieures. D'autres effectuent un apprentissage, même si la recherche d'une place ne s'avère pas toujours simple. Les jeunes gens n'ayant pas suivi toute leur scolarité en Suisse ou n'ayant rejoint le territoire helvétique qu'à l'âge de 16 ans, ou plus tard, rencontrent de grandes difficultés à effectuer un apprentissage ou une formation complémentaire, notamment en raison d'un niveau scolaire trop bas, d'une maîtrise insuffisante de la langue et des incertitudes des employeurs quant au statut de séjour de ces jeunes.

Il semble que l'acquisition d'une situation de séjour plus stable après la naturalisation et le changement de statut de séjour ainsi que l'amélioration de la situation en termes d'habitat ou de revenus contribuent à la réussite scolaire des enfants et adolescents issus de familles érythréennes arrivées en Suisse après 1993. Aujourd'hui, nombre d'éléments indiquent que les enfants et adolescents érythréens qui sont nés et ont grandi en Suisse, sont très bien intégrés

dans le système scolaire suisse et obtiennent de bons résultats scolaires.

Les adultes somaliens et érythréens souhaitent offrir à leurs enfants un enseignement de qualité. Néanmoins, beaucoup aspirent à suivre eux-mêmes une formation, mais des moyens financiers insuffisants, associés à un manque de temps, les en empêchent malheureusement bien souvent, en particulier les femmes. Parmi les cursus les plus appréciés figure la formation d'auxiliaire de santé de la Croix rouge suisse, volontiers suivie par les femmes. Comportant 120 heures d'enseignement théorique et un stage pratique, cette formation permet aux personnes souhaitant travailler dans le domaine de la santé et de l'action sociale d'acquérir des compétences de base.

3.1.2 Langues

La langue maternelle est un bon moyen d'identification au pays d'origine et constitue un élément fédérateur de la diaspora. Les parents tiennent fortement à ce que leurs enfants maîtrisent leur langue maternelle. Les enfants et adolescents nés en Suisse ne sont cependant pas toujours en mesure de satisfaire à ces attentes. Une part importante des jeunes somaliens et érythréens parlent bien leur langue maternelle mais l'écrivent mal. A cet égard, de nombreux interlocuteurs estiment que la langue maternelle perdra de son importance pour la deuxième génération et pourrait même totalement disparaître avec les générations à venir. Pour promouvoir l'apprentissage de la langue maternelle, de nombreux cantons suisses proposent des cours de langue et de culture d'origine (LCO) aux enfants et

adolescents.³ La participation à ces cours LCO peut avoir une incidence positive sur l'intégration et la réussite scolaire d'enfants plurilingues ou allophones (cf. Camprez-Kropf 2007). Les plus grandes écoles de ce type, gérées par les associations somaliennes, se trouvent dans le canton de Zurich (depuis 1992), et proposent, comme ailleurs, des cours de langue somalienne, ainsi que des cours de religion ou de coran. Depuis les années 1990, les associations érythréennes organisent également des cours de langue maternelle (tigrinya). Des cours LCO sont aussi proposés dans les cantons accueillant d'importantes communautés érythréennes.

Somalie

Le somali est une langue couchitique, comportant des mots empruntés à l'arabe, à d'autres langues orientales et aux langues coloniales que sont l'italien et l'anglais. Le somali a été proclamé langue nationale officielle de la Somalie en 1972, sous le régime de Siad Barre. Après la décolonisation, les règles de langage étaient sujettes à controverse en Somalie. Tandis que certains préconisaient d'adopter l'arabe comme langue officielle, d'autres étaient d'avis de conserver les langues coloniales. Avant le somali, l'anglais, l'italien et l'arabe étaient les langues officielles du pays, ce qui entraînait toutefois des problèmes de

³ Les cours de langue et de culture d'origine (LCO) ont vu le jour dans les années 1930, à l'initiative des réfugiés italiens et se sont développés avec l'arrivée de main d'œuvre italienne (saisonniers) après la Seconde guerre mondiale. Depuis, l'objectif de ces cours LCO a évolué. Ils ne visent plus seulement à promouvoir la capacité à établir des contacts en cas d'éventuel retour dans le pays d'origine, mais à améliorer l'intégration en Suisse. Dans certains cantons, les cours LCO font partie intégrante du système scolaire et sont dispensés de manière clairement réglementée.

Extrait d'une chanson somalienne*

«Waan Duulayaa»
Ragga socodku waa u door
hadduu moodku daayee
Derbi lama fadhiistiyo
halkii kuu darraatee
Kol haddaan wax daaqiyo
duunyo iga foofayn
doqonnimo weeyaan
innagoo is dul joognaa. [...]

«Je pars»
Si la mort ne s'en mêle pas,
partir est un bien pour l'homme.
On ne reste pas inerte en un lieu,
où l'on ne peut pas vivre.
J'ai perdu tout mon bétail et tous mes biens,
ce serait bêtise,
que de rester ici. [...]

* La chanson Waan Duulayaa a été composée dans les années 1960. L'auteur en est inconnu.

communication et de compréhension entre les autorités et la population. La grande majorité de la population parlait certes le somali, mais cette langue n'avait jamais véritablement été transcrite.⁴ Le gouvernement de Siad Barre standardisa le somali et le dota d'une transcription écrite, par l'introduction de l'alphabet latin. Avec l'entrée de la Somalie dans la Ligue arabe, l'arabe fut de nouveau adopté comme seconde langue officielle.

«Il me semble primordial que mes enfants sachent parler leur langue maternelle, le somali, car elle fait partie intégrante de

notre culture. Si je retourne là-bas, que ce soit définitivement ou juste pour les vacances, il est important qu'ils puissent communiquer en somali avec ma mère et les autres membres de la famille, et en particulier avec les petits enfants.»

Mère de deux enfants, originaire de Somalie, en Suisse depuis 1995

La langue maternelle revêt une importance considérable pour les membres de la diaspora. Le somali constitue un élément fédérateur au sein de la communauté et facilite la communication entre les membres de la famille, résidant souvent dans différents pays. Du fait des nombreux mouvements de migration secondaire au sein même de la diaspora somalienne, les Somaliens accordent généralement une grande importance à la maîtrise de leur langue maternelle. Par ailleurs, la perspective de repartir un jour en Somalie joue également un rôle. La plupart des jeunes de la deuxième génération, qui ont grandi en Suisse, semblent néanmoins ne posséder qu'une connaissance limitée de cette langue maternelle (malgré les efforts des parents). Les enfants somaliens parlent entre eux l'une des langues nationales suisses et n'utilisent le somali que pour communiquer avec leurs parents.

⁴ Avant 1972, le somali avait certes été transcrit, dans une mesure limitée, en écriture arabe et dans une écriture propre appelée osmaniya. Ces deux écritures ne parvinrent toutefois pas à s'imposer et ne se diffusèrent pas (Coulmas 1985).

Erythrée

Extrait d'une chanson en tigrinya*

ዘመን

ዘመን ተቀይርካኒ ሰደተይና ኮይን
ብስክፍታ ዝኾነር ክሳይይ ኣድነን
ሕሳብ ልቡ ዘይፍጽም ሰናፍ መስተግሰሊ
እንዳ ተሳድኤ ዝኾነር ኣስክምካኒ ቁስሊ.....

«Epoque»

Epoque, tu as changé, tu m'as changé.

Tu as fait de moi un exilé, vivant dans l'incertitude, errant la tête baissée.

Privé de mes droits fondamentaux, affaibli et sans défense, tu as ouvert en moi une plaie qui jamais ne se refermera ...

* Cette chanson a été composée par l'auteur, compositeur et interprète Yemane Ghebremichael, plus connu sous le nom de Yemane Baria.

Le tigrinya et l'arabe se sont imposés comme langues nationales de l'Erythrée, bien qu'aucune langue officielle ne soit ancrée dans la constitution de ce pays. Neuf langues sont reconnues comme langues nationales en Erythrée ; elles correspondent aux langues des principaux groupes ethniques : notamment tigré, saho, bilen, afar, kunama, bedja et nara. Le tigrinya, le tigré et l'arabe appartiennent à la famille des langues sémitiques. L'afar, le bedja, le bilen et le saho sont quant à eux des langues couchitiques. Pendant la période coloniale, l'italien était largement répandu et demeure encore pratiqué aujourd'hui (tout comme l'anglais). L'amharique est une autre langue parlée en Erythrée, plus particulièrement par l'ancienne génération ou par des personnes ayant vécu en Ethiopie. Par ailleurs, le guèze est la langue liturgique de l'Eglise orthodoxe érythréenne,

mais très peu de prêtres chrétiens et de religieux la parlent.

«J'étais à un mariage l'année dernière où il y avait des familles érythréennes qui vivent en Arabie saoudite, en Suède, en Grande-Bretagne. Il y avait les enfants qui parlaient soit arabe, soit suédois, soit anglais. Les enfants ne pouvaient pas parler et jouer ensemble, c'était vraiment triste.»

Suisse avec des racines érythréennes, mère de deux enfants

La majorité des Erythréens vivant en Suisse appartiennent au groupe ethnique des Tigriniens. Leur langue maternelle est le tigrinya, langue comprise et parlée par la plupart des Erythréens d'autres origines ethniques. Comme les Somaliens, bon nombre d'Erythréens trouvent très important que leurs enfants puissent parler, comprendre, lire et écrire le tigrinya. La langue commune permet de jeter des ponts entre les générations et les membres de la diaspora. Les perspectives de retour au pays ou de nouveau départ vers un autre pays jouent un rôle non négligeable à cet égard. Chez les Erythréens de la deuxième génération, l'apprentissage de la langue du pays d'origine est favorisé par les séjours de vacances réguliers en Erythrée.

Langues nationales suisses

«Au début, le plus difficile, c'était la langue, je ne comprenais rien et n'arrivais pas davantage à me faire comprendre. Et je pense que si l'on ne parle pas la langue, on ne peut pas travailler. Comment veux-tu travailler, comment veux-tu communiquer

avec les gens ? La langue est vraiment très importante.»

Suisse avec des racines somaliennes, mère de deux enfants

D'une manière générale, la langue est considérée comme jouant un rôle central dans le processus d'intégration. Qualifiée par beaucoup de «clé de l'intégration», l'acquisition d'une langue nationale est considérée comme une condition essentielle pour vivre au sein de la société suisse. La connaissance de la langue nationale permet de communiquer avec la population locale, et facilite l'intégration tant sociale que professionnelle. Par ailleurs, cette compétence linguistique constitue une des qualifications-clés de l'intégration professionnelle. La maîtrise de la langue ne peut toutefois garantir à elle seule une intégration réussie. Il convient en effet de tenir compte du fait que les migrants possèdent leurs propres talents et aptitudes, qu'ils ont suivi différents parcours de formation et qu'ils ont bénéficié d'un accès plus ou moins aisé aux offres d'apprentissage de la langue.

«Et ce sont toujours les femmes, beaucoup ne savent ni lire ni écrire, et ont honte de l'avouer. Lorsque l'on a tu cet état de fait pendant des années et que l'on doit avouer que l'on ne sait pas, ce n'est pas facile. Même si, comme je le dis toujours, personne n'est sorti du ventre de sa mère en sachant lire et écrire. Nous avons besoin d'un accompagnement solide dans ce

domaine, mais je ne sais pas sous quelle forme.»

Femme somalienne, membre active d'une association

Bien que la majorité des Somaliens et des Érythréens considèrent très important que leurs enfants puissent parler le somali ou le tigrinya, ils tiennent également à ce qu'ils maîtrisent une langue nationale suisse. Tous les interlocuteurs somaliens et érythréens accordent un rôle capital à la langue dans le processus d'intégration. Le manque de connaissances linguistiques a souvent été cité comme étant l'une des causes de l'isolement social et du manque d'opportunités sur le marché du travail. Les acteurs de l'intégration interrogés dans divers cantons sont également d'avis que la maîtrise de la langue représente un élément primordial pour une intégration réussie. Pour les personnes âgées qui ne sont jamais allées à l'école et dont bon nombre sont analphabètes, l'apprentissage d'une langue écrite pose toutefois des difficultés notoires. La participation à des cours de langue représente en outre pour les mères de famille nombreuse un véritable défi en termes d'organisation. Ces dernières années, l'offre de cours linguistiques à destination des demandeurs d'asile et des réfugiés s'est diversifiée et développée en Suisse, de sorte qu'elle peut aujourd'hui être mieux adaptée aux besoins individuels des participants. Malgré tout, les personnes âgées somaliennes (majoritairement les femmes) affichent toujours de certaines déficiences à l'égard de la maîtrise d'une langue nationale.

Pour en savoir plus

Caprez-Krompæk, Edina (2007) : Die Bedeutung der Erstsprache im Integrationsprozess. In : Terra Cognita-Sprachen. Schweizerische Zeitschrift zu Integration und Migration, Nr. 10 ; Eidgenössische Ausländerkommission (EKA) : Bern Wabern.

Coulmas, Florian (1985) : Sprache und Staat. Studien zur Sprachplanung. Berlin ; New York : Walter de Gruyter.

Egger, Theres (2003) : Integration und Arbeit. Handlungsfelder, Akteure und Ansatzpunkte zur Besserstellung von Ausländerinnen und Ausländern auf dem Schweizer Arbeitsmarkt. Eidgenössische Ausländerkommission (EKA) : Bern Wabern.

Fibbi, Rosita ; **Wanner**, Philipp, (2002) : Familien und Migration, Familien in der Migration. In : Eidgenössische Koordinationskommission für Familienfragen (EKFF) (Hg.) : Familien und Migration. Beiträge zur Lage der Migrationsfamilien und Empfehlungen der Eidgenössischen Koordinationskommission für Familienfragen : Bern.

Lafranchi, Andrea (2002) : Zur psychosozialen Situation von Migrationsfamilien. In : Eidgenössische Koordinationskommission für Familienfragen EKFF (Hg.) : Familien und Migration. Beiträge zur Lage der Migrationsfamilien und Empfehlungen der Eidgenössischen Koordinationskommission für Familienfragen : Bern.

Schröder, Günter (2004) : Die eritreische Gemeinschaft in Deutschland. Materialien für eine quantitative Analyse. Frankfurt.

Terra Cognita (2007) : Langues. Revue suisse de l'intégration et de la migration, N° 10 ; Commission fédérale des étrangers (CFE) : Berne-Wabern.

3.2 Intégration professionnelle et économique

En bref

- Concernant l'intégration économique des Somaliens et des Érythréens, il convient de distinguer trois groupes : premièrement les personnes vivant en Suisse depuis plusieurs années, deuxièmement leurs enfants (la deuxième génération) et troisièmement les demandeurs d'asile somaliens et érythréens arrivés récemment en Suisse.
- Les Somaliens et les Érythréens vivant en Suisse depuis plusieurs années sont généralement mieux intégrés sur le marché du travail que les personnes arrivées récemment sur le territoire.
- Bien que les enfants de la deuxième génération remplissent souvent mieux que leurs parents les conditions requises pour une bonne intégration professionnelle (connaissances linguistiques, diplômes suisses), les jeunes somaliens et érythréens éprouvent plus de difficultés que les jeunes suisses à trouver une place d'apprentissage.
- Une grande partie des Somaliens et Érythréens actifs occupent des emplois non qualifiés à bas salaire (restauration, nettoyage, santé), ce qui expose les familles somaliennes et érythréennes à un risque de pauvreté accru, et contraint nombre d'entre elles à recourir partiellement à l'aide sociale.
- Au sein de la population somalienne, l'intégration sur le marché du travail présente de réelles différences suivant les sexes, en raison notamment de la répartition traditionnelle des rôles au sein

de la famille. Chez les Érythréens également, le taux d'activité des femmes est inférieur à celui des hommes, mais l'écart est ici moins marqué.



Intégration sur le marché du travail

L'intégration économique constitue un pilier important de l'intégration des migrants dans la vie sociale du nouveau pays de résidence. Offrant une indépendance financière (partielle), l'intégration sur le marché du travail permet en outre d'établir des contacts sociaux, facilite l'apprentissage de la langue locale et constitue un moyen de reconnaissance sociale. L'intégration sur le marché du travail dépend de facteurs de compétences sociales – en particulier la maîtrise de la langue – et de la situation légale, à savoir du statut de séjour (Egger 2003).

Pour les Somaliens comme pour les Erythréens, il convient d'opérer une distinction entre trois groupes en termes d'intégration sur le marché du travail : premièrement, les personnes vivant en Suisse depuis

déjà plusieurs années (migrants de la première génération arrivés en Suisse dans les années 1980 ou 1990), deuxièmement leurs enfants (deuxième génération), qui ont grandi en Suisse, et troisièmement les demandeurs d'asile somaliens et érythréens arrivés récemment en Suisse (nouveaux arrivants). Du fait de connaissances linguistiques, de niveaux de formation et de statuts de séjour différents, ces trois groupes ne bénéficient pas des mêmes opportunités et perspectives professionnelles sur le marché du travail.

Pour le premier groupe (migrants bien implantés), l'intégration économique est généralement plus avancée, du fait de longues années de présence sur le territoire suisse. La durée de séjour compte en effet parmi les principaux déterminants de l'intégration économique. Plus elle est élevée, plus la probabilité de pouvoir exer-

cer une activité professionnelle est grande. Indépendamment du statut de séjour, une durée de présence prolongée favorise la constitution d'importants réseaux sociaux, l'acquisition de la langue locale, ainsi que la découverte des démarches de recherche d'emploi (Piguet 2002). Du fait de leur connaissance de la langue et de l'obtention de diplômes suisses, les adolescents et les jeunes adultes de la deuxième génération ont beaucoup moins de difficultés à s'intégrer sur le marché du travail suisse. Pour certains de ces jeunes, l'accès aux places d'apprentissage et aux emplois est toutefois rendu difficile par divers autres facteurs, malgré une bonne intégration scolaire et sociale (cf. ci-après le paragraphe intitulé «Il est difficile de trouver une place d'apprentissage...»).

Pour la majorité des Somaliens et des Erythréens arrivés récemment en Suisse, l'intégration économique s'avère difficile. Les restrictions cantonales relatives à l'accès au marché du travail, le manque d'expérience professionnelle et les connaissances linguistiques insuffisantes – rendant difficile toute communication avec l'employeur et les collègues de travail – représentent ici des obstacles. De nombreux Somaliens et Erythréens espèrent accéder à une indépendance économique et participer à la vie sociale grâce à un travail. A la différence des Tamouls par exemple, qui peuvent s'appuyer sur de solides réseaux sociaux en Suisse, ce qui est fort utile pour s'intégrer rapidement sur le marché du travail en tant que «nouvel arrivant», les Somaliens et les Erythréens disposent d'un réseau social moins développé et bien moins

actif. Ces réseaux sont probablement appelés à se développer à l'avenir.

«Je suis actuellement un cours d'allemand, mais j'ai toujours autant de difficultés à parler cette langue, je n'ai jamais véritablement appris l'anglais non plus, je veux maintenant apprendre la langue et travailler. Je sais que nous n'avons pas le droit de travailler pendant les 3 premiers mois, mais je suis ici depuis déjà 8 mois, et j'aimerais travailler. J'ai toujours travaillé, je ne conçois pas la vie autrement. Il m'est difficile de rester assis à ne rien faire au centre (centre de transit pour demandeurs d'asile), c'est pourquoi je sors souvent.»
Homme originaire d'Erythrée, en Suisse depuis 2008

Presque tous les Somaliens et Erythréens sont arrivés en Suisse, directement ou indirectement (c'est-à-dire par le biais du regroupement familial), dans le cadre d'un processus d'asile. Contrairement aux employés hautement qualifiés, provenant principalement des pays voisins, les migrants venus demander l'asile en Suisse, ont plus de difficultés à trouver un emploi. Par rapport à d'autres étrangers, ils sont fortement touchés par le chômage conjoncturel et demeurent exposés à un risque de pauvreté accru. Les personnes arrivées en Suisse dans le cadre d'un processus d'asile font nettement plus souvent partie desdits Working Poor, personnes dont le revenu familial est inférieur au seuil de pauvreté, malgré l'exercice d'une activité professionnelle rémunérée (Egger 2003).

Rôle de l'autorisation de séjour

«Je travaille depuis dix ans dans la restauration. Je me souviens encore du jour où je me suis rendu au restaurant X pour proposer mes services. J'ai déposé ma lettre de candidature, dans laquelle j'exposais ma longue expérience dans le domaine de la restauration, et j'ai été immédiatement embauché. J'étais à l'époque titulaire d'un permis F. Un mois plus tard, mon chef est venu vers moi, désireux de savoir quelle autorisation de séjour je possédais. Je lui ai répondu un permis F. Etonné, il m'a demandé si je n'étais pas au courant que pour travailler chez lui, il fallait obligatoirement un permis B ou C. Je lui ai répondu : «si, mais m'auriez-vous engagé alors?» J'ai pu conserver mon emploi car il était satisfait de mon travail. Aujourd'hui encore, le restaurant X engage uniquement les personnes titulaires d'un permis B ou C. Cette règle n'a rien d'officiel, mais vous avez simplement moins de chances d'être embauché avec un permis F (...). Il ne faut cependant pas oublier que la motivation joue également un rôle décisif dans l'intégration professionnelle.»

Homme originaire d'Erythrée, en Suisse depuis les années 1990

Outre la durée de présence sur le territoire suisse, le type d'autorisation de séjour joue un rôle non négligeable dans l'intégration économique des migrants, en particulier pour ceux qui relèvent du domaine de l'asile.

Une interdiction de travail d'une durée de trois à six mois⁵ est appliquée par certains cantons aux personnes détentrices d'un permis N. Les autorités cantonales du marché du travail déterminent par ailleurs les branches dans lesquelles les migrants ont la possibilité d'obtenir un permis de travail ou de conclure un contrat d'apprentissage. De nombreux cantons limitent alors l'accès au marché du travail à un ou plusieurs secteurs économiques. Il peut s'agir par exemple, des domaines de l'agriculture, de l'horticulture, de la construction, de la santé, de la production agroalimentaire, du nettoyage ou de la restauration. Lorsqu'une demande d'asile a été rejetée par une décision exécutoire et qu'un délai de départ a été fixé, l'autorisation de travail s'éteint automatiquement. Conformément aux dispositions de la police des étrangers, les demandeurs d'asile (permis N) peuvent néanmoins se voir octroyer une autorisation pour exercer une activité lucrative ou pour participer à des programmes d'occupation d'utilité publique.⁶ Début 2009, la majorité des Somaliens et des Erythréens étaient en attente d'une décision concernant leur demande d'asile et possédaient un permis N. Il n'existe pas de données précises concernant le taux d'activité des Erythréens et des Somaliens détenteurs d'un permis N.

5 Du fait de la forte augmentation des demandes d'asile déposées à la fin des années 1980, une interdiction de travailler pendant les trois premiers mois du processus d'asile a été promulguée en 1990. Si la demande d'asile est rejetée en première instance, le canton peut prolonger cette interdiction de trois mois.

6 Des organisations telles que la Croix rouge suisse ou les bureaux de coordination cantonaux en matière d'asile proposent aux demandeurs d'asile des programmes d'occupation ou des emplois de courte durée afin de les aider à structurer leur journée et à se préparer au quotidien d'un actif en Suisse. Les demandeurs d'asile reçoivent en retour une indemnité calculée sur la base du taux horaire ou une indemnité forfaitaire symbolique.



Une étude examinant la situation sur le marché du travail des personnes relevant du domaine de l'asile (permis N et F)⁷ met toutefois en évidence que les Érythréens sont mieux intégrés sur ce marché que les personnes d'autres nationalités, comme les Somaliens (Piguet et Ravel 2002). D'après divers intervenants œuvrant dans le domaine de l'intégration et de la prise en charge des réfugiés, une situation similaire semble se produire à l'heure où la présente étude est réalisée. Les différences de formation entre les demandeurs d'asile somaliens et érythréens arrivés récemment en Suisse pourraient expliquer cet écart.

Jusqu'à l'adoption de la nouvelle loi sur les étrangers, l'accès au marché du travail

prévoyait des dispositions similaires pour les personnes admises à titre provisoire (en particulier les Somaliens) et les personnes en attente d'une décision concernant leur demande d'asile (permis N). Avec l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'asile et de la nouvelle loi sur les étrangers, le statut juridique et les conditions de séjour des personnes admises à titre provisoire (permis F) ont été considérablement améliorés. Ces personnes peuvent désormais obtenir une autorisation d'exercer une activité lucrative auprès des autorités cantonales, indépendamment de la situation économique. Bon nombre d'employeurs continuent toutefois à se montrer réticents, notamment parce qu'ils sont insuffisamment ou mal informés quant au statut de séjour et à l'accès au marché du travail de ces personnes. Les employeurs engagent plus volontiers des personnes ayant une

⁷ Cette étude rend compte de la situation régnant avant la révision des lois sur l'asile et les étrangers en 2006, l'intégration sur le marché du travail était alors régie par les mêmes dispositions pour les personnes détentrices de permis N et F.

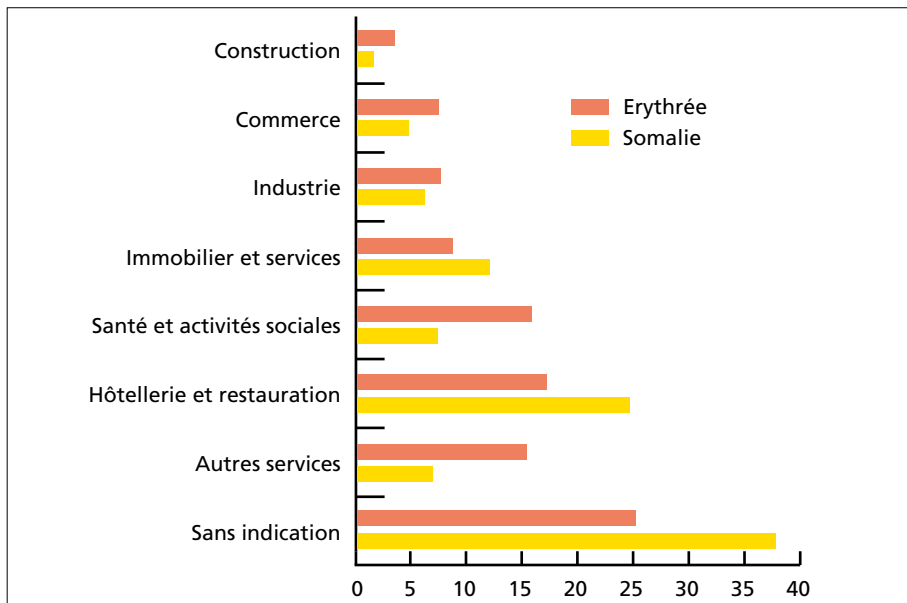


Illustration 14 : main d'œuvre érythréenne et somalienne, par branches économiques (en %)

Source : recensement fédéral 2000 (population active + 15-62/65 ans)

autorisation de séjour annuelle (permis B) ou d'établissement (permis C). Etant donné qu'ils sont en général admis en Suisse à titre provisoire et qu'ils ne peuvent solliciter une autorisation de séjour (permis B) qu'après avoir vécu au moins cinq ans en Suisse, les demandeurs d'asile somaliens ont souvent du mal à trouver un travail pour toutes ces raisons.

«Nous leur avons expliqué ce qu'elles pouvaient faire, elles ont le droit de travailler dans une entreprise de nettoyage. Auparavant, aucune entreprise de nettoyage n'engageait de personne titulaire d'un permis F. Aussi avons-nous élaboré, en collaboration avec l'Office du travail ou l'autorité compétente, un document que l'on peut présen-

ter à l'employeur ; si je cherche un emploi, je peux montrer ce document, muni d'un tampon de la ville, et alors la situation se débloque. La plupart des entreprises de nettoyage savent désormais qu'elles peuvent engager des personnes détentrices d'un permis F.»

Suisse d'origine somalienne

Les personnes ayant obtenu le statut de réfugié (permis de séjour B ou d'établissement C) bénéficient des mêmes conditions d'accès au marché du travail que les Suisses. En dépit de ces conditions juridiques favorables à l'exercice d'une activité lucrative, même les personnes possédant une autorisation de séjour ou d'établissement ont des difficultés à trouver un emploi.

«Ouvriers d'usine, femmes de ménage et aides-soignants...»

«J'aurais aimé étudier la médecine, mais je ne pouvais pas à cause des certificats et de mon manque de connaissances linguistiques, je ne parlais que l'anglais (...). Il m'était difficile de trouver du travail. Mon mari a alors cherché pour moi et j'ai travaillé pendant quatre ans comme femme de ménage. Avec le temps, j'avais pourtant du mal, j'ai voulu suivre une formation, mais comme j'étais mère de famille, cela était difficile.»

Femme originaire de Somalie, depuis 2001 en Suisse

La majeure partie des Somaliens pris en compte dans le recensement fédéral (*cf. illustration 14*) travaillent dans le secteur de la restauration, en tant qu'aide de cuisine ou aide-cuisinier (24,5 %). Ils sont également souvent employés dans les cuisines des hôpitaux ou des maisons de retraite. En seconde position (11,9 %) se trouve le secteur de l'immobilier et des services, car les Somaliens – notamment les femmes – sont très souvent embauchées en tant qu'employées de ménage dans les entreprises de nettoyage. Bon nombre de femmes somaliennes travaillent depuis plusieurs années dans des structures plus ou moins grandes. Leurs horaires de travail sont souvent irréguliers, elles travaillent pendant la pause de midi, le soir ou la nuit, par tranche d'une ou deux heures de travail. Le secteur du nettoyage offre généralement de bas salaires et des conditions de travail caractérisées par des horaires irréguliers, des taux d'occupation faibles et des rémunérations calculées sur la base du salaire horaire,

ainsi qu'une protection sociale souvent insuffisante (pas d'assurance sociale, ni d'assurance accidents, ni d'indemnités de vacances). Malgré des contrats de travail souvent précaires dans le secteur du nettoyage, la plupart des femmes n'ont pas d'autre alternative (*cf. Tschannen 2003*). Les Somaliens occupent aussi fréquemment des postes d'aides-soignants dans les maisons de retraite ou d'infirmiers/infirmières dans d'autres institutions du secteur de la santé et de l'action sociale (7,2 %), ou d'ouvriers d'équipe dans les usines (6,1 %). Pour plus d'un tiers des Somaliens interrogés, aucune donnée ne peut être fournie.

Dans le secteur de la santé, et en particulier des soins infirmiers, l'existence de normes et de valeurs culturelles différentes concernant la naissance, la maladie, la douleur ou la mort revêt une importance croissante du fait du nombre accru de patients issus de la migration. Les migrants occupant un poste de personnel soignant apportent alors une compétence transculturelle et contribuent parfois à lever les malentendus réciproques (*Dahinden et al. 2004*). A titre d'exemple, on peut évoquer ici le cas d'une jeune somalienne, employée comme femme de ménage dans un hôpital, mais qui était régulièrement sollicitée par les médecins et les infirmières pour intervenir en tant qu'interprète ou médiateur. Cet exemple illustre l'importance et le besoin de pouvoir disposer de personnes dotées de compétences transculturelles dans le domaine des soins (*cf. chapitre 3.3 Santé*).

En 2000 (recensement fédéral, *cf. illustration 14*), le secteur de la restauration repré-

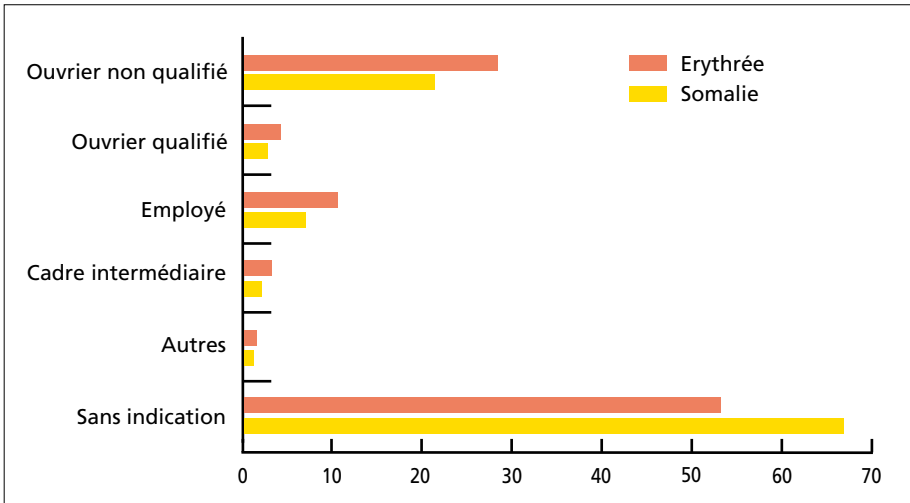


Illustration 15 : principales catégories socioprofessionnelles des Erythréens et des Somaliens (en %)*

Source : recensement fédéral de la population 2000 (population active + 15-62/65 ans, mais sans les personnes naturalisées)

* La catégorie «Autres» inclut notamment les employés supérieurs, les cadres et les indépendants. Il convient par ailleurs d'attirer l'attention sur la proportion élevée de Somaliens (66,6 %) et d'Erythréens (52,9 %) pour lesquels aucune donnée n'a pu être dégagée à partir des données recueillies lors du recensement fédéral.

sentait également le principal employeur (17%) des Erythréens. La restauration est la branche économique affichant la plus grande proportion de travailleurs étrangers (cf. Dahinden et al. 2004) et elle se caractérise par des salaires comparativement bas, des variations saisonnières et des horaires de travail irréguliers. Du fait de ces conditions de travail peu attrayantes, la restauration emploie une proportion élevée de migrants détenteurs d'un permis F ou N. Nombre d'Erythréens travaillent également dans le secteur des services (15,2%), ainsi que de la santé et de l'action sociale (15,7%). Ils occupent alors des postes d'infirmiers dans les hôpitaux et d'autres institutions du secteur de la santé et de l'action sociale. Après avoir travaillé plusieurs années dans la restaura-

tion, de nombreux interlocuteurs d'origine érythréenne ont indiqué qu'une formation continue dans le domaine de la santé (dans le cadre d'un programme de formation continue pour les réfugiés ou les personnes admises à titre provisoire) avait constitué pour eux la seule possibilité d'acquérir une formation complémentaire. A cet égard, il convient d'attirer l'attention sur le fait que les certificats scolaires et les diplômes universitaires, ainsi que les attestations de qualification professionnelle obtenus dans le pays d'origine ou d'autres pays de résidence, ne sont en principe pas reconnus en Suisse. Il en résulte que les Erythréens ne peuvent généralement pas exercer en Suisse le métier qu'ils ont appris ou exercé dans leur pays d'origine. Comme chez les Somaliens, près d'un quart des Erythréens

interrogés dans le cadre du recensement fédéral n'a fourni aucune donnée.

Catégories socioprofessionnelles

D'après les résultats du recensement fédéral 2000 (cf. illustration 15), la majeure partie des ressortissants somaliens (21,1 %) et érythréens (28,2 %) travaillent en tant qu'employés non qualifiés dans des secteurs économiques à bas salaire. Ces indications doivent toutefois être considérées avec réserve car près des deux tiers des Somaliens (66,6 %) et la moitié des Erythréens (52,9 %) n'ont fourni aucune indication. De nombreux Somaliens et Erythréens sont employés en tant qu'ouvriers d'équipe dans les usines, manœuvres dans le secteur de la construction ou de l'agriculture, et en tant qu'aides de cuisine dans la restauration. Les femmes quant à elles occupent fréquemment des emplois dans le secteur du nettoyage ou de la santé.

Les données recueillies lors du recensement fédéral indiquent que très peu de Somaliens et Erythréens vivant en Suisse occupent un poste d'ouvrier ou d'employé qualifié. Il convient ici de préciser qu'une part considérable de personnes interrogées a été incluse dans la catégorie «sans donnée» et que les personnes naturalisées n'ont pas été prises en compte. Ceci explique en partie l'infime proportion d'ouvriers et employés qualifiés, ainsi que la faible part de cadres moyens et supérieurs apparaissant dans les statistiques. La proportion d'employés et d'ouvriers qualifiés est probablement beaucoup plus élevée que ne le font ressortir les chiffres du recensement, car la deuxième génération a suivi une formation

de niveau moyen à élevé, ou fait un apprentissage en Suisse, et une part considérable des personnes comptabilisées dans la catégorie «aucune donnée» travaille sûrement comme ouvrier ou employé qualifié. A cet égard, il convient d'évoquer le fait que, ces dernières années, les Somaliens et les Erythréens ont fréquemment été embauchés (le plus souvent temporairement) en tant qu'interprète culturel, car l'augmentation des demandes d'asile déposées ces dernières années par des Somaliens et des Erythréens a entraîné un besoin accru en interprètes (pendant le processus de demande d'asile, lors des auditions, dans les centres de transit, lors des visites chez le médecin ou à l'hôpital, etc.).

Difficultés sur le marché du travail pour les femmes – différences liées au sexe

«Beaucoup d'employeurs n'aiment pas que l'on porte le foulard. J'ai demandé à un homme pourquoi, il m'a répondu que cela était dangereux, car le foulard pouvait se prendre dans une machine. Mais ce foulard fait partie de notre tradition, de notre religion, de notre culture. Alors, comment faire pour que les femmes ne soient pas pénalisées sur le marché du travail ? Il existe plusieurs façons de porter le foulard. Par exemple, il existe des foulards bien ajustés, de type bandeau. Ou bien, on peut tout simplement l'enlever sur le lieu de travail. C'est justement ce que je fais. J'arrive au vestiaire voilée. Dès que j'ai enfilé ma tenue de travail, je retire mon foulard. A la fin de ma journée de travail, je remets ma tenue de ville et mon foulard.»

Somalienne, en Suisse depuis 1993

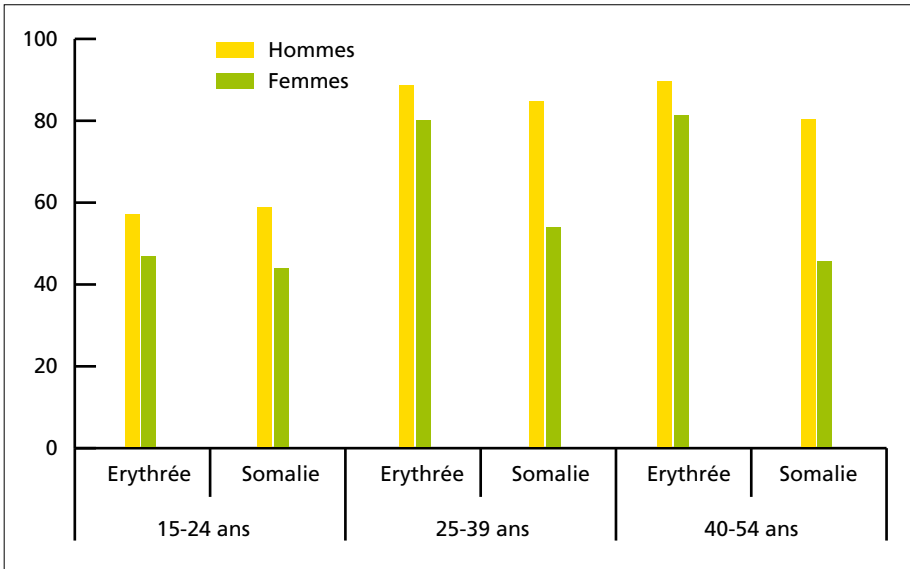


Illustration 16 : taux d'activité des ressortissants érythréens et somaliens, par classe d'âge (en %)

Source : recensement fédéral de la population 2000 (55+ : échantillons trop faibles, chiffres non significatifs)

La comparaison des taux d'activité des Somaliens et des Érythréens révèle une plus grande proportion d'Érythréens sur le marché du travail, toutes classes d'âges confondues. Le taux d'activité de la classe d'âge 15-24 ans est particulièrement bas dans les deux cas, ce qui s'explique par la poursuite des études ou par les difficultés rencontrées (tout comme de nombreux jeunes issus de la migration) pour trouver une place d'apprentissage et, partant, un emploi (cf. ci-après le paragraphe intitulé «Il est difficile de trouver une place d'apprentissage...»).

Le taux d'activité des femmes est inférieur à celui des hommes, toutes classes d'âges confondues. Si les différences sont minimales dans la société érythréenne, le taux d'acti-

vité des femmes somaliennes de tout âge est extrêmement bas par rapport à celui des hommes. L'écart lié au sexe est par ailleurs nettement plus prononcé dans la communauté somalienne que dans d'autres communautés étrangères (cf. Wanner et al. 2005), surtout dans la classe d'âge des 40-54 ans. Les différences entre les hommes et les femmes au niveau de l'intégration professionnelle sont dues non seulement à leurs qualifications, mais également à la répartition traditionnelle des rôles au sein de la famille et, parfois, à la conception de la famille. Plusieurs facteurs expliquent les difficultés d'intégration rencontrées par les femmes sur le marché du travail. D'une part, tant la femme somalienne que la femme érythréenne accordent une grande importance à ce que la mère reste à la mai-

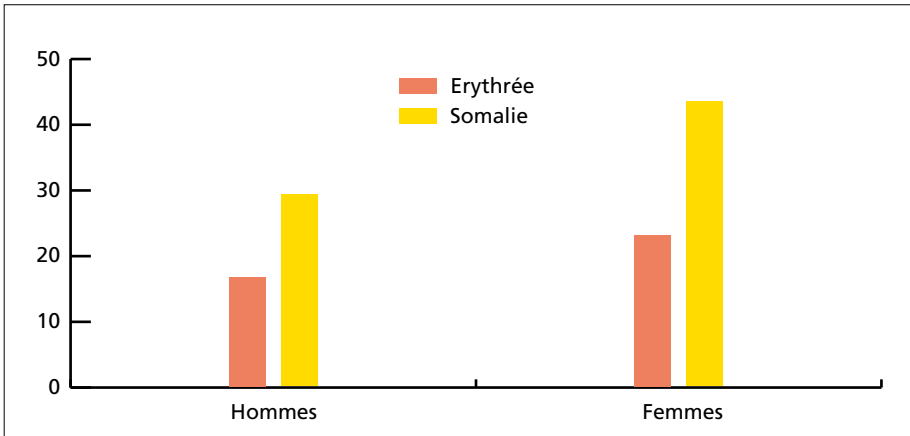


Illustration 17 : taux de chômage des ressortissants érythréens et somaliens (en 2000, en %)

Source : recensement fédéral de la population 2000 (15-62/65 ans)

son et élève les enfants. Par ailleurs, les femmes sont souvent confrontées à la difficulté de devoir concilier vie familiale et vie professionnelle. D'autre part, l'éventail des professions envisageables pour les femmes est plus limité que pour les hommes, car les femmes ne peuvent pas toujours satisfaire aux exigences des employeurs, du fait notamment d'une connaissance insuffisante de la langue locale ou de l'interdiction pour elles d'exercer certaines activités pour des raisons culturelles (p. ex. serveuse de restaurant). Du fait de leur situation économique précaire, bon nombre de femmes sont toutefois contraintes aujourd'hui d'exercer une activité rémunérée (à temps partiel), ce qui peut entraîner une modification de la répartition des rôles entre les sexes.

(cf. chapitre 4.2 Familles, couples et générations).

Les différences entre les hommes et les femmes au niveau de l'intégration sont confirmées par les données relatives aux taux de chômage (cf. illustration 17). Ainsi, les femmes somaliennes (43,3 %) et érythréennes (29,2 %) sont plus fortement touchées par le chômage que les hommes. D'une manière générale, le taux de chômage des migrants somaliens (34,6 %) et érythréens (19,7 %) est supérieur à celui de la population étrangère prise dans son ensemble (8 %). Comme pour de nombreux migrants de la première génération, les possibilités de carrières professionnelles demeurent très limitées pour les migrants somaliens et érythréens de plus de 50 ans, si bien qu'ils sont nombreux à exercer la même activité pendant de nombreuses années.

«Il est difficile de trouver une place d'apprentissage...»

«Pendant dix ans, j'ai eu un permis F. Je ne savais absolument pas ce que cela signifiait précisément. Lorsque j'ai terminé ma scolarité, tous mes amis suisses ont rapidement trouvé une place d'apprentissage. Pour moi, ce fut plus long, très difficile. Lorsque tu as un permis F et qu'en plus tu es noir, tu dois te donner deux fois plus de mal. Tu dois en faire plus que les autres, tu dois toujours prouver que tu es motivé. Tu dois toujours être correct et faire tout ce que l'on te dit. Tout le monde n'est pas prêt à cela. (...). Lorsque je cherchais une place d'apprentissage, j'ai vécu beaucoup de choses. Plusieurs fois, j'ai téléphoné et lorsque je disais mon nom, on me demandait, comment l'écrivez-vous ? Lorsque j'étais invité à me présenter et que j'apparaissais dans le bureau, on me regardait d'un air étonné, une fois quelqu'un m'a demandé, qu'est-ce que tu viens faire là ? Je lui ai répondu que nous avions convenu d'un rendez-vous quelques jours plus tôt. Il ne pouvait pas croire qu'un noir puisse aussi bien s'exprimer dans le dialecte local. Mais aujourd'hui, il est plus facile de faire son apprentissage avec un permis F, car les permis B et F ont été mis au même niveau. Désormais, je pense que le statut de séjour ne joue plus un rôle aussi déterminant, mais il n'en reste pas moins que si tu as un permis F et qu'en plus tu es noir, tu dois forcément te battre plus que les autres.»

Jeune somalien, en Suisse depuis 1995

En règle générale, les adolescents et jeunes adultes somaliens et érythréens de la deuxième génération ont plus de chances de

trouver un emploi que leurs parents, notamment grâce à leurs bonnes connaissances linguistiques et à leur formation scolaire effectuée en Suisse. Malgré leur bonne intégration scolaire et sociale, ils ont souvent des difficultés pour poursuivre leurs études ou pour trouver une place d'apprentissage ou un emploi. Différentes études montrent⁸ que les adolescents issus de la migration ont moins de chances de trouver une place d'apprentissage ou un emploi que les jeunes suisses ayant fréquenté les mêmes écoles. Les jeunes originaires d'un pays ne faisant pas partie de l'Union européenne sont nettement pénalisés par la situation économique, la couleur de leur peau ou leur nom, ce à compétences et curriculum vitae égaux. D'après ces études, cette marginalisation ne repose pas sur un manque de connaissances linguistiques ou de formation, mais, au moins en partie, sur des perceptions stéréotypées et sur la discrimination qui en résulte (cf. Fibbi et al. 2003). Comme le montrent les enquêtes réalisées par Haeberlin et al. (2004), les jeunes étrangers, et les jeunes filles en particulier, sont pénalisés lors du passage de la vie scolaire à la vie professionnelle. Cela peut être dû à un manque de confiance des employeurs basé sur divers stéréotypes⁹. Par

8 Une étude scientifique menée dans le cadre du projet du Fonds national NFPNR 43 a examiné les chances des jeunes «Secondos» en matière de recherche d'emploi, en recourant à une méthode semi-expérimentale déjà mise en œuvre dans de nombreux pays européens par l'Organisation internationale du travail (OIT). Les chercheurs ont répondu à de réelles offres d'emploi en adressant de fausses candidatures. Les réponses obtenues aux candidatures adressées par de jeunes suisses ont ensuite été comparées à celles émanant de jeunes issus de la migration (Fibbi et al. 2003).

9 Haeberlin et al. (2004) citent différents stéréotypes sur les étrangers, et notamment les mauvaises expériences réalisées par le passé avec des apprentis étrangers et la conviction selon laquelle les jeunes étrangers échouent plus souvent que les jeunes suisses, qu'ils seraient mal acceptés par la clientèle ou qu'ils risquent à tout moment de repartir dans leur pays.



ailleurs, les jeunes étrangers ne disposent pas d'un réseau social¹⁰ aussi développé que les jeunes suisses et susceptible de les aider à trouver une place. Pour ces jeunes, la formation scolaire médiocre, l'origine sociale modeste, le manque de relations informelles et les réserves de la population à leur égard peuvent représenter autant d'obstacles difficiles à surmonter. A noter que les adolescents ne trouvant pas de place d'apprentissage peuvent recourir à une offre transitoire. D'après les études réalisées, les jeunes issus de la migration sont bien plus nombreux que les jeunes suisses à faire usage de cette possibilité après leur scolarité obligatoire.

¹⁰ Le réseau social revêt une importance primordiale lors de la recherche d'une place d'apprentissage. Les contacts entretenus à titre privé entre l'entreprise et le candidat jouent un rôle déterminant pour l'obtention d'une place, et sont même souvent plus importants que les certificats scolaires (cf. Haeblerlin et al. 2004).

En 2008, pour la première fois, la majorité des requérants d'asile mineurs non accompagnés, ayant déposé une demande en Suisse, provenaient de Somalie. Il s'agissait de 100 personnes, principalement des jeunes hommes. D'après les experts, cet état de fait peut s'expliquer par la bonne interconnexion des réseaux de la communauté somalienne dans les pays européens. Ainsi, les jeunes sont souvent confiés à des membres de la famille vivant depuis longtemps en Suisse, qui les déclarent parfois comme leurs propres enfants. A cela s'ajoute le fait qu'au sein de la communauté somalienne, l'idée selon laquelle les jeunes non accompagnés ont de meilleures chances d'obtenir l'asile est largement répandue. L'intégration de ces jeunes gens dans le monde du travail se révèle généralement difficile car nombre d'entre eux n'ont qu'un bas niveau de formation.

Risque de pauvreté et criminalité

«Le bagage dont disposent les gens est déterminant dans le processus de migration (...). En réalité, ces personnes présentent parfois de bonnes conditions et ont pourtant peu de chances sur le marché du travail, cela ne tient pas seulement aux migrants eux-mêmes. La population est insuffisamment informée sur ces personnes, les employeurs ont peur, les préjugés sont nombreux et dans notre travail quotidien, il s'agit là d'énormes obstacles à surmonter.»
Assistante sociale

Travaillant dans des secteurs économiques à bas salaire et se trouvant par conséquent dans une situation socio-économique difficile, de nombreuses familles somaliennes et érythréennes ne disposent que de revenus très modestes. Ces conditions socio-économiques induisent, au moins à long terme, un risque réel de pauvreté. Les mères célibataires et les familles nombreuses sont ici particulièrement exposées. Plusieurs familles et individus somaliens et érythréens se voient donc contraints de recourir à l'aide sociale. Bien qu'aucune donnée précise ne soit disponible à cet égard, il convient de supposer qu'une part non négligeable des personnes concernées recourt à l'aide sociale, pour la simple et bonne raison que le revenu familial s'avère insuffisant. Bon nombre de ces personnes exercent une activité à temps partiel, à bas salaire, dans le secteur de la restauration ou du nettoyage (en particulier les femmes). Ces familles entrent dans la catégorie des Working Poor. Les statistiques de l'Office fédéral de la statistique montrent qu'en 2006, le taux d'aide sociale s'élevait à plus de 50 % pour

la population somalienne, et à 30-50 % pour la population érythréenne.¹¹ D'après l'Office fédéral des migrations, 70 % des demandeurs d'asile et personnes admises à titre provisoire, et 75 % des réfugiés, perçoivent des prestations d'assistance¹² en raison de la situation prévalant sur le marché du travail. Les prestations d'assistance octroyées aux demandeurs d'asile et aux personnes admises à titre provisoire sont inférieures à celles versées aux bénéficiaires de l'aide sociale suisses. Les réfugiés bénéficient en revanche des mêmes aides que la population suisse.

Ces deux groupes de migrants attirent peu d'attention négative sur eux dans l'opinion publique. D'une manière générale, les statistiques annuelles relatives à l'ensemble des infractions commises (code pénal, loi sur les étrangers, etc.) révèlent que les deux Etats d'Afrique orientale que sont la Somalie et l'Erythrée se situent dans la moyenne.¹³ D'après diverses directions cantonales de police, on ne constate aucune recrudescence particulière de délits commis par les ressortissants somaliens et érythréens, dans quelque domaine que ce soit.

11 Le taux d'aide sociale désigne le rapport entre les bénéficiaires d'une aide sociale dans une nationalité donnée et l'ensemble de la population de même nationalité, en se basant sur l'effectif de la population étrangère permanente publié par l'Office fédéral de la statistique. Les personnes relevant du domaine de l'asile (permis N ou F) ne sont pas prises en compte.

12 Les demandeurs d'asile, personnes admises à titre provisoire et réfugiés dénués de ressources, bénéficient du soutien de l'aide publique. L'octroi et le calcul de ces prestations d'assistance incombent aux cantons, communes et œuvres d'entraide compétentes, et l'Etat fédéral en assume le coût.

13 Dans le canton de Saint Gall par exemple, la proportion d'infractions commises par des ressortissants érythréens s'élève à seulement 0,3 %, celles commises par des ressortissants somaliens à seulement 0,2 %. Les chiffres concernant les cantons de Berne et de Zurich sont équivalents.

Pour en savoir plus

Dahinden, Janine ; **Fibbi**, Rosita ; **Moret**, Joëlle ; **Cattacin**, Sandro (2004) : *Integration am Arbeitsplatz in der Schweiz. Probleme und Massnahmen. Ergebnisse einer Aktionsforschung. Forschungsbericht 32.* Travail Suisse ; SFM : Bern, Neuenburg.

Egger, Theres (2003) : *Integration und Arbeit. Handlungsfelder, Akteure und Ansatzpunkte zur Besserstellung von Ausländerinnen und Ausländern auf dem Schweizer Arbeitsmarkt.* Eidg. Ausländerkommission (EKA) : Bern-Wabern.

Fibbi, Rosita ; **Pecoraro**, Marco ; **Wanner**, Philipp (2005) : *Femmes étrangères et marché du travail.* In : Haug, Werner (éd.) : *Migrants et marché du travail. Compétences et insertion professionnelle des personnes d'origine étrangère en Suisse.* Office fédéral de la statistique : Neuchâtel. S. 17-38.

Fibbi, Rosita ; **Bülent**, Kaya ; **Piguet**, Etienne (2003) : *Nomen est omen. Quand s'appeler Pierre, Afrim ou Mehmet fait la différence.* SFM : Neuchâtel. Nationalfondsprojekt NFPNR 43. S. 1–15.

Haeblerlin, Urs ; **Imdorf**, Christian ; **Kronig**, Winfried (2004) : *Von der Schule in die Berufslehre. Untersuchung zur Benachteiligung von ausländischen und von weiblichen Jugendlichen bei der Stellensuche.* Haupt : Bern.

Office fédéral des migrations ODM (2006) : *Problèmes d'intégration des ressortissants étrangers en Suisse. Identifica-*

tion des faits, des causes, des groupes à risque, des mesures existantes ainsi que des mesures à prendre en matière de politique d'intégration. Berne-Wabern.
www.bfm.admin.ch > Dokumentation

Piguet, Etienne ; **Losa**, Stefano (2002) : *Travailleurs de l'ombre? Demande de main-d'oeuvre du domaine de l'asile et l'emploi d'étrangers non déclarés Suisse.* Editions Seismo : Zürich.

Piguet, Etienne ; **Ravel**, Jean-Hugues (2002) : *Les demandeurs d'asile sur le marché du travail suisse 1996–2000.* Schweizerisches Forum für Migration : Neuchâtel.

Tschannen, Pia (2003) : *Putzen in der sauberen Schweiz. Arbeitsverhältnisse in der Reinigungsbranche.* Reihe gender Wissen ; eFeF-Verlag : Bern – Wettingen.

3.3 Santé

En bref

- Les situations spécifiques des personnes issues de la migration (expériences traumatisantes, statut de séjour précaire, conditions socio-économiques difficiles) ont parfois des répercussions sur leur bien-être physique et psychique.
- Du fait des barrières linguistiques et des blocages d'ordre culturel, les personnes somaliennes et érythréennes accèdent difficilement au système de santé suisse.
- Aucune donnée détaillée concernant l'état de santé des Somaliens et des Érythréens n'est disponible. Parmi les problèmes de santé fréquemment évoqués figurent les maladies infectieuses, parfois contractées dans le pays d'origine, les problèmes dentaires et l'abus d'alcool et de stupéfiants.
- On estime que 98 % des femmes somaliennes et 89 % des femmes érythréennes sont concernées par les mutilations génitales féminines (MGF, ablation totale ou partielle des organes génitaux externes féminins).
- La circoncision féminine peut avoir de graves conséquences sur la santé des femmes concernées. En Suisse, ces femmes souffrent notamment de menstruations douloureuses et prolongées, ainsi que de troubles sexuels.
- L'examen et le suivi obstétrical des femmes enceintes ayant subi une MGF exigent des connaissances spécifiques dans ce domaine et sont associés à diverses complications. Les entretiens destinés à fournir conseils et informations sont ici particulièrement importants.
- Dans la diaspora, la prise en charge périnatale de la mère et de l'enfant est souvent assurée par l'homme, qui se charge de prodiguer conseils et soutien. Dans le pays d'origine, cette mission incombe traditionnellement à la mère ou à une autre personne de confiance.

Migration et santé

Il existe de grandes lacunes de connaissances sur la question de la santé et de l'attitude des migrants à son égard. En 2004, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et l'Office fédéral des migrations (ODM) ont lancé un projet intitulé «Monitoring de l'état de santé de la population migrante en Suisse». Cette étude montre que les étrangers s'estiment en moins bonne santé que la population suisse. La stratégie «Migration et santé» souligne pourtant que la migration ne rend pas malade. Par contre, certaines circonstances peuvent nuire à la santé des migrants. Les femmes élevant seules plusieurs enfants sont par exemple extrêmement sollicitées, et les expériences traumatisantes que sont la guerre, la violence et la torture, vécues dans le pays d'origine, peuvent induire des troubles physiques et psychiques. Un statut de séjour précaire peut par ailleurs engendrer un sentiment d'incertitude existentielle, assombrir les perspectives d'avenir et, partant, nuire à la santé. La condition de migrant n'implique pas forcément un (plus) mauvais état de santé mais le cumul de différents facteurs, tels que le chômage ou un travail physiquement éprouvant (travail très physique, horaires de travail irréguliers ou travail de nuit), un statut de séjour précaire (permis F ou demandeur d'asile), une connaissance insuffisante de la langue et une grande famille à entretenir, engendre des risques pour la santé (Bülent 2007), auxquels sont particulièrement exposés les demandeurs d'asile et les femmes. Les conclusions du monitoring de l'état de santé de la population migrante en Suisse indiquent que les migrantes souffrent

plus fréquemment que les Suissesses d'une santé reproductive déficiente, ce qui peut entraîner un risque accru de fausses couches ou de complications lors de la grossesse.

3.3.1 Systèmes de santé en Somalie et en Erythrée

Somalie

Suite à la guerre civile et au manque de contrôle du gouvernement de transition, il n'existe pas, en Somalie, de système de santé publique structuré. La pénurie alimentaire et la malnutrition de la population représentent l'un des principaux problèmes. Environ 70 % de la population n'a pas accès à l'eau potable ni aux soins médicaux. La pénurie d'eau potable (provoquée par la sécheresse qui perdure depuis plusieurs années) engendre de nombreux problèmes de santé, tels que le choléra ou la dysenterie. Les maladies infectieuses sont également très répandues et ne peuvent que rarement être traitées. De vastes parties de la Somalie sont totalement tributaires de l'aide internationale. Du fait de la situation instable, il est toutefois très difficile de faire parvenir l'aide humanitaire à la population somalienne dans le besoin (Hoehne 2008). Le taux de personnes atteintes du VIH est approximativement compris entre 0,9 et 2 % de la population et s'avère ainsi assez bas par rapport à celui d'autres pays africains. Ce faible taux s'explique par la prédominance de la religion islamique et surtout par le fait que depuis le déclenchement de la guerre civile, relativement peu de personnes venues de l'extérieur sont entrées sur le territoire somalien.

Les connaissances relatives aux voies de transmission et à la prévention du VIH/sida sont toutefois très limitées.

Erythrée

Malgré les efforts considérables engagés par le gouvernement, l'accès aux soins médicaux de base n'est pas suffisamment assuré dans de vastes régions du pays. Les soins médicaux spécialisés et les médicaments permettant de traiter les maladies graves sont disponibles uniquement (et pas toujours) dans la capitale Asmara. Ils ne sont toutefois accessibles qu'à une faible partie de la population (comme les familles de membres du gouvernement et les hauts fonctionnaires). D'après ses déclarations, le gouvernement érythréen s'efforce d'optimiser l'accès de la population aux soins médicaux (en particulier dans les régions reculées). A ce jour, la situation n'a cependant pas connu d'amélioration notoire. L'Erythrée affiche un nombre extrêmement élevé de décès en couches, lequel s'explique par le rituel de la circoncision féminine largement répandu dans le pays. Les programmes d'information mis en place par le gouvernement n'ont permis, jusqu'ici, d'enregistrer qu'une très lente régression de cette coutume. Malgré les programmes gouvernementaux de lutte contre la pandémie du VIH/sida, notamment après 1998, le nombre de personnes atteintes du VIH a fortement augmenté (beaucoup de jeunes gens étant incorporés dans l'armée et dans le service du travail obligatoire).

Accès difficile au système de santé suisse

Les systèmes de santé en Somalie et en Erythrée diffèrent considérablement du système de santé suisse. Du fait de problèmes linguistiques et de la méconnaissance des conditions spécifiques régnant en Suisse, l'accès au système de santé suisse peut s'avérer difficile pour les personnes originaires de Somalie et d'Erythrée. Les Somaliens et les Erythréens (ainsi que d'autres personnes issues de la migration) recourent en premier lieu aux médecins généralistes et aux services d'urgence des hôpitaux publics. Ni l'Erythrée, ni la Somalie, ne connaissent le principe du médecin de famille. Dans différents entretiens menés avec des personnes originaires de Somalie et d'Erythrée, ainsi que des experts¹⁴, la méconnaissance du système de santé suisse a été évoquée à maintes reprises, les connaissances linguistiques insuffisantes représentant l'un des principaux obstacles à l'obtention d'informations dans ce domaine (p. ex. en matière de prévention, de soins médicaux et d'assurance maladie). Cette problématique ressort d'autres enquêtes réalisées en Suisse : les médecins, le personnel soignant et d'autres professionnels de la santé considèrent les barrières linguistiques comme le principal problème dans la prise en charge médicale des personnes étrangères. Le besoin d'informations pertinentes en matière de santé dans la langue maternelle de la population migrante est considérable (cf. Office fédéral de la santé publique 2008). Si des brochures

¹⁴ Ces entretiens ont été réalisés dans le cadre de l'étude des besoins en matière de santé reproductive pour les personnes originaires de Somalie et d'Erythrée en Suisse (cf. Jäckle et Wenger 2009).



et informations sont disponibles en somali, elles n'ont que rarement été traduites en tigrinya (cf. Jäckle et Wenger 2009). Des difficultés de compréhension, mais aussi des conceptions différentes, d'ordre culturel, à l'égard de la santé peuvent entraîner des problèmes de communication lorsque les patients issus de la migration et les professionnels de la santé n'ont pas le même système de référence culturelle. Les femmes somaliennes et érythréennes tiennent ainsi fortement à être prises en charge par des médecins féminins. Il s'agit même d'un besoin impératif pour les personnes de confession islamique. Une compétence transculturelle ainsi que des mesures de sensibilisation adaptées aux problèmes de santé et aux besoins spécifiques de la population migrante peuvent influencer aussi bien sur l'examen médical que sur le traitement et l'adhérence thérapeutique des patients (Office fédéral de la santé pu-

blique 2008). Bien qu'il existe en Suisse de nombreux traducteurs et interprètes communautaires certifiés¹⁵, les migrants font plus souvent appel à des membres de leur famille ou à des interprètes ad-hoc par manque d'informations et en raison de difficultés financières. Les experts, migrants et professionnels du domaine de la santé souhaiteraient disposer d'un personnel médical doté d'une grande compétence transculturelle et d'un service d'interprétariat professionnel institutionnalisé dans les hôpitaux.

¹⁵ Les interprètes communautaires sont des spécialistes de l'interprétariat en situation de dialogue qui permettent, au moyen de la traduction orale, la compréhension mutuelle entre interlocuteurs d'origines linguistiques différentes. Ils interprètent en prenant en compte le contexte socioculturel des interlocuteurs et connaissent les secteurs suisses de la santé, du social et de la formation (cf. www.inter-pret.ch).

3.3.2 Problèmes de santé spécifiques

Des données détaillées relatives à l'état de santé des personnes originaires d'Afrique ne sont pas disponibles à ce jour.¹⁶ Sur la base des entretiens menés dans le cadre de la présente étude, il est néanmoins possible de citer, sans prétendre à l'exhaustivité, différents tableaux cliniques fréquemment observés chez les personnes originaires de Somalie et d'Erythrée. Parmi elles figurent en premier lieu les maladies infectieuses contractées dans le pays d'origine, telles que la tuberculose (TBC). Le VIH/sida a également été cité à maintes reprises. L'absence de clarté quant aux possibilités de financement par les caisses d'assurance-maladie et le manque d'informations constituent un frein notoire à l'accès au système de santé et aux offres d'examen et de traitement. La thématique de la sexualité renforce encore ces blocages. L'Aide suisse contre le sida a édité des brochures d'information sur la prévention du VIH/sida dans différentes langues (dont l'amharique, le somali et le tigrinya). Des médiateurs spécialement formés, travaillant au sein des différents bureaux régionaux d'aide contre le sida, transmettent ces informations sur les mesures de prévention lors d'entretiens personnels, dans la langue d'origine de leurs interlocuteurs, et tentent ainsi de supprimer ces blocages.

Outre les maladies infectieuses, nombre de personnes ont évoqué de fréquents

problèmes dentaires notamment chez les migrants originaires de Somalie, en raison d'un manque d'hygiène dentaire. Différents professionnels de la santé ont également fait état d'une consommation excessive d'alcool. Ce problème concerne toutefois presque exclusivement les hommes. L'accès aux boissons alcoolisées, plus aisé en Suisse qu'il ne l'était dans le pays d'origine (en particulier en Somalie), l'isolement social et les traumatismes du passé sont autant de raisons pouvant expliquer cet abus d'alcool.

Les comportements bénéfiques pour la santé (sport, alimentation équilibrée, etc.) sont peu connus de la plupart des personnes originaires de Somalie et d'Erythrée. Les femmes somaliennes et érythréennes ne pratiquent quasiment aucune activité sportive. Certaines associations proposent des cours de sport hebdomadaires (p. ex. football ou natation), mais les entretiens menés auprès des membres de ces associations ont toutefois mis en évidence que peu de personnes y participaient régulièrement. Les clubs de football semblent en revanche bien fréquentés. Du fait du manque d'exercice et d'une alimentation peu équilibrée, un nombre considérable d'enfants souffre d'obésité.

Mutilation génitale féminine

«La circoncision féminine relève de la tradition. Cette pratique reste très usitée en Somalie, non seulement parce qu'il s'agit d'un rite, mais aussi parce que les hommes considèrent les femmes non excisées comme impures. Une femme souhaitant se marier doit être vierge et la circoncision

¹⁶ La consultation menée dans le cadre de la stratégie «Migration et santé 2002-2007» a pris en considération des personnes originaires d'Allemagne, d'Autriche, de France, d'Italie, du Portugal, de la Turquie, de l'ex-Yougoslavie et du Sri Lanka.

Type	Classification
Type I	Circoncision féminine : excision du prépuce clitoridien, avec ou sans excision partielle ou totale du clitoris.
Type II	Excision : excision du clitoris avec excision partielle ou totale des petites lèvres.
Type III	Infibulation ou «circoncision pharaonique» : excision partielle ou totale des organes génitaux féminins externes (clitoris, petites lèvres, parties internes des grandes lèvres) et suture/rétrécissement de l'orifice vaginal.
Type IV	Diverses pratiques non classables, portant atteinte aux organes génitaux externes et internes.

Tableau 3 : classification des MGF selon l'OMS

l'aide à contrôler son désir sexuel. L'homme éprouve par ailleurs un désir sexuel accru si la femme a été recousue après la circoncision.»

Experte somalienne en matière de circoncision féminine

La mutilation génitale féminine (MGF), pratiquée sur les fillettes et les femmes, consiste en l'ablation partielle ou totale, et autres lésions, des organes génitaux externes féminins, pratiquées pour des raisons culturelles ou autres (non thérapeutiques). La classification de l'OMS utilisée à l'échelle internationale distingue actuellement quatre formes de MGF (types I à IV). Dans la pratique, il n'est cependant pas toujours facile de dissocier les différentes formes de circoncision, car il existe des formes intermédiaires et des variantes.

La pratique de la circoncision féminine sur les fillettes et les femmes remonte à plus de 2000 ans. Bien que des motifs religieux soient souvent avancés pour justifier ces pratiques, aucune religion ne prescrit la

circoncision féminine. Cette coutume est plus ancienne que le christianisme et l'islam (aucune sourate du Coran ne recommande les mutilations génitales féminines). En Erythrée, musulmans, catholiques, protestants et athées respectent cette coutume (SGGG 2005). Dans les régions rurales, la tradition est aujourd'hui encore beaucoup plus répandue que dans les villes. En Somalie, on estime à 98 % le taux de fillettes et de femmes victimes de ces pratiques, 80 % d'entre elles étant infibulées (Unicef 2008). En Erythrée, 89 % des femmes subissent des MGF (Unicef 2007). Réalisée environ trois mois après la naissance, l'ablation du prépuce clitoridien (type I) est considérée comme la forme d'excision la plus fréquente en Erythrée. Les excisions de type II ou III, pratiquées entre l'âge de 3 et 7 ans, sont moins courantes. En Somalie et en Erythrée, l'excision est traditionnellement effectuée par une exciseuse, métier relevant de la tradition familiale. Il existe différents motifs à l'origine de ces pratiques. Pour beaucoup, l'excision revêt une valeur symbolique de rite initiatique, par laquelle

la fillette devient femme. Non seulement la circoncision féminine est pratiquée pour perpétuer la tradition, mais elle est aussi une condition préalable au mariage des jeunes filles et, par voie de conséquence, à la sécurité matérielle et émotionnelle de la famille. Elle est en outre le moyen de préserver la virginité des jeunes filles et de réfréner la sexualité et le désir féminins, perçus comme une menace incontrôlable. A cela s'ajoutent l'exigence de respecter les «lois de pureté» et l'habitude familiale transmise de génération en génération. Bien que l'excision soit officiellement interdite en Erythrée¹⁷, la loi n'a produit à ce jour aucun effet notoire dans la plupart des régions du pays.

Situation en Suisse

En 2003, la Suisse abritait 10 501 femmes étrangères, originaires de 28 pays pratiquant la mutilation génitale féminine. Parmi elles figuraient environ 4 050 jeunes filles de moins de 16 ans. Plus des deux tiers de ces femmes étaient originaires de Somalie, d'Éthiopie et d'Erythrée (Thierfelder 2003). En Europe, la législation diffère d'un pays à l'autre à l'égard de l'excision. A l'heure actuelle, quatre pays (Suède, Grande-Bretagne, Belgique et Norvège) se sont dotés de lois spécifiques en matière de MGF. La circoncision féminine est passible de sanction en Suisse, où elle est considérée comme une lésion corporelle grave. A la date de réalisation de la présente étude,

un article de loi était en préparation, visant à ancrer dans le droit pénal suisse la mutilation génitale féminine en tant qu'infraction spécifique.¹⁸

L'interdiction légale, le travail de prévention mené par les associations de migrants et les organisations, ainsi que le contrôle social moins prégnant semblent faire évoluer les mentalités au sein de la diaspora à l'égard de la circoncision féminine. Pourtant, selon différents interlocuteurs, l'excision des fillettes continue (ou a continué) à être pratiquée en Suisse de manière sporadique. Des données précises à ce sujet ne sont toutefois pas disponibles, car les déclarations des personnes interrogées se contredisent.¹⁹ Des experts parlent d'un nombre non négligeable d'excisions pratiquées en Suisse. Parfois, l'excision est effectuée à l'occasion d'un séjour dans le pays d'origine.

«De nombreuses fillettes ont été excisées ici. Un cas a aujourd'hui été porté à l'attention de l'opinion publique, mais il ne s'agit pas d'un cas isolé. Parmi les migrants somaliens arrivés en Suisse entre 1991 et 1999, presque toutes les fillettes ont été excisées à l'âge de deux ans ou moins. Les Somaliens vivant en Suisse au bénéfice d'un per-

¹⁷ En avril 2007, le gouvernement érythréen a publié une proclamation qui se trouvait depuis longtemps en préparation, interdisant toute forme de mutilation génitale féminine (MGF). Du fait du profond enracinement des MGF dans la culture des communautés érythréennes, l'application de cette nouvelle loi semble extrêmement difficile (cf. Berhane 2007).

¹⁸ Si le Parlement adopte ce nouvel article, les actes de mutilation génitale féminine pratiqués sur les femmes et les fillettes seront passibles de sanctions pénales, même s'ils ont été réalisés à l'étranger, dans un pays où ils ne sont pas condamnables. La peine encourue peut aller jusqu'à dix ans de privation de liberté, le délai de prescription de l'action pénale courant jusqu'aux 25 ans de la victime.

¹⁹ En juin 2008, la Cour suprême du canton de Zurich a statué pour la première fois sur un cas d'excision réalisé en Suisse. Le Ministère public a mis en accusation des parents somaliens pour instigation à lésions corporelles graves et a requis contre eux une peine privative de liberté avec sursis. Les parents avaient chargé un Somalien de passage d'exciser leur fille dans leur appartement de l'Oberland zurichois.

mis F ont peur d'être renvoyés en Somalie à tout moment. Ils vivent dans le provisoire. Alors ils se disent 'si je n'excise pas ma fille tout de suite, quand le ferai-je?' Ils entendent sauver leur fille, afin de lui permettre de voler plus tard de ses propres ailes. Chaque mère part du principe que si sa fille n'est pas excisée, elle sera confrontée à des problèmes si elle doit retourner dans son pays d'origine. Les parents veulent permettre à leur fille de vivre correctement, de se marier en Somalie, et que les choses se passent au mieux pour elle.»

Experte en matière d'excision des fillettes, racines somaliennes

L'idée d'un retour au pays, notamment omniprésente chez les Somaliens titulaires d'un permis F, semble influencer considérablement sur la décision de pratiquer ou non l'excision (cf. *article du journal «Der Bund», 14.2.2009*). La peur de ne pas pouvoir marier leur fille, en cas de retour au pays, du fait de son intégrité génitale, est une préoccupation de premier plan. L'excision est donc pratiquée dans une intention tout à fait positive, car beaucoup de femmes concernées ne considèrent pas les MGF comme une mutilation et n'associent pas leurs problèmes de santé au fait qu'elles aient été excisées. Dans ce cas, cette pratique bénéficie d'une appréciation positive (cf. *SSGO 2005*).

Conséquences de la mutilation génitale féminine sur la santé et thérapies possibles

La mutilation génitale féminine peut avoir de graves conséquences sur la santé des femmes concernées. Dans le pays d'ori-

gine, les complications lors de la grossesse et de l'accouchement sont fréquentes et peuvent même être mortelles. En Suisse, la possibilité de dispenser les soins médicaux adaptés permet de reléguer ces problèmes au second plan. Les principales complications mentionnées par les femmes excisées vivant en Suisse sont des menstruations douloureuses et prolongées, ainsi que des troubles sexuels (Thierfelder 2003). Les aspects psychosexuels de l'excision occupent une place prépondérante dans la diaspora. De nombreuses femmes excisées s'inquiètent d'être différentes des femmes suisses sur le plan de la sexualité. L'étude de Thierfelder (2003) met en évidence qu'un soutien psychique adapté, sous forme d'entretiens, n'est pas assuré de manière suffisante sur le territoire suisse. Seulement 8 % des sages-femmes et médecins interrogés ont indiqué avoir parlé avec la mère de l'avenir de la fille à l'égard de l'excision. Des problèmes de communication (renforcés par les barrières linguistiques) existent non seulement entre le personnel de santé et les patients, mais également entre les deux conjoints. Même les femmes d'identité culturelle identique parlent rarement de sexualité ou de thèmes liés aux MGF. Les entretiens menés auprès des femmes concernées et des professionnels de la santé confirment cette problématique. Les professionnels de la santé souhaitent toutefois que cette thématique soit abordée (avec une différenciation selon le genre). Différents documents d'information et des recommandations (cf. *SSGO 2005, Jäger et Hohlfeld 2009*) ont été publiés dans le but de les sensibiliser aux MGF. D'importantes difficultés dans la prise en charge gynéco-

logique/obstétrique des migrantes ont été observées lors de la vague d'immigration en provenance de Somalie, au début des années 1990. Depuis, les gynécologues et les sages-femmes des hôpitaux universitaires ont acquis des connaissances et une certaine expérience dans la prise en charge et le traitement des femmes concernées par les MGF (cf. Thierfelder 2003). Dans la diaspora également, nombre d'associations et groupes de femmes ont vu le jour ces dernières années, et abordent la question de l'excision. La prévention et le soutien mutuel par l'échange d'expériences sont les principales activités menées par ces associations.

L'accouchement en Suisse d'une femme excisée peut s'accompagner de diverses complications, toutefois moins graves que dans le pays d'origine. La question de la défibulation (réouverture lors de l'accouchement) et de la réinfibulation (nouvelle suture après l'accouchement) se pose pour les femmes infibulées, c'est-à-dire dont l'orifice vaginal a été suturé en partie ou en totalité (pour ne laisser qu'une petite ouverture). Dans les pays d'origine, les femmes sont ouvertes directement lors de l'accouchement ou trois jours avant, à l'aide d'une lame de rasoir ou de tout autre instrument tranchant. Du fait du risque de mortalité élevé, la césarienne n'entre pas en ligne de compte dans ces pays. La réinfibulation est pratiquée immédiatement après l'accouchement. En Suisse, les femmes concernées sont ouvertes lors de l'accouchement et dans certains cas (partiellement) recousues. D'après une étude de l'hôpital universitaire de Berne, peu de femmes (3,3 %)

souhaitent être réinfibulées (cf. Wuest et al. 2009). Selon les experts, de plus en plus de jeunes femmes souhaitent subir une défibulation avant la grossesse pour permettre à leur vagin de retrouver une forme normale. Les entretiens menés auprès des Somaliennes concernées ont donné un résultat tout autre. Bon nombre de femmes se sont déclarées favorables à une réinfibulation partielle après l'accouchement. L'étude de Thierfelder parvient à une conclusion similaire. Le sujet de la réinfibulation place les gynécologues et les sages-femmes face à un conflit éthique. Dans l'étude, les médecins et sages-femmes préconisent une attitude consistant à respecter le souhait de la patiente et à pratiquer une réinfibulation partielle. Néanmoins, il convient de mentionner que des entretiens d'information permettant d'exposer les alternatives à la réinfibulation font souvent défaut dans ce domaine. Dans son Guide-line édité à ce sujet, la Société suisse de gynécologie et d'obstétrique (SSGO) recommande de dissuader la patiente d'opter pour une réinfibulation, en lui expliquant les complications possibles et les alternatives envisageables. En Suisse, la réinfibulation partielle n'est pas réglementée par la loi²⁰, mais elle doit, d'après la SSGO, rester une exception et être pratiquée de sorte à n'entraver en aucun cas les écoulements menstruels et urinaires, les rapports sexuels et les examens gynécologiques. Les raisons poussant à procéder ou non à cette intervention, ainsi que les répercussions sociales et psychiques de cette décision, revêtent une grande importance. Pour-

²⁰ En Suisse, en Grande-Bretagne et en Belgique, la réinfibulation totale est toutefois interdite par la loi.



tant, elles n'ont, à ce jour, guère fait l'objet d'études. Les césariennes sont à peine plus fréquentes chez les femmes ayant subi une MGF que chez les autres femmes. La pratique d'une césarienne peut être décidée si l'excision et les sentiments de pudeur qui lui sont associées ne permettent pas de surveiller correctement le déroulement de l'accouchement.

Santé de la mère et de l'enfant

Les études ont montré que le taux de mortalité pendant la grossesse était plus élevé chez les migrantes que chez les femmes suisses (Weiss 2003). Pour certains groupes de migrantes, des complications accrues ont également été constatées lors de l'accouchement (Widmer 1998). Certains éléments indiquent par ailleurs que les femmes issues de la migration ne suivent pas toujours la même préparation à

l'accouchement que les Suissesses (Kuntner 2001 ; Weiss 2003). Dans les communautés somalienne et érythréenne, la famille joue un rôle important dans la vie quotidienne, et le désir de fonder une grande famille est très répandu. Les femmes ne pratiquent souvent aucun test de grossesse en Suisse et se rendent ainsi plus tardivement aux consultations prénatales usuelles que les Suissesses. Les migrantes accouchent généralement à l'hôpital. En l'absence d'une proche parente vivant en Suisse, elles sont accompagnées par leur époux, une amie ou une voisine. Le fait de ne pas pouvoir disposer du soutien de l'environnement familial inquiète de nombreuses femmes. L'absence de la propre mère ou d'une autre femme expérimentée, pouvant prodiguer ses conseils, connaissant bien les modifications physiques et psychiques survenant pendant la grossesse et appor-

tant éventuellement son aide, est vécue comme très douloureuse, aussi bien par les hommes que par les femmes. De nombreuses familles vivant en Suisse souffrent de ne pas pouvoir bénéficier du soutien de cette personne de confiance, qui, dans leur pays d'origine, les aide également à dispenser les soins au nouveau-né, soulageant ainsi la mère après l'accouchement.

Les entretiens montrent que le contexte de la migration et le manque de soutien familial entraînent une modification de la répartition des rôles au sein de la famille. En Somalie et en Érythrée, les hommes jouent un rôle secondaire dans la prise en charge périnatale de la mère et de l'enfant, l'époux assumant avant tout la responsabilité de la sécurité financière du foyer. En Suisse, du fait de cette nouvelle répartition des rôles dans la diaspora, les hommes somaliens et érythréens endossent de plus en plus leur part de responsabilité dans l'éducation des enfants. L'époux fait office de conseiller et de soutien, remplissant ainsi les fonctions traditionnellement dévolues aux mères et belles-mères dans le pays d'origine (cf. Jäckle et Wenger 2009).

Problématique psychosociale et conséquences

«Nombre d'hommes d'origine somalienne sont psychologiquement brisés, car ils ne sont plus en mesure d'entretenir leurs familles, qui vivent très souvent de l'aide sociale (...). Par ailleurs, de nombreux jeunes gens sont nés pendant la guerre et souffrent de traumatismes.»

Homme originaire de Somalie

La fuite et la migration peuvent représenter une charge psychosociale considérable pour les migrants et le mode de fonctionnement de leur famille et de leur vie (groupe de travail psychosocial 2004). Des entretiens menés auprès de migrants somaliens et érythréens confirment que les besoins psychosociaux revêtent une grande importance. Les personnes évoluant au sein d'un environnement social restreint en Suisse, contraintes de se passer du soutien de leur propre famille, souffrent souvent de la solitude et d'états dépressifs. La perte de ces réseaux de soutien est citée comme l'un des principaux problèmes. Chez les Somaliens comme chez les Érythréens, les problèmes psychiques sont souvent tabouisés. De ce fait, les tableaux cliniques tels que les troubles de stress post-traumatiques sont parfois décelés trop tardivement, et les symptômes psychosomatiques occupent le devant de la scène. Ceci ne facilite pas le traitement en milieu hospitalier.

«Beaucoup sont psychologiquement malades, mais ne le disent pas (...). Dans la société somalienne, on est mal accepté si l'on a recours à un traitement thérapeutique (...). Par peur du déshonneur, je ne me suis pas rendue à des consultations.»

Femme originaire de Somalie

Les problèmes psychiques reposent souvent sur les traumatismes de la guerre et l'expérience de la violence, ou sur l'isolement social et le manque d'intégration. Le déracinement et les nouvelles conditions de vie en Suisse engendrent souvent une situation de stress pouvant entraîner des maux psychosomatiques, tels que des dou-

leurs chroniques dans le ventre ou dans le dos. Parmi les divers maux mentionnés lors des entretiens figuraient également le surmenage, l'épuisement et un sentiment d'impuissance. Le traitement et la prise en charge thérapeutique de telles affections psychiques sont entravés par le manque de services d'interprétariat, ainsi que par l'existence de tabous culturels et par une autre conception de la santé et de la maladie. Pour surmonter leurs maux psychosomatiques, il n'est pas rare que les personnes concernées recourent à l'alcool ou au kat (plante euphorisante). La dépendance aux substances psychotropes chez les hommes d'origine somalienne et érythréenne est présentée comme un réel problème par divers bureaux d'intégration et institutions médicales. On ne constate toutefois pas une plus grande fréquence de ce problème chez les Somaliens et les Erythréens que chez les autres groupes de migrants. L'accès aux offres thérapeutiques spécialisées s'avérant difficile du fait des motifs évoqués précédemment, les troubles sont souvent décelés trop tard, et il en résulte un risque accru de chronification des affections psychiques.

Pour en savoir plus

Asefaw, Fana (2008) : Weibliche Genitalbeschneidung. Hintergründe, gesundheitliche Folgen und nachhaltige Prävention. Königstein : Ulrike Helmer.

Bülent, Kaya ; **Efionayi-Mäder**, Denise (2007) : Migration und Gesundheit. SFM, Universität Neuchâtel.

Hohlefeld, Patrick ; **Jäger**, Fabienne (2009) : Mädchenbeschneidung – konkrete Prävention in der Schweiz. Ein Artikel für alle, die gefährdete Kinder oder Betroffene betreuen. In : Schweiz Med Forum Nr. 9, S. 473–479.
www.medicalforum.ch

Hürlimann, Monika (2008) : Mädchenbeschneidung aus dem Blickwinkel der Frauengesundheit. Caritas Schweiz : Luzern.

Jäckle, Annatina ; **Wenger**, Aline (2009) : Wünsch dir, was du brauchst – eine Analyse der Bedürfnisse von Flüchtlingen aus Eritrea und Somalia in der Diaspora in Bezug auf die reproduktive Gesundheit. Hochschule für Angewandte Wissenschaften St. Gallen.

Kuhn, Annette ; **Raio** Luigi et al. (2009) : Effects of Female Genital Mutilation on Birth Outcomes in Switzerland. In : BJOG : An International Journal of Obstetrics & Gynaecology, Volume 116, Issue 9, S. 1204–1209.

Kuntner, Liselotte (2001) : Schwangerschaft und Geburt im Migrationskontext. Verlag Hans Huber : Bern.
www.bag.admin.ch > documentation

Office fédéral de la santé publique (2008) : Migration et santé. Résumé de la stratégie fédérale phase II (2008–2013). Bern.
www.bag.admin.ch > documentation

Office fédéral des migrations ODM (2006) : Problèmes d'intégration des ressortissants étrangers en Suisse. Identification des faits, des causes, des groupes à risque, des mesures existantes ainsi que des mesures à prendre en matière de politique d'intégration. Bern - Wabern
www.bfm.admin.ch > documentation

Promotion Santé Suisse et **Office fédéral de la santé publique**, section « Egalité des chances et santé » (2007) : Migration et santé.
www.quint-essenz.ch

Psychosoziale Arbeitsgemeinschaft (2004) : Bericht zur psychosozialen Versorgungs- und Betreuungssituation von Migrantinnen und Migranten in Duisburg. Stadt Duisburg : Gesundheitsamt.
www.pstag-duisburg.de

Schweizerische Gesellschaft für Gynäkologie und Geburtshilfe (SGGG) (2005) : Guideline. Patientinnen mit genitaler Beschneidung : Schweizerische Empfehlungen für Ärztinnen und Ärzte, Hebammen und Pflegefachkräfte.
www.sggg.ch

Thierfelder, Clara (2003) : Female Genital Mutilation and the Swiss Health Care System. Medizinische Fakultät der Universität Basel.

UNDP (2001) : Somalia Human Development Report. Nairobi, Kenia.
www.undp.org

UNFPA Eritrea (2008) : Consolidated Appeals Process. Nairobi, Kenia.
<http://ochaonline.un.org>

Weiss, Regula (2003) : Macht Migration krank? Eine transdisziplinäre Analyse der Gesundheit von Migrantinnen und Migranten. Seismo-Verlag : Zürich.

Widmer, Rudolf (1998) : Vergleich der Geburtsverläufe von tamilischen und nicht tamilischen Frauen an der Universitätsklinik Basel 1994/1995. Medizinische Fakultät der Universität Basel.

Articles de journaux

Der Bund, 14. Februar 2009 : Tiefe Trauer über ihren Verlust. Seit ihrem Aufenthalt im Sudan engagiert sich die Gynäkologin Annette Kuhn gegen weibliche Beschneidung.

Sudan Tribune, Saturday, 7. April 2007 : M. Tekeste, Eritrea : Might is right, govt bans female circumcision.
www.sudantribune.com



4 Organisation culturelle, sociale et politique

Définition : culture

La notion de culture, telle qu'employée dans le présent chapitre, désigne un ensemble de coutumes, de valeurs et de connaissances communes largement répandues, ainsi que des pratiques et traditions sociales, religieuses et artistiques, telles qu'exercées par les membres d'une société et transmises via la socialisation. La culture doit être comprise comme un ensemble de pratiques et de connaissances flexibles évoluant dans le temps. Le terme culture répond ici à une définition simplifiée de la notion, généralement appréhendée avec précaution par les sciences sociales, en particulier l'anthropologie.

4.1 Culture et religion

En bref

- Les sociétés somaliennes et érythréennes sont traditionnellement segmentaires. Alors que la société érythréenne s'illustre par sa diversité ethnique, linguistique, culturelle et religieuse, la société somalienne présente une forte homogénéité ethnique et religieuse.
- Basée sur le lignage, la société somalienne est traditionnellement divisée en clans qui forment l'ossature même du système social et politique. Ces clans sont exclusivement patrilineaires, c'est-à-dire que chaque enfant, fille ou garçon, appartient au clan de son père.
- Bien qu'en exil en Suisse, les Somaliens de l'ancienne génération témoignent un vif intérêt pour l'appartenance au clan, au point de le retenir comme un critère de choix du conjoint. Les migrants de la deuxième génération accordent moins d'importance à la notion de clan. Nous ne disposons d'aucune donnée fiable sur le clan d'appartenance des Somaliens résidant en Suisse.
- Les Somaliens vivant en Suisse sont presque tous musulmans, majoritairement sunnites. La religion commune constitue le principal vecteur d'identité.
- La population de l'Erythrée se partage en neuf groupes ethniques. La majorité des Erythréens résidant en Suisse appartiennent au groupe des Tigriniens. Toutefois, la lignée ethnique joue un rôle somme toute mineur. C'est en effet le sentiment d'appartenance nationale qui prime chez les Erythréens.
- La majorité des Erythréens vivant en Suisse sont chrétiens et font partie de l'Eglise érythréenne orthodoxe (Eritrean Orthodox Tewahedo Church of Eritrea). La communauté érythréenne en Suisse compte également des catholiques, des protestants et des fidèles de l'Eglise pentecôtiste. Seuls 10 % des Erythréens se réclament de la religion musulmane.
- Pour la majorité des Somaliens comme des Erythréens issus de l'ancienne génération, la religion influence considérablement le mode de vie et de pensée au quotidien. Les représentants de la deuxième génération s'intéressent nettement moins aux valeurs religieuses.



Le maintien de la culture d'origine

De manière générale, les membres d'une diaspora s'efforcent de perpétuer à l'étranger certaines valeurs et coutumes de leur culture d'origine et de maintenir des liens privilégiés avec leur patrie et les membres de leur famille installés dans d'autres pays. Il en va de même des migrants somaliens et érythréens en Suisse. Ces deux groupes tiennent énormément à préserver leur identité culturelle (religieuse ou nationale). En Suisse, un nombre important d'associations culturelles somaliennes et érythréennes entendent notamment entretenir la culture et la langue du pays. Les associations organisent pléthores d'activités, parmi lesquelles des réunions d'information (consacrées à des thèmes tels que la santé ou la scolarité), des représentations théâtrales et des concerts, des fêtes religieuses, des rencontres sportives (p. ex. tournois de football) et propo-

sent aux femmes une palette d'offres de loisir et aux enfants des cours de culture et de religion dispensés dans leur langue maternelle (*cf. chapitre 4.3 Activités sociales et politiques et annexe II : Adresses utiles*).

Les parents sont nombreux à soutenir et à promouvoir ces activités, de peur que leurs enfants se détachent de plus en plus des valeurs et des traditions de leur culture d'origine au point de ne même plus maîtriser leur langue maternelle. Ceux qui ont longtemps espéré – et espèrent peut-être encore aujourd'hui – retourner un jour dans leur pays souhaitent d'autant plus que leurs enfants conservent au moins quelques liens avec leur culture d'origine. Ils s'efforcent, par ailleurs, de préserver les enfants (surtout les filles) d'une trop grande influence de la culture du pays d'accueil. Les jeunes issus de la deuxième génération

accordent généralement moins d'importance aux valeurs et coutumes si chères à leurs parents. Cet écart d'intérêt peut soulever des conflits intergénérationnels au sein même des familles (*cf. chapitre 4.2 Familles, couples et générations*).

4.1.1 Ethnies et clans : sociétés traditionnelles en Somalie et en Erythrée

Les sociétés traditionnelles de Somalie et d'Erythrée présentent une structure segmentaire typique, c'est-à-dire qu'elles se divisent en plusieurs parties (p. ex. en lignages, ethnies), dans lesquelles l'origine représente le principe d'ordre dominant. Le plus souvent, la société comprend plusieurs segments qui se subdivisent eux-mêmes en d'autres sous-segments. Vu l'absence totale d'instance centrale, aucune structure étatique permanente n'intervient pour réguler les coopérations ou les conflits (Omar 2002).

Alors que la société érythréenne s'illustre par sa diversité ethnique, linguistique, culturelle et religieuse, la société somalienne présente une forte homogénéité ethnique et religieuse. Nous entendons à présent définir brièvement le système de clans en Somalie et les groupes ethniques en Erythrée.

Clans en Somalie

Définition : clan

La notion de clan (du gaélique «Clann» : enfants, descendance) décrit un groupe social qui se définit à travers son ascendance commune (le plus souvent un ancêtre mythique). Un clan compte généralement plusieurs lignages (groupes de filiation par le sang).

La population somalienne est constituée à 90 % de nomades somaliens et compte également des minorités ethniques, telles que les différentes lignées bantoues, ainsi que des groupes d'étrangers (p. ex. Arabes, Pakistanais, Indiens). La Somalie est une société basée sur le lignage. Le traditionnel système de clans des Somaliens, vraisemblablement influencé par la communauté tribale arabe, joue un rôle décisif aux plans social et politique. Les différents clans se réclament de la descendance des pères fondateurs, Samaale et Sab, tous deux fils de Hill, lui-même descendant d'Abu Talib, un oncle du Prophète Mahomet. Les clans Hawiye, Isaak, Darod et Dir, qui mènent traditionnellement une existence nomade, se réclament de Samaale. Se considérant comme les «vrais» Somaliens, ils règnent sans partage sur la scène politique et économique somalienne depuis les années 1960. Les agriculteurs sédentaires des clans Rahanweyn ou Digil-Mirifle se réclament, quant à eux, de la descendance de Sab. Ils parlent diverses langues, toutes proches du somali. Certains membres du clan Samaale ne les

considèrent pas comme leurs semblables¹. Les Digil et les Mirifle sont parfois considérés comme deux clans distincts, si bien que la Somalie compte, selon la définition retenue, cinq ou six grands clans (Gaabiil). Chaque clan se subdivise en une multitude de sous-clans (Tol), eux-mêmes composés de plusieurs familles (Reer). Outre le tissu social, les relations de parenté à la base de l'organisation sociétale déterminent les structures politiques (Omar 2002).

Les clans présentent, par tradition, une organisation acéphale. Pratiquement dépourvue de hiérarchie et de structure administrative, la société n'est pas dirigée par un chef centralisant le pouvoir. L'autorité et le respect reviennent aux anciens qui prodiguent des conseils et prennent les décisions concernant le clan pendant les réunions (Shir). Les clans se réfèrent au droit coutumier² (Xeer ou Heer), un droit de tradition orale issu de l'époque préislamique et autrefois influencé par la loi islamique (Charia). Les doyens du clan arbitrent les conflits et fixent notamment le prix du sang (Mag) (Abdullahi 2001 ; Mukhtar 2003 ; Omar 2002).

En Somalie, il y a actuellement plusieurs positions différentes sur le système des clans. A l'instar de la Somali Youth League, les mouvements nationalistes ont, par le passé, tenté d'affaiblir l'importance

des clans au profit de l'identité nationale. Le dictateur Siad Barre s'est, lui aussi, efforcé de bannir l'organisation des clans de la société somalienne pendant son mandat (1969-1991). Les tentatives de changement sont cependant restées vaines, si bien que le système de clans domine encore aujourd'hui la société et la vie politique de la Somalie (Mukhtar 2003).

Importance du clan en Suisse

«Le clan est la carte d'identité des Somaliens.»

Somalien, en Suisse depuis 1993

Nous ne possédons aucune information précise sur le clan d'appartenance des Somaliens vivant en Suisse³. L'importance du clan fait débat au sein même de la diaspora somalienne. Alors que certains considèrent l'appartenance à un clan comme insignifiante, voire taboue, d'autres affirment ouvertement que les clans ont également leur importance en Suisse. Dans le pays d'origine ou en exil, le système de clans détermine intimement la vie sociale des Somaliens.

Chaque Somalien appartient à un clan et même à un sous-clan de par son ascendance paternelle (filiation patrilinéaire). Le nom révèle l'appartenance au clan car le nom du père, du grand-père, etc. est accolé au nom des hommes comme à celui des femmes. Ainsi, la seule mention du nom trahit déjà l'appartenance à tel ou tel clan.

1 Certains membres du clan Samaale qui se considèrent comme les seuls «vrais» Somaliens qualifient les Rahanweyn et les Digil-Mirifle «d'impurs», du fait de leurs liens avec d'autres groupes noirs africains.

2 Le droit coutumier repose sur le principe de l'incrimination collective et non individuelle. Lorsqu'un membre du clan commet un crime, c'est l'ensemble du clan qui en endosse la responsabilité. Le prix du sang est payé par l'ensemble du groupe familial.

3 L'Office fédéral des migrations (ODM) intègre le clan auquel appartiennent les demandeurs d'asile dans les statistiques d'asile. Les chiffres ne sont cependant guère pertinents, car pour pratiquement la moitié des personnes enregistrées aucune information n'a pu être saisie puisqu'elles relèvent des catégories «Sans réponse» ou «Autres».

Les experts considèrent que la majorité des Somaliens vivant en Suisse connaissent leur clan d'origine. L'appartenance à un clan soulève bel et bien des conflits. Le système de clans détermine en partie la constitution d'associations. En effet, les membres du comité appartiennent bien souvent à un même clan. En Suisse, il n'existe ni porte-parole ni organisation faitière pour représenter d'une seule voix les Somaliens ou les associations somaliennes. Et pourtant divers efforts ont été déployés en ce sens, mais en vain, vraisemblablement en raison de l'appartenance à des clans différents.

L'appartenance au clan peut également jouer un rôle dans le choix du conjoint dans la diaspora, en particulier pour les représentants de l'ancienne génération. Les unions sont souvent scellées au sein d'un même clan. Cependant, l'importance du clan semble en perte de vitesse dans la population somalienne vivant en Suisse, surtout parmi les jeunes issus de la deuxième génération. La majorité des jeunes Somaliens qui ont grandi en Suisse ne témoigne pas plus d'intérêt pour leur clan d'origine que pour celui de leurs compatriotes. Les jeunes Somaliens ayant rejoint la Suisse depuis 2006 attachent, en revanche, encore beaucoup d'importance au clan. Nombre d'entre eux ont, en effet, grandi dans une Somalie déchirée par les conflits et les guerres entre des groupes appartenant à des sous-clans différents. Dans ce contexte mouvementé, le clan représente, à leurs yeux, un véritable vecteur d'identité. En Suisse, les rencontres entre membres de différents clans et sous-clans déclenchent

parfois des conflits ou des confrontations sur les opinions politiques.

Mosaïque ethnique en Erythrée

Définition: ethnie

La notion d'ethnie (du grec «ethnos» : peuple) désigne un groupe qui partage une même identité, car uni par des éléments de civilisation communs tels que l'histoire, la langue, la religion, la culture ou l'origine (dans les régions germanophones, le concept d'ethnie remplace depuis longtemps celui de peuple).

La population érythréenne se compose de neuf groupes ethniques.⁴ Les Tigriniens établis dans les hauts plateaux représentent près de la moitié de la population et constituent à la fois la principale ethnie et l'élite politique et économique de l'Erythrée. Ils sont majoritairement de confession orthodoxe. Les Jebertis sont des musulmans parlant aussi le tigrinya. Installés dans les hauts plateaux, ils ne sont pas reconnus par le gouvernement comme un groupe ethnique. Les Tigréens sont la deuxième ethnie la plus représentée en Erythrée. Subdivisés en plusieurs sous-groupes, ils peuplent principalement les régions occidentales du pays jusqu'aux frontières du Soudan. La plupart de ces groupes se sont convertis à l'islam à la fin du 19^e siècle. Plusieurs minorités telles que les Afar, Hedareb, Bilen, Kunama, Nara, Rashaida et Saho vivent dans les plaines. Ces petits groupes parlent

⁴ Nous ne disposons pas des chiffres actuels concernant les différents groupes ethniques. Le FPDJ qui est au pouvoir depuis l'accès à l'indépendance n'a réalisé aucun recensement, si bien que les données concernant les communautés ethniques et religieuses en Erythrée ne sont qu'approximatives (Schröder 2004).

chacun leur propre langue et se réclament essentiellement de l'islam (Hannken 2003 ; Omar 2002).

Importance de l'appartenance ethnique en Suisse

«Les Erythréens incarnent en premier lieu l'idéologie politique d'une nation et développent un sentiment fort d'identité nationale, leur origine ethnique personnelle importe peu.»

Suisse d'origine érythréenne, en Suisse depuis 25 ans

Nous ne disposons pas d'informations précises sur la composition ethnique de la diaspora érythréenne en Suisse⁵. Les experts considèrent les Tigriniens comme le principal groupe ethnique. Les autres minorités ethniques sont peu représentées en Suisse, voire pas du tout.

Selon les experts, les Erythréens en Suisse savent à quelle ethnie ils appartiennent. Pourtant, le sentiment d'identité nationale l'emporte sur l'appartenance ethnique. Les différences ethniques ne semblent pas être sources de conflit au sein de la diaspora. L'identité nationale a été essentiellement forgée par le mouvement dominant du Front populaire de libération de l'Erythrée (FPLE) au cours des 30 années de lutte pour l'indépendance. En effet, le FPLE a fait de l'unité nationale de toutes les ethnies et

communautés religieuses son fer de lance pendant le combat en faveur d'un Etat indépendant. Le mouvement de libération avait des représentants dans de nombreux pays et ses activités ont rendu les identités régionales et ethniques durablement taboues parmi ces différentes communautés. L'indépendance apparaissait alors comme un objectif commun et fédérateur (Conrad 2006).

4.1.2 Religion

Musulmans somaliens

La majorité des Somaliens vivant en Suisse sont musulmans sunnites, à l'instar de ceux établis dans leur pays d'origine⁶. L'islam est la principale religion en Somalie depuis plusieurs siècles. Cette religion est fondée sur les cinq piliers de l'islam⁷ et repose à la fois sur le Coran, le Hadith (recueil de la Parole et des Actes du prophète Mahomet) et sur la Charia, la loi islamique. Au cours du 19^e siècle, plusieurs ordres soufis se sont répandus en Somalie. Ils influencent encore aujourd'hui la vie religieuse. Qadiriyya est la plus ancienne mais aussi la plus importante de ces confréries. Des croyances et des rituels religieux remontant à l'époque préislamique se sont progressivement confondus avec l'islam. Le culte des ancêtres, toujours pratiqué en Somalie, en est

5 L'Office fédéral des migrations (ODM) interroge les demandeurs d'asile érythréens sur leur appartenance ethnique lors de l'audition sur les données personnelles. Bien que guère pertinentes, les données indiquent que les Tigriniens forment le groupe majoritaire. Il nous est impossible de recueillir des informations sur l'appartenance ethnique des personnes qui ne sont plus engagées dans une procédure de demande d'asile.

6 La Somalie compte seulement quelques centaines de chrétiens, pratiquement tous d'origine étrangère. Ces rares chrétiens somaliens se réclament de l'Eglise éthiopienne orthodoxe Tewahedo. Impossible d'affirmer avec certitude qu'il y a des chrétiens parmi les Somaliens vivant en Suisse. D'après les statistiques de l'Office fédéral des migrations, quelques demandeurs d'asile somaliens ont déclaré être chrétiens lors de leur audition sur les données personnelles.

7 Les cinq piliers (Arkan) de l'islam sont : la profession de foi (Shahada), la prière (Salah), l'aumône (Zakat), le jeûne (Siyam) pendant le mois du Ramadan et le pèlerinage (Haddsch).

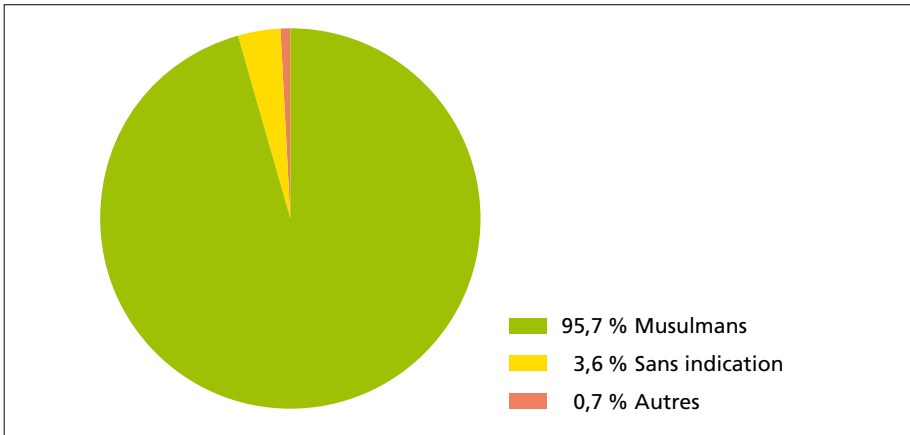


Illustration 18 : appartenance religieuse de la population somalienne vivant en Suisse (en %)

Source : AUPER, nombre de personnes enregistrées dans le processus d'asile au 31.1.2009*

* La campagne de 2000 a recensé 4764 Somaliens, parmi lesquels on compte 76,7 % de musulmans (20,2 % de «Sans réponse»).

un exemple. Depuis les années 1970, on observe, principalement en milieu urbain, des mouvements islamistes radicaux qui ont gagné en influence à la faveur de la guerre civile. Début 2009, le nouveau Président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed a tenté de réinstaurer le droit islamique, la Charia, dans l'ensemble du pays.

L'islam somalien accorde une grande importance au cheikh ou wadaad. Contrairement à un imam qui dirige la prière et prêche à la mosquée, le cheikh est un érudit qui connaît les rituels religieux. Quelques cheikhs venus de Somalie exercent leur influence en Suisse. Ils sont soit salariés et remplissent leur ministère à titre bénévole soit embauchés dans une mosquée. Un cheikh assume diverses tâches en faveur de la communauté musulmane. Il est généralement convié à pratiquer les rituels pour une naissance, un mariage ou

un décès et intervient aussi en qualité de médiateur en cas de conflit au sein de la famille ou de la communauté.

En Suisse, les musulmans somaliens se rassemblent pour la prière dans différentes mosquées, le plus souvent fréquentées par des croyants de toutes origines. Les hommes se rendent en nombre à la mosquée, en particulier le vendredi. Certaines mosquées sont gérées par des associations islamiques somaliennes et placées sous la responsabilité d'un imam ou d'un cheikh de Somalie. Les associations proposent, en outre, des cours de religion et de Coran aux Somaliens issus de la deuxième génération. La préservation de l'identité religieuse revêt une grande importance.



«Nous autres Somaliens sommes divisés en clans ; mais concernant la religion, nous sommes tous d'accord. Nous sommes tous musulmans (...). Pour nous, les Somaliens, notre religion c'est l'islam.»

Somalien de 42 ans, en Suisse depuis 1993

Pour de nombreux Somaliens, la primauté de l'appartenance au clan relègue au second plan le sentiment d'identité nationale. La religion commune constitue, de fait, le seul vecteur d'identité parmi la communauté somalienne. Selon les experts, l'identité religieuse l'emporte souvent sur le sentiment d'appartenance nationale. En ce sens, l'islam s'impose légitimement comme une composante essentielle de l'identité somalienne. Nous pouvons citer à présent le voile que certaines Somaliennes portent également en Suisse. Il s'agit essentiellement de femmes issues de l'ancienne génération ou de femmes plus jeunes récemment émigrées en Suisse. Cer-

taines femmes considèrent la dissimulation de la chevelure comme une tradition islamique ancestrale. D'autres portent le voile par conviction religieuse. Le voile constitue, dès lors, un symbole visuel de l'identité religieuse des Somaliennes. En revanche, les filles ou jeunes femmes de la deuxième génération ayant grandi en Suisse sont nombreuses à refuser le voile. La décision dépend énormément du milieu social et de la ferveur religieuse des parents et, plus généralement, de la famille. La question du voile constitue une source potentielle de conflit familial entre les adolescentes et leurs parents. Certaines filles ou jeunes femmes qui ne portent pas le voile en public, notamment à l'école, couvrent leur tête lors des cérémonies ou des fêtes religieuses en présence de leur famille ou de la communauté somalienne, simplement par respect vis-à-vis de leurs parents ou de la tradition.

Diversité religieuse des Erythréens

On considère généralement que la population érythréenne se compose à part égale de musulmans et de chrétiens. En Erythrée, les chrétiens sont majoritairement orthodoxes (Eglise érythréenne orthodoxe Tewa-hedo). Ce sont ensuite l'Eglise catholique romaine et l'Eglise évangélique luthérienne qui comptent le plus grand nombre de fidèles. Depuis l'accès à l'indépendance et, particulièrement, après la guerre contre l'Ethiopie (1998-2000), des mouvements religieux pentecôtistes et charismatiques se sont répandus en Erythrée au point de conduire à l'émergence de nouvelles Eglises (Hannken 2003 ; Schröder 2004)⁸. La communauté orthodoxe considère les pentecôtistes comme des concurrents et des hérétiques. Les contacts entre les deux groupes ne sont que sporadiques.

Depuis 2002, les communautés religieuses d'Erythrée ont le devoir de s'enregistrer. A ce jour, le gouvernement a reconnu officiellement les quatre communautés religieuses suivantes : l'Eglise érythréenne orthodoxe, l'islam sunnite, l'Eglise catholique romaine d'Erythrée et l'Eglise évangélique luthérienne Mekane Yesus. Les activités religieuses publiques des autres groupes non enregistrés ont été interdites et leurs lieux de culte fermés. Depuis 2003,

les poursuites engagées à l'encontre des fidèles des Eglises non autorisées et des autres communautés religieuses s'intensifient (Tuor 2009 ; Rapport international sur la liberté religieuse 2008).

Les chrétiens de l'Eglise érythréenne orthodoxe représentent l'écrasante majorité des Erythréens résidant en Suisse, devant les catholiques, les pentecôtistes et les protestants. Un dixième des Erythréens se réclame de religion musulmane.

La proportion d'Erythréens musulmans est nettement inférieure en Suisse à ce qu'elle n'est dans leur pays d'origine. En effet, alors qu'ils représentent la moitié de la population en Erythrée, ils ne sont que 10 % en Suisse. Les catholiques et les pentecôtistes, en revanche, sont légèrement surreprésentés. Cet écart s'explique simplement par l'interdiction, pour certains groupes, de pratiquer ouvertement leur religion en Erythrée. Une raison qui pousse même certains croyants à quitter leur pays.

Pour de nombreux Erythréens, la religion est, plus qu'un enseignement spirituel, un véritable mode de vie, étroitement lié à la tradition, la culture, l'identité et le rapport à l'Etat (Conrad 2005b). La majorité des Erythréens, même en exil, voue au quotidien une importance particulière à la religion. Ils tiennent énormément à respecter les préceptes religieux, tels que le jeûne (Pâques chez les orthodoxes et le mois du Ramadan chez les musulmans) et à célébrer les fêtes et les rituels. Les Erythréens fréquentent régulièrement les églises et les offices religieux pour prier. Des temps de

⁸ Parmi ces « nouvelles » Eglises d'orientation pentecôtiste et charismatique, on compte notamment : Rema Charismatic, Bethel, Halleluja, Philadelphia. En outre, le mouvement de réforme charismatique-pentecôtiste s'est consolidé au sein même de l'Eglise orthodoxe, à l'image d'autres Eglises minoritaires chrétiennes telles que Kale Heywet (baptistes), Meserete Krestos (mennonites), Mulu Wengel (pentecôtistes) et Faith Church (réformés) qui présentent toutes de fortes influences charismatiques. Par ailleurs, des Eglises chrétiennes marginales telles que l'Eglise Adventiste du 7^e jour et les Témoins de Jehova sont présents en Erythrée depuis plusieurs années.

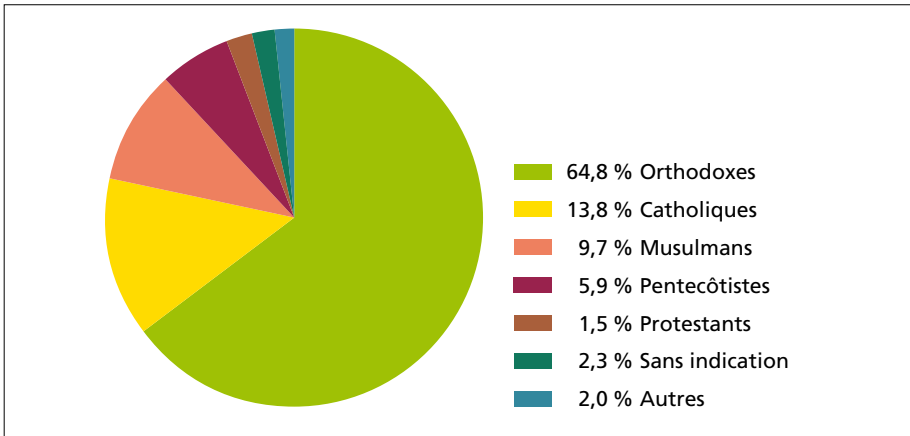


Illustration 19 : appartenance religieuse de la population érythréenne vivant en Suisse (en %)

Source : AUPER, nombre de personnes enregistrées dans le processus d'asile au 31.1.2009*

* La campagne de 2000 a recensé 1319 Erythréens et mis en évidence des chiffres concordants : protestants (6,9 %), musulmans (11,6 %), catholiques (16,3 %), autres chrétiens (42,1 %, majoritairement orthodoxes) et «Sans réponse» (19,4 %).

lecture de la Bible et de prière sont proposés chaque semaine en divers lieux. De nombreux parents espèrent ardemment transmettre à leurs enfants un système de valeurs et des pratiques religieuses.

Partout en Suisse, des communautés religieuses de chrétiens érythréens se rencontrent régulièrement, principalement le week-end, pour assister ensemble à l'office. Du fait de l'envolée du nombre de demandeurs d'asile érythréens, ces communautés se sont multipliées ces dernières années. Le nombre des croyants assistant régulièrement à l'office s'inscrit lui aussi en nette hausse. Les communautés rencontrent souvent des difficultés à trouver des locaux appropriés. Certains groupes sont autorisés à se recueillir dans les églises chrétiennes ou louent des locaux pour célébrer leurs offices. Quelques communautés

ont leurs propres prêtres (Keshi) qui dirigent l'office, administrent les sacrements et assurent l'accompagnement spirituel des membres de la communauté. Les associations religieuses sont de plus en plus nombreuses à proposer des cours de religion aux jeunes de la nouvelle génération. Beaucoup de groupes religieux sont organisés en associations officielles et comptent parfois plusieurs centaines de membres. Les chrétiens orthodoxes d'Erythrée ne se sont pas encore regroupés au sein d'une organisation faîtière en Suisse. Cependant, on note l'émergence des premières initiatives en ce sens.

Les musulmans érythréens fréquentent les mosquées des grandes villes de Suisse. Dans certaines villes, les hommes se rencontrent le vendredi pour la prière traditionnelle. N'étant pas nombreux en Suisse, les mu-



sulmans érythréens ne disposent d'aucune mosquée propre et ne sont pas encore organisés entre eux.

La fréquentation des églises ou des mosquées offre un véritable soutien psychologique et affectif aux nouveaux arrivants et aux réfugiés. Ils s'y sentent en confiance et partagent avec leurs compatriotes un attachement à leur pays d'origine. Ils y retrouvent leurs rituels traditionnels, rencontrent des personnes de la même origine culturelle et nationale et parlent leur langue maternelle. Les églises et les mosquées sont non seulement des lieux de culte, où reconstruire une parcelle de la patrie à l'étranger, mais aussi des points de rencontre, où échanger des informations et tisser des liens. En outre, les associations religieuses prodiguent souvent une aide matérielle à leurs membres.

Pour en savoir plus

Abdullahi, Mohamed Diriye (2001) : Culture and Customs of Somalia. Westport : Greenwood Press.

Bjork, Stephanie (2007) : Clan Identities in Practice. The Somali Diaspora in Finland. In : Farah, Osman A. et al. (Ed.). Somalia. Diaspora and State Reconstitution in the Horn of Africa. London : Adonis & Abbey. S. 102-115.

Conrad, Bettina (2005a) : We are the Prisoners of our Dreams. Exit, Voice and Loyalty in the Eritrean Diaspora in Germany. In : Eritrean Studies Review, Vol. 4 No. 2. S. 211-261.

Conrad, Bettina (2005b) : From Revolution to Religion? In : Adogame, Afe and Weissköppel, Cordula (Ed.) : Religion in the Context of African Migration. Bayreuth African Studies Series, No. 75. S. 217-241.

Hannken, Helga (2003) : Internationale Migration von und nach Afrika. Der weite Weg zurück nach Eritrea. Immigration – Emigration – Remigration. LIT-Verlag.

International Religious Freedom Report (2008) : Eritrea, released by U.S. Department of State, Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor.
www.state.gov

Mukhtar, Mohamed Haji (2003) : Historical Dictionary of Somalia. Lanham, Maryland, Oxford : The Scarecrow Press.

Omar, Musa Muhammed (2002) : Ethnien und Nationalstaaten am Horn von Afrika. Somalia und Eritrea (Kulturelle Identität und politische Selbstbestimmung in der Weltgesellschaft, Bd. 9). Münster : LIT-Verlag.

Schröder, Günter (2004) : Die eritreische Gemeinschaft in Deutschland. Materialien für eine quantitative Analyse. Frankfurt.

Articles de presse

Frankfurter Allgemeine (FAZ), 26. September 2008 : Somalier in Deutschland. Clan im Gepäck.

Le Monde Diplomatique, 17. Januar 2003 : Vor Allah sind alle Somali gleich.

Neue Zürcher Zeitung (NZZ), 11. April 2009 : Religiöse Heimat in der Fremde. Kirchen als Zentren der Ordnung für eritreische Flüchtlinge in der Schweiz.

4.2 Familles, couples et générations

En bref

- Les sociétés somalienne et érythréenne présentent une structure patriarcale. L'homme est le chef de famille et les rôles sont clairement définis selon le sexe.
- Au sein de la diaspora, les femmes interviennent fréquemment dans des domaines traditionnellement réservés aux hommes, à commencer par l'exercice d'une activité professionnelle. Les emplois à bas salaire ou le chômage altèrent souvent le statut des hommes. Cette redéfinition des rôles peut être source de conflits au sein du foyer.
- La famille est extrêmement importante pour les Somaliens comme pour les Erythréens. La proportion de Somaliens et d'Erythréens vivant dans un foyer traditionnel (couple et enfants) est nettement supérieure à celle des Suisses. Cependant, les divorces se multiplient au sein de la diaspora et ce, pour diverses raisons.
- Les couples somaliens et érythréens respectent presque tous le modèle endogame, c'est-à-dire que les mariages s'effectuent entre membres d'un même groupe ethnique. Aujourd'hui comme hier, les mariages binationaux sont rares.
- Les enfants et les adolescents de la deuxième génération se réfèrent énormément aux normes sociales de la Suisse. Les parents somaliens et érythréens sont cependant nombreux à vouloir transmettre à leurs enfants les règles, les traditions et la langue de leur pays d'origine.
- Les divergences entre les exigences et attentes de la famille et celles de l'école ou des amis peuvent créer des tensions, encore exacerbées par les projets d'avenir qui varient sensiblement entre l'ancienne et la nouvelle génération.
- Les jeunes filles font l'objet d'un contrôle social plus strict que les garçons. La transgression par une jeune femme des normes en usage en Somalie ou en Erythrée peut discréditer toute une famille.

4.2.1 Répartition des rôles entre les sexes et importance de la famille dans la diaspora

Somalie

«En Suisse, les hommes doivent mettre la main à la pâte. Ils doivent accompagner les enfants dans les parcs publics et sur les aires de jeux, alors qu'ils ne l'auraient jamais fait dans leur pays. Je connais un homme ayant toujours vécu en Somalie qui a été choqué par ce mode de vie. Lorsque son fils vient lui rendre visite, il aide sa femme en cuisine. Les parents se demandent systématiquement pourquoi il aide à faire la vaisselle. Quand je rentre à la maison avec mon époux, celui-ci m'aide naturellement, mais mes parents ne supportent pas ce bouleversement des rôles. Ma mère dit que les hommes agissent comme des femmes maintenant.»

Somalienne, mariée et titulaire d'un passeport suisse

En Somalie, la répartition des rôles entre les sexes est profondément marquée par un modèle social traditionnel et patriarcal. Les femmes assument principalement les tâches ménagères et l'éducation des enfants, tandis que les hommes, en leur qualité de chef de famille, prennent les décisions et pourvoient aux besoins du foyer. Les rôles des hommes et des femmes sont si rigoureusement définis que toute confusion ou transgression des responsabilités respectives expose les contrevenants à une exclusion et à une stigmatisation au sein de la société somalienne (Kusow 2003). Un homme qui participe aux tâches ménagères est considéré en Somalie comme un mau-

vais époux et se voit affublé du qualificatif péjoratif «Qorqode» (Abdullahi 2001).

La répartition des rôles au sein des familles de la diaspora change parfois de manière radicale. L'absence de soutien direct de la part d'autres femmes de la famille élargie et la précarité économique qui dirige un nombre croissant de femmes vers le marché du travail contraignent de plus en plus les hommes à participer aux tâches ménagères qui, en Somalie, incombent traditionnellement aux femmes. En exil, on assiste à une certaine redéfinition des rôles entre les hommes et les femmes⁹. Fortes d'une autonomie nouvelle, acquise à la faveur de l'exercice d'une activité professionnelle, les femmes somaliennes sont de plus en plus nombreuses à empiéter sur les prérogatives des hommes. Les changements en découlant, tels que l'abandon du voile ou la fréquentation de collègues masculins, peuvent générer dans certaines familles des tensions, voire des conflits, encore attisés par la perte de statut de l'homme, elle-même due au chômage ou à un emploi à bas salaire. Les comportements à risque, notamment une consommation excessive d'alcool et de qat¹⁰ aggravent les difficultés au sein du foyer. Les familles sont souvent tiraillées entre les traditions somaliennes et les principes de l'ordre social suisse. C'est

9 La répartition des rôles entre les sexes a également volé en éclats suite à plusieurs années de guerre civile en Somalie. Après le décès de leur époux, les femmes sont contraintes d'assumer les responsabilités, traditionnellement réservées aux hommes (Dini 2008).

10 Le qat ou khat est une drogue douce principalement consommée au Yémen, au Kenya, à Djibouti, en Éthiopie et en Somalie. Les feuilles de l'arbuste sont chiquées et produisent un effet comparable à celui du thé ou du café. En Suisse et en Allemagne, le qat est soumis à la loi sur les stupéfiants, tandis que l'Angleterre et les Pays-Bas ont légalisé sa consommation.



en particulier aux femmes que revient la délicate mission de satisfaire les exigences imposées par leur emploi et par les normes suisses en matière d'éducation et de scolarité, tout en préservant leur culture d'origine et leurs coutumes religieuses pour les transmettre à leurs enfants. Malgré une redéfinition des rôles traditionnels en exil, l'éducation des enfants incombe encore très largement aux femmes. La femme reste le pivot de la transmission de la culture et des traditions d'origine au sein de la famille. A titre d'exemple, les femmes enseignent à leurs enfants les principales références culturelles, comme la danse ou la cuisine traditionnelle.

Selon l'OMS (2006), le taux de natalité en Somalie s'élève en moyenne à 6,7 enfants par femme. Plusieurs études ont montré

que les comportements démographiques des étrangers tendaient progressivement à s'aligner sur les normes du pays d'accueil. Ainsi, le taux de natalité des femmes ayant émigré en Suisse dans leur jeune âge oscille le plus souvent entre les normes du pays d'origine et celles du pays d'accueil (Wanner 2002). Bien que nous ne disposions d'aucune information précise sur le taux de natalité des Somaliennes en Suisse, il y a fort à parier que les jeunes couples somaliens vivant en Suisse ont moins d'enfants que ceux vivant en Somalie. Par rapport aux normes suisses, les foyers somaliens fondent cependant des familles nombreuses. Particulièrement élargie à la base, la pyramide des âges de la population somalienne résidant en Suisse (*cf. illustration 7*) témoigne d'une forte représentation de la tranche d'âge 0 à 18 ans

et confirme notre hypothèse. On peut supposer que le taux de natalité de l'ancienne génération, installée depuis de nombreuses années en Suisse, ne diffère guère de celui des «nouveaux émigrés». Ces dernières années, les Somaliennes avec plusieurs enfants ont été, semble-t-il, nombreuses à rejoindre la Suisse. Plusieurs associations et groupes se sont constitués au sein de la diaspora pour aborder des questions spécifiquement féminines et aider les femmes à trouver leurs repères et à mieux s'intégrer en Suisse. L'accent est principalement mis sur la santé, l'excision, la contraception et l'insertion professionnelle.

Diverses circonstances peuvent conduire les Somaliens qui demandent l'asile en Suisse à ne pas emmener forcément tous leurs enfants avec eux. Ils les confient alors à des membres de la famille ou à des connaissances installés en Somalie ou dans les pays voisins. Le conjoint et les enfants célibataires de moins de 18 ans des personnes admises à titre provisoire – statut accordé à la majorité des Somaliens résidant en Suisse – peuvent bénéficier du regroupement familial au plus tôt trois ans après le prononcé de l'admission provisoire à condition qu'ils disposent d'un logement approprié et que la famille ne dépende pas de l'aide sociale (loi fédérale sur les étrangers : article 85, alinéa 7).

«La définition de la famille est radicalement différente dans les deux pays. En Suisse, la famille se compose uniquement de l'homme, de la femme et des enfants. Chez nous, en Somalie, la famille est bien plus élargie, elle comprend parfois jusqu'à

500 personnes. La tribu toute entière représente notre famille.»

Père de cinq enfants, en Suisse depuis 1993

La définition de la famille dans la culture somalienne diffère considérablement de celle de la famille suisse (occidentale). En Somalie, la famille ne se limite pas aux parents et aux enfants, à savoir le noyau familial, mais s'étend à un nombre important de parents collatéraux, plus ou moins proches. Il n'est pas rare que les membres d'une famille somalienne élargie vivent dans différents pays ou régions du monde, vu la répartition de la diaspora somalienne à travers le monde. Malgré la distance physique qui les sépare, les familles somaliennes entretiennent entre elles des relations étroites bien au-delà des frontières nationales. Elles discutent des problèmes et prennent conjointement des décisions importantes au sein des puissants réseaux transnationaux ainsi constitués.

(cf. chapitre 5 *Retour, migrations secondaires et liens transnationaux*)

Mères célibataires

«Si les pères possèdent les fonds nécessaires à l'émigration, ils donnent généralement la priorité à leur famille et restent au pays. En revanche, un homme qui réside depuis longtemps en Suisse et est le seul à travailler pour nourrir sa femme et ses cinq enfants devra, si cela ne suffit pas, solliciter l'aide sociale. Il sait que dans ces conditions il n'obtiendra jamais un permis de séjour et préfère divorcer ou se séparer de sa femme pour vivre sans faire appel à l'aide sociale

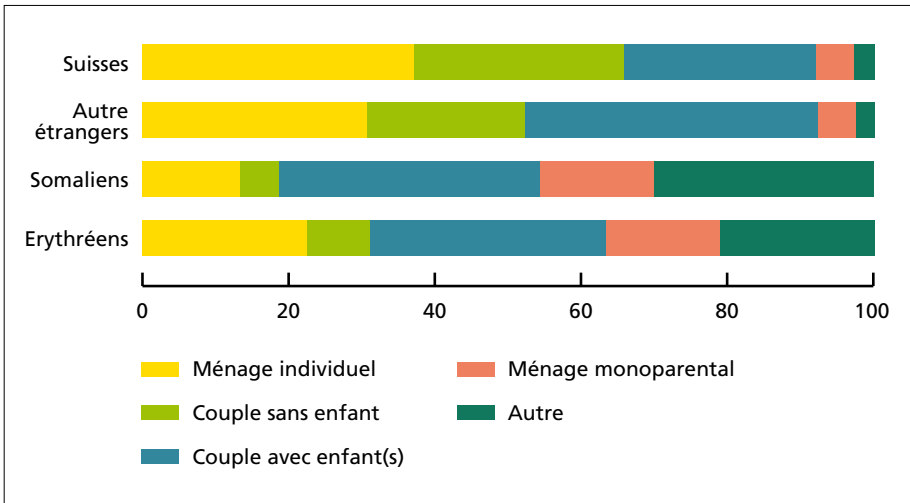


Illustration 20 : répartition des ménages selon le type (en %)

Source : recensement fédéral de la population 2000 ; individus de plus de 15 ans

(...). Les femmes sont délaissées et naturellement frustrées.»

Somalienne titulaire d'un passeport suisse, mère de deux enfants

Contrairement aux autres étrangers et aux Suisses, les Somaliens sont relativement nombreux à vivre dans un foyer monoparental (cf. illustration 20). On peut supposer qu'il s'agit majoritairement de mères célibataires. En raison des difficultés précitées (redéfinition des rôles), le nombre de divorces et de séparations explose parmi les familles somaliennes en exil (Kusow 2003). Dans la culture somalienne, un divorce n'entache la réputation sociale ni de l'homme ni de la femme. Il est, en effet, relativement fréquent que les deux conjoints se remarient après un divorce (Abdullahi 2001). L'augmentation du taux de divorce et la part relativement élevée de mères célibataires somaliennes en Suisse

sont également imputables au traditionnel éclatement géographique¹¹ des familles somaliennes. Certains Somaliens partent, par exemple, travailler dans les Etats du golf, laissant leur épouse et leurs enfants en Suisse. En l'absence des époux, les autorités s'adressent en priorité aux mères de famille, ce qui bouleverse encore davantage la hiérarchie au sein des familles somaliennes (Schlee 2004). On constate également une part importante (15,5 %) de foyers monoparentaux parmi les migrants érythréens contrairement aux autres étrangers et aux Suisses (cf. illustration 20). A l'instar des Somaliens, il s'agit majoritairement de mères célibataires.

¹¹ Traditionnellement, les familles somaliennes sont réparties en plusieurs endroits du territoire compte tenu de leur diversification économique. Pour satisfaire les besoins spécifiques des différentes races d'animaux de pâture (pâturage, abreuvement), les familles somaliennes ne suivent pas les mêmes itinéraires. En Somalie, il est de tradition qu'une partie de la famille s'occupe du petit bétail, une autre des chameaux et – si possible – qu'une troisième partie gère les champs (Schlee 2004).

Erythrée

«La tradition joue un rôle central en Erythrée. Les femmes sont toujours à la maison. En Suisse, c'est complètement différent. Elles peuvent échanger leurs impressions et se réunir en associations ; elles sont tout simplement autonomes.»

Erythréen, en Suisse depuis plusieurs années

Traditionnellement, le modèle de famille et de répartition des rôles qui domine en Erythrée est comparable à celui qui prévaut en Somalie. Les rôles des hommes et des femmes se définissent selon un ordre social patriarcal, indépendamment de l'appartenance à une religion. L'ethnie Kunama et son organisation matrilineaire constituent une exception (Christmann 1996). L'urbanisation, une politique globale de réformes et les campagnes de sensibilisation du FPLE¹²/FPDJ ont renforcé les droits des femmes. Toutefois, la femme occupe encore une position inférieure, tout du moins dans la famille (von Nolting 2002). On assiste également à une redéfinition des rôles entre hommes et femmes au sein de la diaspora érythréenne. Les changements semblent cependant moins profonds que chez les Somaliens, en raison des évolutions antérieures dans l'acceptation des rôles en Erythrée. Parmi la communauté érythréenne en Suisse, plusieurs groupes de

femmes proposent des informations et des ateliers, notamment sur l'excision et l'illettrisme.

Selon l'OMS (2004), le taux de natalité en Erythrée s'élève à 5,4 enfants par femme. On peut supposer que le taux de natalité des Erythréennes vivant en Suisse est inférieur à celui de celles vivant dans leur pays d'origine. Les jeunes couples, en particulier, tendent à avoir moins d'enfants, du fait notamment des conditions sociales et économiques différentes (meilleure offre de formation, recul de l'âge du mariage, etc.) (Schröder 2004). Même en exil, les Erythréens aspirent fondamentalement à fonder une famille et privilégient ce mode de vie. Par rapport aux Suisses, les Erythréens sont très nombreux à vivre dans une famille nucléaire (couple et enfants) (cf. illustration 20).

La famille constitue pour les migrants érythréens un vecteur d'identité essentiel (Hannken 2003). Les familles érythréennes entretiennent des relations étroites, bien au-delà des frontières nationales. Si leur statut de séjour et leurs ressources financières le leur permettent, elles rendent visite à leurs proches en Europe, en Amérique ou en Afrique (également en Erythrée). Les familles qui rencontrent des difficultés financières reçoivent souvent une aide de la part de parents mieux lotis.

(cf. chapitre 5 Retour, migrations secondaires et liens transnationaux)

¹² Dès les années 1970, le FPLE défendait une politique visant à renforcer les droits des femmes pour fonder un ordre social plus juste. Le FPLE encourageait, à cette fin, le regroupement des femmes et fonda l'Union nationale des femmes érythréennes (UNFE). Un droit progressiste du couple et de la famille vit le jour et une vaste campagne d'alphabétisation ciblée sur les femmes fut lancée. Ces réformes furent surtout appliquées au sein du FPLE, leur mise en place dans la société civile fut beaucoup plus mitigée (Locher-Tschofen, sans date).



4.2.2 Mariages

Au sein des communautés somalienne et érythréenne vivant en Suisse, le mariage représente un rite identitaire fort, notamment voué à perpétuer la culture d'origine. Les festivités liées au mariage s'échelonnent sur plusieurs jours et s'imposent comme un événement social majeur, auquel sont conviés de nombreux membres de la diaspora. Bien que la deuxième génération, en particulier, néglige quelque peu les us et coutumes – une conséquence inéluctable des migrations –, les traditions socioculturelles et religieuses jouent encore un rôle central lors des mariages. Ces derniers permettent souvent de tisser des liens entre jeunes adultes dans la perspective d'un prochain mariage. Parmi les Erythréens et les Somaliens, les nombreux ma-

riages transnationaux¹³ s'inscrivent souvent dans le cadre d'une stratégie de migration.

Somalie

«Dans notre culture, ne viennent pas à un mariage seulement ceux qui y sont conviés. Tout le monde est libre d'y assister. Si je suis invitée à un mariage, je peux y venir accompagnée de tous mes amis. Personne n'y trouvera à redire. C'est une belle occasion de rencontrer des gens. Si, par exemple, une famille habite à Lausanne ou dans le Valais, ils se rendent aussi au mariage. Les jeunes font ainsi connaissance, échangent éventuellement leurs numéros de téléphone. Nombreux sont les couples

¹³ Mariage entre deux personnes d'un même pays d'origine, mais résidant dans deux Etats différents.

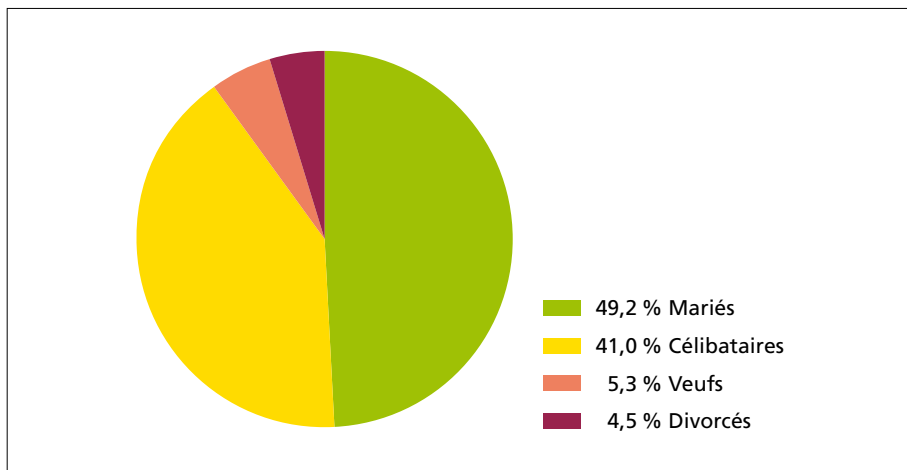


Illustration 21 : état civil de la population résidante somalienne (individus de plus de 16 ans, en %)

Source : RCE / AUPER 2007, état au 31.12 (sans les personnes naturalisées)

[somalien qui se sont rencontrés lors d'un mariage.»](#)

[Somalien marié et père de cinq enfants, en Suisse depuis 1993](#)

Plus qu'un homme et une femme, le mariage d'un couple somalien unit deux familles, voire deux clans. En Somalie, des règles précises stipulent les membres de quel clan épouser. Bien que quelques représentants de la communauté somalienne s'en défendent, l'appartenance au clan joue bel et bien un rôle déterminant dans le choix du conjoint, même au sein de la diaspora. De plus, le choix du conjoint est aussi influencé par les attentes et souhaits des parents et grands-parents. La deuxième génération fait figure d'exception : elle se désintéresse de l'appartenance au clan et des autres facteurs intervenant dans le choix du conjoint. Les mariages sont quasi exclusivement célébrés entre

Somalien. Les unions avec d'autres communautés, même musulmanes, sont extrêmement rares.

Les mariages somaliens sont généralement célébrés dans le plus grand respect des règles et des coutumes traditionnelles, même en Suisse. L'homme qui souhaite se marier doit idéalement se présenter à la famille et demander la main de la fille. En cas d'entente entre les deux familles, le *Nikâh*, désignation du mariage en droit islamique, est célébré. De même, la tradition de la dote – une contribution financière que l'époux ou la famille de l'époux verse à son épouse ou à sa famille – prévaut également en Suisse, ne serait-ce qu'à titre symbolique.

Bien que l'institution familiale représente un véritable pilier chez les Somaliens et que la majorité d'entre eux vivait en l'an

2000 dans un foyer traditionnel (couple et enfants) (cf. *illustration 20*), l'illustration 21 montre que, fin 2007, 41 % des Somaliens étaient célibataires. Cet écart s'explique par le fait qu'un nombre important de jeunes Somaliens célibataires ont demandé l'asile en Suisse ces dernières années. La catégorie des Somaliens célibataires englobe, en outre, les jeunes issus de la deuxième génération également en âge de se marier.

Erythrée

«Les mariages, c'est long ; la préparation est longue ; ça dure un mois, au minimum. Tu dois préparer les galettes pour le repas ; deux semaines avant, toutes les femmes sont invitées. On prépare, on travaille, on chante, on danse, on boit du café (...). Puis si ça se passe le samedi, tout le monde vient le vendredi, de tous les cantons. Parfois il y a aussi des gens qui viennent de l'extérieur de la Suisse.»

Erythréenne de 40 ans

A l'instar des Somaliens, les Erythréens pratiquent principalement l'endogamie. Ils choisissent, de fait, leur conjoint au sein du même groupe ethnique. Les bonnes relations avec une famille, sa réputation et son honneur influencent énormément le choix du conjoint (Jacobi 2001). L'appartenance à une religion semble également peser dans la balance. Les mariages entre musulmans et chrétiens sont rares¹⁴. En

Erythrée, le choix du conjoint est fortement conditionné par les parents et les grands-parents. En Suisse, l'attitude vis-à-vis du mariage, en particulier au sein de la jeune génération, a semble-t-il changé. De nombreux indicateurs témoignent d'une augmentation des «mariages d'amour». Cependant, à en croire les jeunes Erythréens de la deuxième génération, les attentes et les souhaits (souvent inexprimés) des parents et des proches influencent encore le choix du conjoint.

Pour les Erythréens, le mariage représente une cérémonie majeure. Il n'est pas rare que les familles, amis et connaissances viennent de l'étranger (si leur statut de séjour le leur permet) pour assister aux festivités. Selon la coutume érythréenne, c'est l'ensemble de la communauté qui gère les préparatifs du mariage (Jacobi 2001). Il est parfois difficile de trouver une salle capable d'accueillir autant de personnes, comme certains de nos interlocuteurs nous l'ont confirmé.

La part des divorces au sein de la population érythréenne résidant en Suisse n'est que de 1,6 %. Bien que ce chiffre s'inscrive à la hausse¹⁵ dans la diaspora, en particulier, au sein de la deuxième génération, le divorce représente un échec aux yeux de nombreux Erythréens. Quelque 61 % des Erythréens en Suisse sont célibataires (cf. *illustration 22*). La pyramide des âges de la communauté érythréenne en Suisse révèle qu'un nombre considérable d'Erythréens

¹⁴ Aux dires des anciens combattants FLE/FPLE, il y eut, pendant la guerre d'indépendance de l'Erythrée, davantage de mariages mixtes entre chrétiens orthodoxes et musulmans au sein des mouvements de libération. A l'issue d'une démobilisation partielle des soldats du FPPE en 1991/1993, ces mariages ont, semble-t-il, été moins bien acceptés par la population civile érythréenne. Nombre de ces unions ont depuis été dissoutes. Les groupes populaires Bilen représentent, à cet égard, une exception. Les mariages entre

musulmans et chrétiens y sont plus fréquents que dans les autres ethnies érythréennes.

¹⁵ Il est avant tout question d'Erythréens naturalisés, qui ne sont pas inclus dans les statistiques de l'illustration 22.

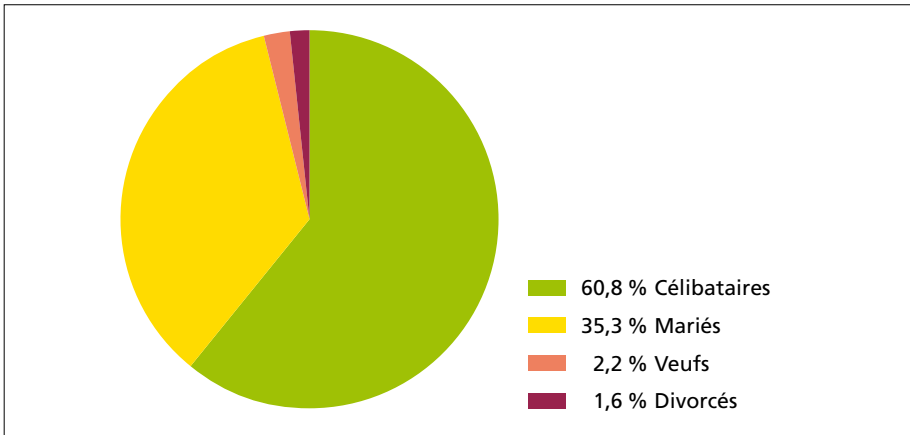


Illustration 22 : état civil de la population résidente érythréenne (individus de plus de 16 ans, en %)

Source : RCE / AUPER 2007, état au 31.12 (sans les personnes naturalisées)

en âge de se marier (entre 20 et 30 ans) sont célibataires. Cette situation s'explique par le fait que la majorité d'entre eux, qui ont récemment émigré en Suisse, ont accompli plusieurs années de service militaire en Erythrée.

4.2.3 Mariages binationaux

«Des Somaliennes avec des Suisses? Très honnêtement, le retour au pays poserait des problèmes majeurs. Imaginez qu'une Somalienne épouse un Suisse : leurs enfants auront le teint plus clair et peut-être aussi des cheveux blonds. Que diront-ils lorsqu'ils rentreront au pays?»

Somalienne titulaire d'un passeport suisse, mère de deux enfants, en Suisse depuis 1998

Aujourd'hui comme hier, les communautés somalienne et érythréenne privilégient les unions au sein d'un même groupe ethnique. Les couples binationaux sont aussi

rare chez les Somaliens que chez les Erythréens. La proportion de Somaliennes ou d'Erythréennes ayant épousé un Suisse est supérieure à celle des couples binationaux formés de Somaliens ou d'Erythréens avec une Suisseuse (cf. illustration 23)¹⁶. Malgré la prédominance des mariages endogames, on observe depuis peu une augmentation du nombre de mariages binationaux parmi les communautés somalienne et érythréenne. Au sein des deux communautés, les mariages et les unions libres avec des personnes d'une autre culture se heurtent encore à une certaine méfiance, en particulier parmi l'ancienne génération.

«Un mariage avec une Suisseuse (...) ? On souhaite aux enfants tout le bonheur du monde, qu'il s'agisse d'un Suisse ou d'une

¹⁶ Une part indéterminée de Somaliens et d'Erythréens issus de la deuxième génération a été naturalisée et n'apparaît pas dans l'illustration 23. Divers indicateurs confirment cependant que la majorité des Somaliens et des Erythréens de la deuxième génération ayant obtenu la nationalité suisse a épousé un conjoint du même groupe ethnique.

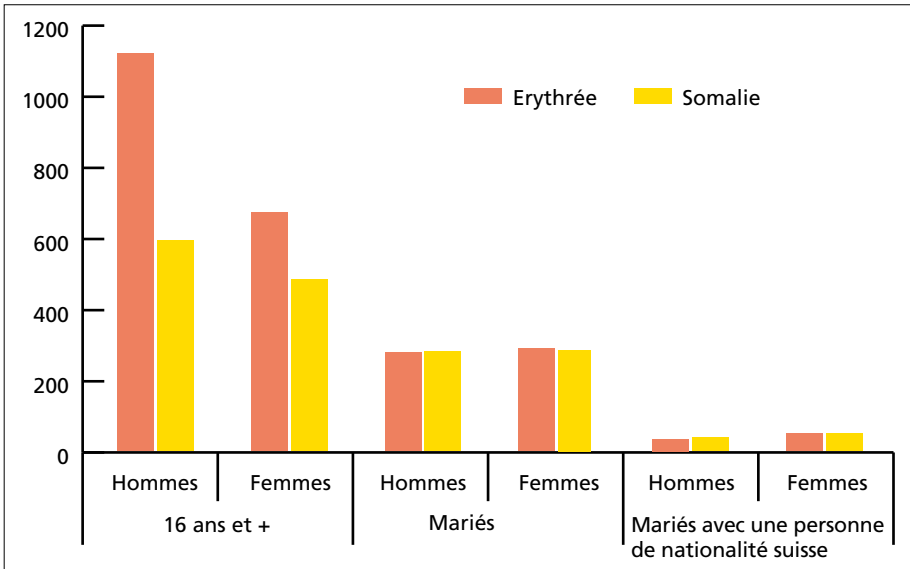


Illustration 23 : alliances des ressortissants somaliens et érythréens en Suisse (par sexe)

Source : RCE 2008, état au 31.12 (population résidente permanente étrangère)

personne d'un autre pays. S'ils sont heureux, pourquoi pas?»

Erythréenne, mère de 4 enfants

même pas envisager d'épouser un conjoint d'une autre culture.

Les projets d'avenir (mythe du retour au pays) pèsent énormément sur le choix du conjoint. Les migrants somaliens et érythréens de la première génération aspirent majoritairement à retourner un jour dans leur pays d'origine et projettent ce désir sur leurs enfants. Chez les Somaliens, pour la plupart titulaires d'un permis F (admission provisoire), le mythe du retour au pays s'accompagne, du fait du caractère «provisoire» de leur titre de séjour, d'une angoisse diffuse d'un retour forcé en Somalie. L'absence de certitude quant à la durée du séjour en Suisse accentue l'attachement aux traditions. Dans cette optique, de nombreux Somaliens ou Erythréens ne peuvent

4.2.4 Deuxième génération

Définition : deuxième génération

La notion de «deuxième génération» englobe à la fois les enfants nés en Suisse d'émigrés somaliens et érythréens et les jeunes adultes ayant réalisé toute ou partie de leur scolarité en Suisse.

Somalie

«De nombreux adolescentes et adolescents rêvent d'avoir un petit ami ou une petite amie dès l'âge de 13 ans. Pour nous, c'est inconcevable. Et pourtant, en Suisse, c'est permis. C'est contraire à notre culture, plus encore à notre religion. C'est la principale source de conflit entre adolescents et parents en Suisse. Si une fille se retrouve enceinte, c'est la famille toute entière qui est anéantie, méprisée et bafouée. Toute la famille, pas seulement la jeune fille. Ah, c'est une mauvaise fille.»

Somalienne titulaire d'un passeport suisse, mère de deux enfants

Les représentants de l'ancienne génération qui ont grandi en Somalie sont beaucoup plus attachés à leur pays d'origine que leurs enfants, même si ces derniers n'ont passé qu'une partie de leur jeunesse en Suisse ou dans un autre pays européen. L'ancienne génération n'a cessé de transmettre aux plus jeunes l'identité somalienne (Schlee 2004). De nombreux parents somaliens tiennent à ce que leurs enfants apprennent leur langue maternelle et connaissent les règles et les traditions de leur pays d'origine. Les enfants assistent à des cours de culture et de religion (enseignement du

Coran) dans leur langue maternelle. Organisés à l'initiative des associations somaliennes, ces cours et autres activités ont lieu les après-midi de congé ou le week-end. La fréquentation de ces cours empiète énormément sur le temps libre des enfants. Les cours de langue maternelle sont aussi l'occasion de transmettre des valeurs et des normes culturelles. Une attention particulière est accordée à l'éducation des jeunes filles pour éviter qu'elles ne transgressent les règles en vigueur en Somalie – des relations sexuelles avant le mariage constituant l'atteinte la plus grave à ces normes. Aux yeux de nombreux parents somaliens, rencontrer d'autres adolescents, en particulier de jeunes hommes, assister à un concert ou encore fréquenter un bar sont tout simplement contraires aux règles de la bienséance.

La société somalienne est marquée par un contrôle social rigoureux. En cas de comportement jugé immoral, ce n'est pas seulement l'honneur et la réputation de la jeune fille et du jeune homme qui sont bafoués mais celui de toute une famille vis-à-vis de la communauté somalienne (même hors de la Somalie). Ce contrôle social est beaucoup moins sévère pour les jeunes hommes. Pourtant, des conflits éclatent parfois entre Somaliens de l'ancienne et jeunes hommes de la nouvelle génération, notamment en cas de consommation de tabac et d'alcool par les jeunes.

«Je n'avais pas le droit de faire les mêmes choses que les autres enfants de mon âge. A la maison, c'était la Somalie et il m'était interdit de parler français avec mes frères



et sœurs. J'avais besoin de rompre ces barrières. Mais le contrôle social est énorme chez les Somaliens. Les gens oublient de vivre pour eux-mêmes : ils vivent à travers le regard des autres. C'est le téléphone arabe.»

Jeune Somalienne de 22 ans, en Suisse depuis 12 ans

De nombreux enfants et adolescents somaliens de la deuxième génération sont tiraillés entre les exigences et aspirations, divergentes et parfois même contradictoires, de leur famille et les normes et valeurs transmises en milieu scolaire ou professionnel. Ce «grand écart» permanent entre les deux cultures provoque des tensions, voire des conflits, intergénérationnels dans les familles somaliennes, en particulier lorsque les enfants arrivent à l'adolescence. Tandis que les parents s'attachent aux traditions et aux idéaux de leur pays d'origine, les

jeunes qui ont grandi en Suisse se réfèrent aux normes et aux valeurs sociales de leur terre d'accueil. Les représentants de la deuxième génération qui sont nés ou ont passé une majeure partie de leur enfance en Suisse parlent souvent mieux l'allemand ou le français que le somali. Ils maîtrisent souvent mieux l'ordre social local et le système de valeurs suisse que leurs propres parents. Aussi les jeunes ne peuvent-ils pas compter sur le soutien de leurs parents, ni sur leur contrôle, pour les questions scolaires. Le fossé d'incompréhension entre le personnel scolaire et les parents et enfants somaliens attise encore les conflits entre générations.

La question du voile divise, semble-t-il, aussi la communauté somalienne en Suisse. Alors que la majorité des femmes de l'ancienne génération et les «nouvelles arrivantes» portent le foulard, certaines

femmes de la deuxième génération choisissent d'y renoncer, d'autres de le porter également en Suisse. En réalité, le port du voile est énormément influencé par l'environnement social et par la famille. Certaines Somaliennes couvrent leur tête par conviction personnelle, d'autres simplement pour répondre aux attentes de leurs parents. Le voile constitue en effet une autre source potentielle de conflit entre les générations. Une partie des jeunes Somaliennes ayant grandi en Suisse renoncent à porter le voile, sans que leur décision ne crée de tension particulière au sein de la famille.

Les projets d'avenir des parents et des enfants, souvent divergents, durcissent encore les conflits entre les générations. Alors que l'ancienne génération vit dans l'espoir (ou la crainte, alimentée par un titre de séjour provisoire) de retourner un jour en Somalie, une majorité des jeunes issus de la deuxième génération voit leur avenir en Suisse et rejette l'ordre social somalien.

Erythrée

«Il est important qu'ils sachent qu'ils sont Erythréens, même s'ils sont nés en Suisse. Qu'ils ont leur écriture, leur culture aussi. Ce n'est pas parce qu'ils sont catholiques ou orthodoxes qu'ils vont aux cours de langue, c'est parce qu'ils sont Erythréens (...). Mes enfants sont beaucoup attachés à la communauté érythréenne, ils parlent beaucoup de l'Erythrée, ils sont fiers d'être Erythréens. On a la télé érythréenne qui est toujours allumée, on parle aussi beaucoup du pays. On va au pays régulièrement, il y a la grand-mère qui habite là-bas. Mes

enfants, ils connaissent bien leurs racines, ils sont très fiers d'être Erythréens, ils suivent tout le temps sur Internet la situation. Ils envoient des messages et ils ont des contacts avec d'autres Erythréens même s'ils ne se connaissent pas.»

Mère érythréenne, arrivée en Suisse en 1988

De nombreux parents érythréens tiennent à transmettre à leurs enfants les valeurs et les normes érythréennes, c'est-à-dire l'identité et le mode de vie de leur pays d'origine. Dans cette démarche, l'origine ethnique et régionale s'efface au profit du sentiment d'appartenance nationale. Les représentants de l'ancienne génération encouragent pour la plupart les contacts entre les enfants et les adolescents érythréens. Ces derniers nouent des liens avec leurs compatriotes à l'occasion de diverses rencontres ou fêtes et communiquent avec eux par le biais des forums de discussion et des sites Internet érythréens. De nombreux adolescents et jeunes adultes de la deuxième génération de migrants passent leurs vacances d'été en Erythrée. Ils y font souvent des rencontres et tissent des relations qui peuvent déboucher sur des mariages transnationaux (cf. *chapitre 5 Retour, migrations secondaires et liens transnationaux*).

Outre les cours en langue maternelle, plusieurs associations érythréennes organisent aussi des fêtes, des rencontres sportives et des ateliers pour favoriser les relations entre les représentants de la deuxième génération de migrants et d'autres Erythréens, accompagnés de leurs enfants. La langue – majoritairement le tigrinya en

Suisse et en Allemagne – constitue le principal vecteur identitaire intergénérationnel au sein de la communauté érythréenne. Les personnes qui maîtrisent bien le tigrinya peuvent plus facilement créer et développer des liens avec les membres de la communauté érythréenne vivant en Erythrée ou dans d'autres pays (Hannken 2003). Les cantons qui comptent une communauté érythréenne importante proposent des cours de langue et de culture en tigrinya. Les enfants y assistent pendant leurs après-midi libres ou le week-end. Ces manifestations, qui entendent renforcer le sentiment d'appartenance à l'Erythrée, constituent une plate-forme de rencontre pour les enfants et adolescents érythréens.

«Bien que j'aie grandi en Suisse, je suis Erythréen, car mes parents sont originaires d'Erythrée. Je dirais que mon cœur est érythréen et que mon corps est suisse.»
Erythréen de 13 ans, arrivé en Suisse à l'âge de 6 ans

Les adolescents et les jeunes adultes érythréens qui sont nés ou ont passé leur enfance en Suisse se réfèrent au système de valeurs de leur pays d'accueil et y sont beaucoup plus attachés que leurs parents. Cet écart entre les générations peut soulever les mêmes conflits culturels que chez les Somaliens. Les Erythréens exercent aussi un contrôle social plus intense sur les filles que sur les garçons.

Pour en savoir plus

Abdullahi, Mohamed Diriye (2001) : Culture and Customs of Somalia. Westport : Greenwood Press.

Al-Sharmani, Mulki (2007) : Discussion Paper. Contemporary Migration and Transnational Families : The Case of Somali Diaspora(s). Kairo. American University. www.aucegypt.edu

Christmann, Stefanie (1996) : Die Freiheit haben wir nicht von den Männern. Frauen in Eritrea. Unkel/Rhein, Bad Honnef : Horlemann.

Conrad, Bettina (2003) : A Culture of War and a Culture of Exile. Young Eritreans in Germany and their Relations to Eritrea. www.eritrea-online.de/media/conrad_2006.pdf

Dini, Shukria (2008) : Geschlechterbeziehungen, Gesellschaft und Politik in Somalia. In : Somalia. Alte Konflikte und neue Chancen zur Staatsbildung. Heinrich-Böll-Stiftung: Berlin.

Fibbi, Rosita ; **Wanner**, Philipp (2002) : Familien und Migration, Familien in der Migration. In : Eidgenössische Koordinationskommission für Familienfragen (EKFF) (Hg.) : Familien und Migration. Beiträge zur Lage der Migrationsfamilien und Empfehlungen der Eidgenössischen Koordinationskommission für Familienfragen. Bern.

Hämning, Oliver (2000) : Zwischen zwei Kulturen. Spannungen, Konflikte und ihre

Bewältigung bei der zweiten Ausländergeneration. Opladen : Leske + Budrich.

Hannken, Helga (2003) : Internationale Migration von und nach Afrika. Der weite Weg zurück nach Eritrea. Immigration – Emigration – Remigration. LIT-Verlag.

Horst, Cindy (2007) : Connected Lives. Somalis in Minneapolis dealing with family responsibilities and migration dreams of relatives. In : Farah, Osman A. et al. (Ed.). Somalia. Diaspora and State Reconstitution in the Horn of Africa. London : Adonis & Abbey. S. 102-115.

Jacobi, Pe (2001) : Hochzeit feiern wie ein Königspaar. In : Reportagen über eine eritreische, griechische und türkische Hochzeit. Amt für multikulturelle Angelegenheiten der Stadt Frankfurt am Main (Hg.). Frankfurt : Vas.

Kusow, Abdi M. (2003) : From Mogadishu to Dixon. Conceptualising the Somali Diaspora. In : New African Diasporas, Koser Khalid (Hg.). London : Routledge.

Lafranchi, Andrea (2002) : Zur psychosozialen Situation von Migrationsfamilien. In : Eidgenössische Koordinationskommission für Familienfragen (EKFF) (Hg.) : Familien und Migration. Beiträge zur Lage der Migrationsfamilien und Empfehlungen der Eidgenössischen Koordinationskommission für Familienfragen: Bern.

Locher-Tschofen, Doris (undatiert) : Die eritreischen Frauen – Zärtlichkeit im Überlebenskampf. In : Handbuch Eritrea. Ges-

chichte und Gegenwart eines Konflikts.
Zürich : SUKE.

Nolting, Nina von (2001) : Gemeinschaft im Exil. Eritreische Flüchtlinge in Frankfurt am Main. Working Paper Nr. 11. Mainz : Johannes Gutenberg Universität Mainz.
www.ifeas.uni-mainz.de

Ramseier, Simone (2008) : Jugendliche Somalier in der Stadt Bern. Bedürfnisabklärung. Im Auftrag der Fachstelle Sozialarbeit der katholischen Kirche, Ausländerarbeit.

Schlee, Günther (2004) : Somalia und die Somali-Diaspora vor und nach dem 11. September 2001. In : Lehman, Hartmut (Hg.): Koexistenz und Konflikt von Religionen im vereinten Europa. Göttingen : Wallstein. S. 140–157.

4.3 Activités sociales et politiques

En bref

- Les groupes de migrants somaliens et érythréens ne forment pas des communautés homogènes. Les deux groupes reflètent des intérêts et des idéaux politiques divergents. Les relations se cristallisent principalement autour de la famille. Les migrants résidant en Suisse depuis longtemps et les demandeurs d'asile récemment émigrés ne se côtoient que rarement.
- Les deux groupes tiennent à préserver leur identité culturelle (religieuse ou nationale). Partout en Suisse, des associations culturelles somaliennes et érythréennes s'efforcent de perpétuer et de transmettre la culture et la langue d'origine à la deuxième génération.
- Les associations organisent régulièrement des rencontres, des manifestations culturelles et des fêtes religieuses, proposant aux femmes une palette d'activités et aux enfants des cours et des rencontres sportives (p. ex. tournois de football). Plusieurs associations s'accordent avec les services publics, les institutions d'entraide et d'autres organismes d'intégration pour diffuser des informations sur différents thèmes.
- Somaliens et Erythréens conviennent à de nombreux rituels traditionnels et fêtes familiales les membres de leur famille et les amis dispersés partout en Suisse ou à l'étranger.
- L'intensité des activités sociales, religieuses, culturelles et politiques dans les deux communautés laisse souvent

peu de place pour créer des liens avec des Suisses. Relativement rares, les relations avec la population suisse se limitent généralement à la sphère scolaire ou professionnelle. Les Somaliens et les Erythréens issus de la deuxième génération privilégient, en revanche, les relations sociales en-dehors de leur groupe ethnique.

- Contrairement aux Somaliens, les Erythréens ont développé, depuis le milieu des années 1970, des structures politiques à partir de l'ancien Front populaire de libération de l'Erythrée (FPLE) qui ont été ensuite institutionnalisées par l'ambassade d'Erythrée à Genève. L'ambassade prodigue des services consulaires et perçoit les 2 % d'impôts sur le revenu.
- A l'image du parti au pouvoir, le Front populaire pour la démocratie et la justice (FPDJ), les groupes politiques de l'opposition ont également une représentation officielle en Suisse.

4.3.1 Organisation sociale de la diaspora

Contrairement aux idées reçues, les Somaliens et les Érythréens résidant en Suisse ne forment pas des communautés homogènes où règne la cohésion. Parmi ces deux groupes de migrants, on constate que les Somaliens et les Érythréens en Suisse depuis longtemps et les demandeurs d'asile récemment émigrés se côtoient peu. Leurs relations se limitent généralement au cercle familial ou se nouent à l'occasion des manifestations religieuses ou culturelles.

«Il y a des Somaliens qui sont venus il y a 20 ans, voire plus, et qui sont devenus suisses. Ils ont peu de contact avec les nouveaux arrivés. Les anciens sont complètement intégrés dans la société, mais les nouveaux arrivés ont beaucoup de difficultés. Ils incarnent une autre génération. Ils ont une autre culture, ils sont très jeunes et n'ont vu que la guerre.»

Somalien, en Suisse depuis 1988

Au sein de la communauté somalienne, les demandeurs d'asile, jeunes pour la plupart, qui ont rejoint la Suisse après 2006 sont appelés «génération Titanic». Cette désignation fait référence à la route migratoire empruntée par ce groupe pour rallier en bateau la Libye à l'Europe, une traversée qui a coûté la vie à de nombreux Somaliens. La majorité d'entre eux ont grandi dans une Somalie meurtrie par la guerre et la violence et sont généralement peu instruits. Les Somaliens qui ont émigré dans les années 1980 et 1990 possédaient, en revanche, un bon niveau d'instruction. Selon nos interlocuteurs, rares sont les re-

présentants de l'ancienne génération qui entretiennent des liens réguliers avec les nouveaux migrants. Il en est de même chez les Érythréens. Nos interlocuteurs rapportent que les relations entre les Érythréens résidant depuis longtemps en Suisse et les demandeurs d'asile récemment arrivés sont plutôt limitées. Les Érythréens ayant émigré dans les années 1980 ou 1990 n'ont jamais cessé de soutenir la lutte pour l'indépendance et le gouvernement au pouvoir. Ils considèrent, de fait, les nouveaux arrivants comme des déserteurs qui ont volontairement abandonné leur pays et estiment qu'ils n'honorent pas leurs devoirs. Certains vont même jusqu'à traiter les demandeurs d'asile récemment émigrés de «traîtres à la patrie».¹⁷

Associations somaliennes et Érythréennes

Il existe des associations somaliennes et érythréennes dans la majorité des cantons suisses. Ces dernières années, les associations culturelles se sont multipliées pour absorber l'afflux de nouveaux migrants somaliens et érythréens en Suisse. Les associations organisent régulièrement des rencontres, des manifestations culturelles et des fêtes religieuses, proposant aux femmes une palette d'activités et aux enfants des cours et des rencontres sportives (p. ex. tournois de football). La préservation de l'identité culturelle au sein de la deuxième génération est la vocation principale de ces associations. Depuis le milieu des années 1990, ces associations dis-

¹⁷ Conrad (2005b) et Schröder (2004) ont fait des observations similaires au sein de la communauté érythréenne en Allemagne.

pensent des cours de culture et de religion dans la langue du pays d'origine, afin que les enfants apprennent leur langue maternelle et les traditions de leur pays, parallèlement à leur scolarité suisse. Ces cours ont généralement lieu les après-midi libres, les week-ends ou pendant les vacances d'été.

«Nous vivons depuis longtemps en Suisse et nos enfants effectuent leur scolarité dans les institutions locales. Même en exil, nous souhaitons préserver notre culture et notre religion. Nous avons donc fondé des associations pour transmettre notre culture et notre langue maternelle à nos enfants, afin qu'ils sachent d'où ils viennent et qu'ils connaissent leur culture.»

Erythréen, père de trois enfants, en Suisse depuis 1993

Alors que la majorité des activités des associations s'adresse aux ressortissants somaliens et érythréens, certaines organisations s'efforcent au contraire de jeter des ponts entre la société suisse et les groupes de migrants pour promouvoir les liens avec la population locale. Les associations coopèrent de plus en plus avec les services publics, tant à l'échelle cantonale que communale, les institutions d'entraide et d'autres organismes d'intégration. Elles proposent, par exemple, des réunions d'information sur la culture et la religion des groupes de migrants concernés et développent des projets d'intégration. De nombreuses associations fournissent aussi une aide multiple aux nouveaux émigrés en proposant notamment des conseils, des traductions ainsi qu'une assistance lors des démarches auprès des autorités. Elles informent égale-

ment les nouveaux arrivants des directives administratives et des lois en vigueur et communiquent sur des sujets ciblés (santé, système scolaire, intégration, etc.). Basées sur le volontariat, ces activités sont pratiquement toutes gratuites. Indépendamment des associations, certains Somaliens et Erythréens s'engagent partout en Suisse pour favoriser l'intégration de leurs compatriotes. Les associations somaliennes diffusent régulièrement des émissions en somali sur les radios locales – Radio LORA à Zurich et Radio RABE à Berne. Ces émissions résumant les actualités en Somalie comme en Suisse et réalisent une revue de presse à partir des principaux quotidiens de Suisse. Chacune des émissions s'attache, de surcroît, à développer plus particulièrement un sujet crucial (santé, système scolaire, etc.).

La fréquentation des associations est aussi l'occasion de faire de nouvelles rencontres. Somaliens et Erythréens convient à de nombreux rituels traditionnels et fêtes familiales¹⁸ les membres de leur famille et les amis dispersés à travers la Suisse ou à l'étranger. En effet, les Somaliens et les Erythréens tiennent énormément à cultiver leurs réseaux sociaux, qui s'étendent souvent bien au-delà des frontières suisses. L'intensité des activités sociales, religieuses, culturelles et politiques dans les deux communautés laisse souvent peu de place pour créer des liens avec des Suisses. Les rela-

¹⁸ A l'instar d'autres groupes de migrants en exil, les Somaliens et les Erythréens en Suisse célèbrent de nombreux rituels et fêtes traditionnels de leur culture d'origine. Citons, à titre d'exemple, les rituels classiques liés à la naissance, au baptême, au mariage et au décès ainsi que d'autres pratiques quotidiennes comme chiquer du qat chez les Somaliens et la cérémonie du café chez les Erythréens.



tions entre les représentants de l'ancienne génération et la population locale se limitent généralement à la sphère scolaire ou professionnelle. Bien que les initiatives des associations soient ouvertes à tous, les Somaliens et les Erythréens préfèrent souvent rester entre eux. De nombreuses associations s'efforcent néanmoins de convier la population suisse aux manifestations culturelles afin de nouer des contacts. Leurs efforts se heurtent toutefois au désintérêt de la majorité de la population et restent vains. Les Somaliens et les Erythréens issus de la deuxième génération privilégient, en revanche, les relations sociales en-dehors de leur groupe ethnique.

Evolution des activités sociales et politiques des Somaliens en Suisse

A partir du milieu des années 1990, la Suisse a accueilli un afflux massif de femmes et d'enfants fuyant la guerre civile. Les premières associations culturelles somaliennes ont été fondées à cette époque. Les représentants de ces associations ont essayé plusieurs fois de s'organiser au niveau national. Les divergences d'intérêts et d'opinions ainsi que l'attachement au système de clans ont cependant ruiné toutes les velléités d'union. A l'heure actuelle, plusieurs cantons comptent une, voire plusieurs associations somaliennes. Aussi l'association «RAJO¹⁹ – Intégration, paix et développement en Somalie», fondée en 2002, avait-elle vocation à s'ériger en organisation faitière nationale des associations somaliennes. Elle coopère depuis avec neuf

¹⁹ «Rajo» signifie «espérance» en somali.

organisations régionales dans différents cantons pour regrouper les associations somaliennes et favoriser l'intégration des Somaliens en Suisse. RAJO contribue à sa manière à la promotion de la paix²⁰ en Somalie et collecte des fonds pour financer divers projets d'entraide au pays. Une kyrielle d'associations somaliennes en Suisse ont lancé leurs propres projets de développement en Somalie (construction d'écoles et d'hôpitaux).

D'après leurs représentants, les associations stipulent expressément dans leurs statuts qu'elles s'adressent indifféremment à tous les clans. On peut cependant supposer que certaines associations se sont constituées en fonction des appartenances au clan et que les membres du comité directeur font au moins partie du même clan. Il existe toutefois aussi des associations, dont les membres appartiennent à des clans différents. Autre cas de figure : diverses familles appartenant à un même clan s'organisent de manière totalement informelle, c'est-à-dire sans se constituer en association. Tous les membres d'un même clan, pour autant qu'ils soient connus, se rassemblent régulièrement. Les réseaux tissés entre les familles d'un même clan sont relativement puissants. Ainsi, les membres en détresse reçoivent, par exemple, une aide financière, matérielle ou sociale de la part de leurs compatriotes mieux lotis.

²⁰ En coopération avec le Forum für Friedenserziehung, Caritas Suisse et la Direction du développement et de la coopération (DDC), des manifestations et des ateliers se proposent, depuis 2003, de traiter les difficultés d'intégration en Suisse et de promouvoir les initiatives locales en faveur de la paix en Somalie.

Les associations culturelles constituent un pan des activités sociales de la communauté somalienne en Suisse. Ces dernières années, les Somaliens de différents cantons se sont regroupés pour dénoncer les difficultés sociales d'intégration de la population somalienne en Suisse. Ces initiatives se sont concrétisées, depuis 2006, par l'organisation de plusieurs manifestations publiques dans différentes agglomérations suisses et par la distribution de dépliants.

«(...) Cette marche entend sensibiliser l'opinion publique aux difficultés d'intégration des Somaliens en Suisse. Depuis plusieurs années maintenant, nous vivons dans ce pays avec un permis F, autrement dit une «admission provisoire» (...). Source de discrimination au quotidien, ce titre de séjour entrave l'évolution personnelle et l'intégration, restreint considérablement la recherche d'un emploi, limitée à certains secteurs. Nos enfants ne trouvent aucune place d'apprentissage et ne peuvent pas se former. Imaginez également l'impact psychologique pour les réfugiés somaliens d'une situation provisoire qui s'éternise ! Nos capacités et nos qualifications professionnelles ne sont pas reconnues par les autorités suisses et restent inexploitées. Lassés de ce manque de perspectives, nous ne savons plus comment nous faire entendre. Nombre d'entre nous vivent depuis plus de 10 ans en Suisse. (...)»

Extrait du dépliant sur la marche de protestation de 2007, de Zurich à Berne

Lors des manifestations publiques, le comité d'organisation exigeait l'octroi d'une autorisation de séjour permanente et la

reconnaissance du statut de réfugié aux Somaliens résidant en Suisse depuis plusieurs années, ainsi qu'aux demandeurs d'asile récemment émigrés. Il appelait également de ses vœux des efforts accrus en faveur de l'intégration et de la formation. Si, sur le fond, les revendications ont été saluées par de nombreux représentants des associations somaliennes, les manifestations publiques n'ont, en revanche, pas fait l'unanimité. D'aucuns ont, en effet, déploré le fait que la communauté somalienne s'engage publiquement au plan politique et pose des exigences.

Evolution des activités sociales et politiques des Érythréens en Suisse

Au milieu des années 1970, les Érythréens, qui résidaient pour la plupart à Genève, se sont organisés pour soutenir le mouvement du Front populaire de libération de l'Érythrée (FPLE) dans leur patrie²¹. Jusqu'à l'indépendance en 1991, des initiatives privées ont permis la mise en place régulière de campagnes de dons et de collectes de fonds et de matériel médical pour le camp de libération en Érythrée. Les organisations de masse du FPLE²² sont apparues au fil des ans. Compte tenu du faible nombre d'Érythréens sur le territoire suisse, ces organisations étaient définitivement moins

influentes que celles des pays voisins, tels que l'Allemagne ou l'Italie.

A l'issue de la guerre d'indépendance, les organisations de masse ont été entièrement dissoutes. En 1996, le nouveau gouvernement érythréen du Front populaire pour la démocratie et la justice (FPDJ) a inauguré officiellement son ambassade à Genève. L'ambassade propose des services consulaires²³ pour les ressortissants érythréens en Suisse. Elle assure, par ailleurs, la perception des 2 % d'impôts sur le revenu, dont sont redevables tous les Érythréens résidant à l'étranger. Chaque année, différents sommets politiques et événements culturels sont organisés à Genève, à l'instar de la fête nationale le 24 mai (commémoration du jour de l'indépendance) et du jour des martyrs le 20 juin (à la mémoire des combattants ayant péri pendant la guerre de libération). Le jour de la fête nationale, plusieurs centaines d'Érythréens se rassemblent chaque année à Genève. Des représentants du parti au pouvoir ainsi que de célèbres chanteurs et musiciens érythréens, vivant au pays ou à l'étranger, sont invités pour l'occasion.

Différents partis politiques d'opposition tels que l'Eritrean Democratic Party (EDP) et l'Eritrean People's Party (EPP) sont également représentés en Suisse. Les membres de ces groupuscules se rencontrent régulièrement dans des locaux privés et coopèrent avec des représentations plus importantes

21 Dès le début des années 1970, les étudiants et les ouvriers érythréens se sont organisés, d'abord en Italie puis en Allemagne, pour offrir une aide financière et matérielle au combat de libération mené par le FPLE. La ville italienne de Bologne s'est affirmée par la suite comme le siège des activités politiques du FPLE à l'étranger.

22 National Union of Eritrean Workers Switzerland NUEWS, National Union of Eritrean Youth and Students Switzerland NUEYS et National Union of Eritrean Women Switzerland NUEWS.

23 Démarches liées à l'obtention de visas, de passeports et de cartes d'identité, certification conforme des documents, tels que les actes de naissance et de mariage, transactions financières et rapatriement des personnes décédées vers l'Érythrée, etc.

établies dans d'autres pays de la diaspora. Les manifestations publiques restent sporadiques. Selon les experts, les groupes d'opposition représentés à l'échelle internationale sont déchirés par des «conflits de pouvoir» qui ruinent toute initiative de cohésion (Conrad 2005). Les partis d'opposition en Suisse ne semblent pas échapper à la règle, car les contacts entre les différents groupes sont relativement limités.

«Nous sommes nombreux à en avoir assez de la politique. Déçus par le gouvernement, nous ne voulons pas non plus rallier l'opposition. Nous souhaitons simplement mener une vie normale en Suisse : apprendre et travailler pour offrir à nos enfants une bonne instruction (...). J'étais engagé au plan politique dans mon pays. Mû par des principes, j'ai combattu pour la démocratie, la liberté et la dignité humaine. En tant que combattant de la liberté, j'ai donné des années de ma vie pour faire triompher ces idéaux. Chacun d'entre nous a perdu un oncle ou un frère dans la lutte pour l'indépendance. A quoi bon ? Un régime a ensuite été mis en place. Mais ce n'était pas notre but, ce n'est pas pour cela que nous avons combattu pendant 30 ans (...). Nous sommes déçus, démoralisés pour la plupart. Nous avons risqué notre vie pour une Erythrée libre, pas pour une dictature aux droits limités et aux devoirs arbitraires. C'est, pour nous, une grande déception.»
Ancien combattant de la liberté, en Suisse depuis 1990

Comme évoqué précédemment, la communauté érythréenne en Suisse²⁴ est divisée entre les partisans et les opposants du gouvernement actuel. Les plus fervents partisans du gouvernement sont majoritairement issus de la première génération de réfugiés ayant émigré dans les années 1980. Depuis leur arrivée en Suisse, ils n'ont eu de cesse de soutenir le mouvement de libération du FPLE et, à sa suite, le gouvernement au pouvoir. Ils s'engagent activement dans les associations et assistent aux manifestations organisées par l'ambassade à Genève. Les détracteurs du régime qui s'organisent dans les partis d'opposition politique et critiquent ouvertement le régime sont peu nombreux. La grande majorité des Erythréens n'appartient à aucun de ces deux groupes.²⁵ Ils n'expriment pas publiquement leurs opinions politiques, refusent souvent d'adhérer aux associations érythréennes ou aux partis d'opposition et se désolidarisent sciemment des événements culturels organisés par l'ambassade. Les Erythréens qui ont récemment émigré en Suisse sont opposés au gouvernement, mais ne s'engagent pas dans la vie politique. Les représentants de la deuxième génération qui ont grandi en Suisse ne se préoccupent guère, semble-t-il, des questions politiques, à l'exception de quelques rares adolescents qui rejoignent le mouvement pour les jeunes du FPDJ. Quoiqu'il en soit, l'intérêt des jeunes pour la situation politique de l'Erythrée dépend énormément de l'environnement social et des opinions politiques des parents.

24 Comme dans d'autres pays accueillant la diaspora érythréenne (cf. Conrad 2005 et Schröder 2004).

25 Conrad (2005a) qualifie la majorité des Erythréens de la diaspora de «majorité silencieuse».



Nos interlocuteurs craignent souvent des représailles contre eux-mêmes ou contre leurs proches restés au pays, en cas de critiques à l'encontre du gouvernement. Ces craintes pèsent sur toute la communauté. Les rumeurs et les tensions vont bon train. De nombreux Érythréens récemment émigrés témoignent une certaine défiance vis-à-vis de leurs compatriotes établis en Suisse depuis plusieurs années, qu'ils considèrent souvent comme des partisans du gouvernement. Nombre d'entre eux se méfient également des associations, rattachées à l'ambassade de Genève, et des représentants de leurs comités directeurs, qu'ils présumant sympathisants du gouvernement actuel. Ce climat de suspicion explique la recrudescence de l'influence des groupes religieux – orthodoxes, catholiques et surtout pentecôtistes – au sein de la communauté érythréenne ces dernières années. Le manque de confiance dans la politique se

traduit par une fréquentation accrue des mouvements religieux, réputés apolitiques, au détriment des autres associations.

Pour en savoir plus

Conrad, Bettina (2006) : Out of the 'memory hole' : Alternative narratives of the Eritrean revolution in the diaspora. *Afrika Spectrum* 41 (2). S. 249–271.

Conrad, Bettina (2005a) : We are the Prisoners of our Dreams. Exit, Voice and Loyalty in the Eritrean Diaspora in Germany. In : *Eritrean Studies Review*, Vol. 4 No. 2 : Bettina Conrad und Tricia Redeker Hepner (Hrsg.). S. 211–261.

Conrad, Bettina (2005b) : From Revolution to Religion? In : Adogame, Afe und Weissköppel, Cordula (Ed.) : *Religion in the Context of African Migration*. Bayreuth African Studies Series, No. 75. S. 217-241.

Conrad, Bettina (2003) : A Culture of War and a Culture of Exile. Young Eritreans in Germany and their Relations to Eritrea. www.eritrea-online.de/media/conrad_2006.pdf

Farah, Osman A. ; **Muchie**, Mammo ; **Gundel**, Joakim (2007) : Somalia. Diaspora and State Reconstitution in the Horn of Africa. London : Adonis & Abbey.

Koser, Khalid (2003) : Mobilizing New African Diasporas. An Eritrean Case Study. In : Koser, Khalid (Ed.) : *New African Diasporas*. London, New York : Routledge. S. 110–124.

Koser, Khalid (2001) : War and Peace in Eritrea. The Role of the Diaspora. Centre

for Development Research, Copenhagen. <http://tires.euv-frankfurt-o.de>

Moret, Joëlle (2006) : Somali Refugees in Switzerland. Strategies of Exile and Policy Responses. Neuchâtel : SFM.

Nolting, Nina von (2001) : Gemeinschaft im Exil. Eritreische Flüchtlinge in Frankfurt am Main. Working Paper Nr. 11. Mainz : Johannes Gutenberg Universität Mainz. www.ifeas.uni-mainz.de

Pérouse de Montclos, Marc-Antoine (2003) : A Refugee Diaspora. When Somali Go West. In : Koser, Khalid (Ed.) : *New African Diasporas*. London, New York : Routledge. S. 37–56.

Pérouse de Montclos, Marc-Antoine (2003) : Diaspora et terrorisme. Paris : Presses de Sciences Politiques.

Schröder, Günter (2004) : Die eritreische Gemeinschaft in Deutschland. Materialien für eine quantitative Analyse. Frankfurt.

Organisation suisse d'aide aux réfugiés (2007) : Erythrée : Mise à jour mars 2007, Berne. www.osar.ch

Tuor, Rico (2009) : Erythrée. Service militaire et désertion. Papier thématique. (OSAR) : Berne, 23 février 2009. www.osar.ch

Articles de journaux

Die Zeit, 19. März 2009 : Das Gesetz des Schweigens.

Tages - Anzeiger, 3. August 2002 : «Wir Somalier haben alle Hoffnung verloren».

Tages - Anzeiger, 25. Juni 2001 : «Wir alle leben hier in einer Sackgasse».

Neue Zürcher Zeitung, 24/25. April 1999 : Leben im Dauerprovisorium. Somalische Flüchtlinge in der Schweiz.



5 Retour, migrations secondaires et liens transnationaux

5.1 Départs de la Suisse

En bref

- Même après un séjour prolongé en Suisse, la majorité des migrants somaliens et érythréens issus de l'ancienne génération aspirent encore à retourner un jour dans leur pays d'origine.
- Alors que les Somaliens ne peuvent regagner leur pays du fait de son instabilité, de nombreux Erythréens de l'ancienne génération rendent visite à leur famille restée au pays, pendant les vacances d'été. Les «nouveaux arrivants», en revanche, ne peuvent pas rejoindre l'Erythrée. En tant qu'objecteurs de conscience, ils risquent l'emprisonnement et la torture.
- Au début des années 1990, de nombreux requérants d'asile somaliens ont quitté la Suisse. Selon les statistiques de l'Office fédéral des migrations, 2396 Somaliens demandaient l'asile en 1993, alors même que 1036 de leurs compatriotes quittaient la Suisse.

5.1.1 Retour au pays «entre mythe et réalité»

Après plusieurs années en Suisse, les migrants de la première génération qui ont grandi en Somalie ou en Érythrée entretiennent encore des liens privilégiés avec leur patrie. Ils sont, de surcroît, nombreux à souhaiter y retourner un jour. Alors que l'ancienne génération reste très attachée à sa culture d'origine et aux relations diverses avec son pays, les jeunes Somaliens de la deuxième génération ne témoignent généralement guère d'intérêt pour la culture de leurs parents. Les adolescents somaliens, en particulier, ne se préoccupent pas beaucoup plus de l'évolution politique de leur pays. Certains communiquent via Internet avec des jeunes de leur âge résidant dans d'autres pays de la diaspora, mais rares sont ceux qui entretiennent des contacts avec leurs proches restés dans la patrie. Les représentants de l'ancienne génération s'efforcent, souvent en vain, de transmettre aux plus jeunes l'identité somalienne ou érythréenne. Les jeunes Somaliens et Érythréens adhèrent davantage aux valeurs de la société suisse.

L'attachement des migrants de la première génération à leur patrie et à leur culture d'origine se manifeste de diverses manières. Ils entretiennent des contacts réguliers, le plus souvent téléphoniques, avec des proches ou des membres de la famille vivant dans leur patrie ou dans d'autres pays, transfèrent des fonds pour fournir une aide financière aux membres de leur famille, se tiennent informés de l'actualité et des évolutions politiques via Internet ou

les chaînes de télévision¹ somaliennes et érythréennes diffusées à l'international et participent aux collectes de fonds pour financer des projets de développement dans leur pays d'origine. En outre, les Somaliens et les Érythréens de la première génération interrogés ne cachent pas leur désir de passer leurs vieux jours dans leur pays. En cas de décès en Suisse, la dépouille du migrant est généralement rapatriée au pays pour y être enterrée dans le respect des traditions religieuses ancestrales. Les frais de rapatriement sont pris en charge par les membres de la famille ou, à défaut, par la communauté. Les associations religieuses se chargent, en particulier, de collecter des fonds pour venir en aide à la famille endeuillée.

Retour en Somalie

«Après tant d'années, la Suisse est devenue notre seconde patrie. Si je retournais aujourd'hui en Somalie, je n'y serais ni plus ni moins qu'un étranger : toute ma famille a fui le pays. Beaucoup de choses ont changé en Somalie ces 15 dernières années, je crois que je ne m'y sentirais plus tout à fait comme chez moi. Notre maison, notre pays ont été détruits ; nous n'y avons plus rien, si ce n'est nos racines.»

Somalien, en Suisse depuis les années 1990

Selon nos interlocuteurs, l'ancienne génération qui a grandi en Somalie a toujours affirmé son souhait de retourner un jour au pays. Comme le souligne la majorité de nos interlocuteurs, de nombreux Somaliens de la première génération envisageraient aujourd'hui encore de regagner leurs pays

¹ Exemple : la chaîne érythréenne diffusée par satellite Eritrea TV ou la chaîne somalienne Universal TV depuis l'Angleterre.



si la guerre civile venait à prendre fin et la situation à se stabiliser. La perspective d'un retour au pays conditionne d'une certaine manière la philosophie et la façon de vivre des migrants, comme en témoignent notamment l'attachement marqué de la première génération aux valeurs et aux idéaux de leur culture d'origine, ainsi que leur désir de les transmettre à leurs enfants. De nombreuses personnes interrogées issues de la première génération souhaitent emmener leurs enfants dans leur patrie, dès que la sécurité sera rétablie. La multiplication des conflits et la prolongation de l'exil empêchent cependant les migrants de concrétiser leur rêve. Conscients que leurs enfants feront sans doute leur vie en Suisse, certains parents n'envisagent pas un retour définitif dans leur pays. A en croire nos interlocuteurs, les jeunes Somaliens issus de la deuxième génération ne considèreraient jamais un retour définitif dans la patrie de leurs parents. Cependant, les adolescents interrogés n'excluent pas to-

talement cette possibilité. En cas de retour au calme, ils pourraient éventuellement rejoindre la Somalie. Reste à savoir si ce projet n'est pas simplement le fruit d'une représentation idéalisée des conditions de vie et des perspectives dans leur pays.

«Retourner en Somalie? Pourquoi pas, mais uniquement à la fin de la guerre et avec l'assurance d'une situation durablement stable ! J'aimerais, en particulier, y passer les vacances, car il y fait toujours chaud. Nul besoin de pull-over, d'ailleurs, ça n'existe même pas ! (...). Je peux également envisager d'y habiter définitivement, car nous n'avons pas une vie facile en Suisse. Nous resterons toujours des étrangers, nous serons toujours noirs et à jamais différents... Là-bas, nous sommes tous des Somaliens.»

Jeune Somalien, en Suisse depuis 1995

En 2001, l'Office fédéral des réfugiés (ODR) a mis en place des programmes d'aide au

retour en Somalie, en Erythrée et en Ethiopie. Des mesures spécifiques (soutien financier et préparation en Suisse), ciblées sur les besoins de chacun des pays, entendaient faciliter le retour et la réinsertion des demandeurs d'asile et des réfugiés dans leur pays. Les programmes pilotes, basés sur un retour volontaire, n'ont toutefois pas reçu l'écho escompté. Les rares Somaliens à avoir quitté la Suisse par ce biais étaient des personnes d'un certain âge.

Retour en Erythrée

«Quand je suis arrivée en Suisse, avant l'indépendance, j'étais très nostalgique. Et juste après l'indépendance, on avait vraiment envie de retourner. Mais on ne l'a pas fait, à cause des enfants. Ils étaient à l'école et il a fallu penser à leur avenir. Mais une fois qu'on a quitté son pays, et ça fait 20 ans maintenant que je suis ici, on devient aussi étrangère là-bas. C'est dur. Mais depuis qu'il y a eu l'indépendance il y a chaque année beaucoup de gens qui rentrent pour visiter leur famille. On y va tous les deux ans en été pour les vacances. Il y a tellement de gens de toute l'Europe, d'Amérique et du Canada qui rentrent en été, qu'il faut réserver des billets d'avion longtemps à l'avance. Déjà en janvier il n'y avait plus de place depuis la Suisse pour le mois d'août (...). Une année, quand on est allé en Erythrée, il y avait mon frère de Londres avec ses enfants, ma belle-sœur d'Allemagne avec ses enfants, moi et ma famille. On s'est tous retrouvé à la maison de mes parents et on y a passé de belles vacances.»

Mère de deux enfants, ayant la double

nationalité érythréenne / suisse, en Suisse depuis 1988

Après l'accès à l'indépendance en 1991 et la reconnaissance internationale de l'Etat érythréen en 1993, quelques Erythréens ont quitté la Suisse pour retourner dans leur patrie. Cependant, nous n'avons pas assisté à des mouvements massifs de retour au pays les années suivantes. Plusieurs facteurs tels que l'intégration (professionnelle), les nouvelles perspectives dans le pays d'accueil et l'incertitude subjective quant à l'avenir d'un Etat érythréen indépendant ont incité de nombreux Erythréens en exil à préférer la Suisse – ou d'autres pays européens – à un retour dans leur patrie. Par la suite, les évolutions économiques et politiques consécutives à l'accès à l'indépendance, en particulier après la guerre avec l'Ethiopie entre 1998 et 2000, ont découragé un nombre grandissant d'Erythréens en exil, au point de pousser la majorité d'entre eux à rester à l'étranger (Schröder 2004).

Même après avoir vécu plusieurs années en Suisse, nombre d'Erythréens de la première génération se prennent encore à rêver de retourner un jour dans leur pays. Depuis, ils ont pour la plupart obtenu un passeport suisse et, accompagnés de leur famille, ils rendent visite à leurs proches en Erythrée pendant les vacances d'été. Ces voyages permettent, en outre, de tisser des liens entre leurs enfants et leur patrie. Bien qu'en exil aux quatre coins du monde, les Erythréens – même les adolescents – convergent chaque été vers leur pays. Les vols sont souvent complets plusieurs mois à l'avance. Les Erythréens qui retournent

temporairement dans leur pays font principalement partie de la génération de migrants ayant rejoint la Suisse avant l'indépendance et n'ont rien à craindre d'un tel retour. Exemptés du service militaire, ils se sont acquittés pendant des années de leurs devoirs civiques, comme le règlement d'impôt.

Le mouvement pour les jeunes du parti au pouvoir, le Front populaire pour la démocratie et la justice, organise chaque année un circuit de deux semaines à travers l'Erythrée, baptisé «Know your Country Tour» (Zura Hagerka), pour les plus de 18 ans. Une cinquantaine de jeunes d'origine érythréenne² viennent du monde entier et notamment de Suisse pour participer à cette escapade annuelle. Pour faire partie de l'aventure, les jeunes doivent être nés ailleurs qu'en Erythrée (et donc exemptés du service militaire) et être titulaires d'un document d'identité valable, uniquement délivré si le jeune adulte ou plutôt ses parents ont dûment payé leurs impôts.

«Nombre de mes amis passent les vacances d'été en Erythrée. Certains y retournent tous les étés, d'autres tous les deux ans. Avec mon statut de séjour, je ne peux même pas rendre visite à ma famille en Italie ou en Allemagne. Je suis le seul à n'avoir jamais mis les pieds en Erythrée (...). Mon plus grand désir est d'aller en Erythrée pour

découvrir mon pays de mes propres yeux et pouvoir en parler. Jusqu'à présent, je ne peux pas en parler, puisque je n'y suis jamais allé.»

Jeune Erythréen de 19 ans, en Suisse depuis 1999

Seul un petit nombre d'Erythréens envisage un retour définitif au pays. En effet, ils ont fondé une famille et leurs enfants ont grandi en Suisse. Un retour au pays serait synonyme de séparation et rares sont les émigrés prêts à quitter leurs enfants. Selon les personnes interrogées, les migrants érythréens préfèrent attendre que leurs enfants soient indépendants avant d'envisager un retour, ne serait-ce que saisonnier – l'hiver en Erythrée et l'été en Suisse auprès de leurs enfants. Nombre de nos interlocuteurs n'envisagent pas un retour définitif – si tant est qu'il y en ait un – avant la retraite.

Pour les nouveaux arrivants, le retour au pays n'entre absolument pas en ligne de compte. La majorité d'entre eux étant considérés comme des objecteurs de conscience, ils risqueraient, en retournant dans leur pays, l'emprisonnement et la torture. Cependant, nombreux sont ceux qui se languissent de leur pays. Certains pourraient même envisager d'y retourner en cas de stabilisation de la situation économique et politique et de la levée des obligations militaires.

2 Selon Conrad (2003), les Erythréens de passage font l'objet du mépris des jeunes autochtones, qui les traitent de «Beles», un fruit sucré qui pousse pendant la saison des pluies, période privilégiée par les Erythréens en exil pour revenir au pays. Conrad cite un jeune Erythréen qui explique la signification de cette dénomination : «The exiles are like beles, they are only here for a short time bringing a promise of sweetness. But when they are gone you are just left with a pile of rubbish» (Conrad 2003 : p. 18).

5.1.2 Migrations secondaires

Somaliens

«Les personnes qui quittent un Etat qui n'en est plus un ont besoin d'un passeport et changeront de pays jusqu'à en obtenir un.»

Expert de la Somalie

Comme évoqué au chapitre des mouvements de migrants et de réfugiés, une grande partie des requérants d'asile somaliens ont d'abord transité par un Etat riverain (premier pays d'accueil) avant de gagner la Suisse. La fuite vers la Suisse ou un autre pays européen constitue, à proprement parler, une migration secondaire. Outre ces migrations au départ des premiers pays d'accueil, on assiste, en Europe comme en Amérique du Nord, à de vastes migrations secondaires de Somaliens.

Ainsi, une part relativement importante des Somaliens ayant demandé l'asile en Suisse au début des années 1990 a depuis quitté le territoire helvétique. L'année 1993 constitue une date doublement marquante, comme en témoigne les statistiques de l'Office fédéral des migrations. Alors que 2396 Somaliens déposaient une demande d'asile en Suisse (cf. *chapitre 2.1 Migration des ressortissants somaliens et érythréens en Suisse*), 1036 de leurs compatriotes quittaient le pays, dont 957 de manière «non contrôlée», c'est-à-dire sans informer les autorités de leur départ (cf. *illustration 24*). Les années suivantes, les migrations secondaires irrégulières se sont maintenues à un niveau élevé (1994 : 717 personnes, 1996 : 362 personnes,

1998 : 536 personnes, 2000 : 521 personnes). Les départs irréguliers ne concernant pas uniquement les personnes engagées dans une procédure d'asile, le volume des migrations secondaires non contrôlées est probablement encore plus élevé. L'Angleterre, les pays scandinaves, les Etats-Unis et le Canada sont plébiscités par de nombreux Somaliens, la destination privilégiée restant l'Angleterre, qui accueille la principale communauté somalienne en Europe (Moret 2006). Avant d'être révisés, la loi fédérale sur les étrangers et le droit d'asile et, plus particulièrement, le permis F, entraînaient fortement l'exercice d'une activité salariée en Suisse. Ce facteur, conjugué à une liberté de circulation limitée et à la difficulté de pouvoir bénéficier d'un regroupement familial³, a contraint de nombreux Somaliens à s'exiler dans d'autres pays d'Europe et d'Amérique du Nord. Nombre de Somaliens considèrent la Suisse comme un «pays de transit à long terme». La présence d'une communauté somalienne déjà importante, l'espoir d'un permis de séjour définitif facilitant l'accès à la formation et à la vie active, ainsi que l'aspect linguistique (anglais) attirent beaucoup de Somaliens en Angleterre (Moret 2006). En outre, les Somaliens même naturalisés n'hésitent pas à quitter les Pays-Bas ou le Danemark pour rejoindre la Grande-Bretagne (Bang Nielsen 2004).

«Les Somaliens préfèrent l'Angleterre. Tout le monde aime apprendre l'anglais (...). Il y en a beaucoup qui parlent un peu l'anglais,

³ Cette affirmation fait référence à la situation antérieure à la révision de la loi en 2006, qui a amélioré les conditions de séjour (perspectives d'embauche, regroupement familial) des migrants titulaires d'un permis F.

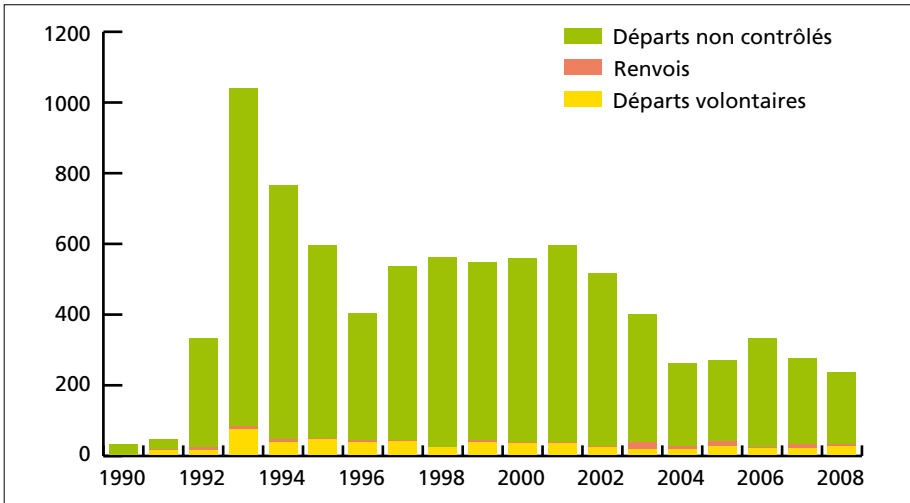


Illustration 24 : Somalie – Nombre total de départs par année, par type de départ (1990 - 2008)

Source : ODM SYMIC, état au 31.5.2009 (inclut le domaine de l'asile et des étrangers)

alors tout le monde essaie de rejoindre l'Angleterre, mais l'Angleterre, c'est difficile. C'est loin. Et il y a aussi beaucoup de Somaliens en Hollande, alors ils contactent un proche, un frère, un cousin, qui leur dit : tu peux venir ici.»

Somalien, en Suisse depuis 1987

Du fait de l'intensité des liens transnationaux entre les familles somaliennes, il n'est pas rare que des enfants et des adolescents, parfois même des adultes, changent de pays, dans l'espoir de bénéficier de meilleures conditions d'accès à la formation et au marché du travail ou d'aider d'autres membres de la famille (notamment en gardant leurs enfants). Les problèmes familiaux au sein d'un pays d'accueil peuvent aussi déclencher une migration secondaire (Al-Sharmani 2007). Ce sont bien souvent les associations familiales des différents

pays qui décident qui migre où, quand et comment. Forte d'un réseau international solide, la diaspora somalienne intervient de manière décisive dans l'organisation et la concrétisation (obtention des documents requis et communication des informations principales) des différentes migrations secondaires.

Selon les statistiques de l'Office fédéral des migrations, les migrations secondaires non contrôlées de Somaliens ont diminué depuis 2003. Du fait du renforcement de la coopération entre les Etats européens et du développement du système EURODAC (base de données européenne d'empreintes digitales visant à empêcher les demandeurs d'asile de déposer plusieurs requêtes), de nombreux Somaliens mesurent de plus en plus la difficulté de déposer une nouvelle demande d'asile dans un autre pays euro-

péen. Par ailleurs, les politiques d'asile ont aussi été durcies dans les anciennes « destinations de rêve », tels que les Pays-Bas ou les pays scandinaves. De plus, pour les familles nombreuses, s'installer dans un autre pays et intégrer les enfants dans le système scolaire et social local multiplient les dépenses et les complications (Moret 2006).

« J'ai été élevé avec quelques-uns de mes frères et sœurs par mon oncle en Somalie. Nous formions une fratrie de dix enfants au total. Ma mère vivait en Italie avec mes grands frères. Elle envoyait régulièrement de l'argent à mon oncle. Comme les Somaliens peinent à trouver un travail en Italie, mon père s'est très rapidement rendu en Suisse. En 1994, quatre de mes frères et sœurs et moi-même avons rejoint ma mère en Italie. Ensuite je suis parti en Suisse aux côtés de mon père. Notre mère venait nous rendre visite de temps à autre. Plus tard, lorsque mes frères et sœurs aînés ont eu des difficultés à trouver une place d'apprentissage à l'issue de leur scolarité obligatoire, du fait de leur autorisation de séjour provisoire, ma mère a décidé d'émigrer, non pas en Suisse, mais en Angleterre avec mes plus jeunes frères et sœurs qui vivaient en Italie. Trois de mes frères et sœurs et moi-même sommes restés en Suisse auprès de notre père. En un an, ma mère a obtenu une autorisation de séjour en Angleterre et nous rend depuis régulièrement visite. »

Jeune Somalien, en Suisse depuis 1995

Les migrations secondaires ne sont pas toutes irrégulières. Certains Somaliens quittent la Suisse en toute légalité, no-

tamment par le biais des regroupements familiaux, des mariages transnationaux ou d'une naturalisation (départ volontaire). Peu de Somaliens sont retournés dans leur pays. L'illustration 24 comptabilise les seuls Somaliens dans le domaine de l'asile et des étrangers, et non les personnes naturalisées. La proportion de départs volontaires est relativement faible par rapport aux migrations secondaires non contrôlées. Les renvois au pays sont encore plus restreints. En raison de l'instabilité en Somalie (inexigibilité de l'exécution du renvoi), les renvois ont été très épisodiques jusqu'à présent et exclusivement concentrés vers les Etats autonomes de Somaliland et de Puntland (*cf. chapitre 2.2 Politique migratoire suisse à l'égard des demandeurs d'asile somaliens et érythréens*). Les autres renvois sont effectués vers des pays européens dans le cadre de la réglementation dite des « Etats tiers »⁴.

Erythréens

Nous ne disposons que de peu d'informations sur les migrations secondaires des Erythréens au départ de la Suisse. Nous pouvons cependant supposer que les migrations s'effectuent entre les différentes communautés érythréennes de la diaspora. Schröder (2004) décrit les mouvements migratoires permanents des communautés érythréennes résidant dans les pays arabes vers l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Australie. En Europe, on observe une forte tendance aux migrations de l'Italie vers le

⁴ La réglementation des Etats tiers autorisait un renvoi dans un autre pays européen dans lequel une demande d'asile était en cours ou lequel est responsable de l'exécution de la procédure d'asile et de renvoi. Cette réglementation a été remplacée par l'entrée en vigueur le 12 décembre 2008 des accords Schengen / Dublin.

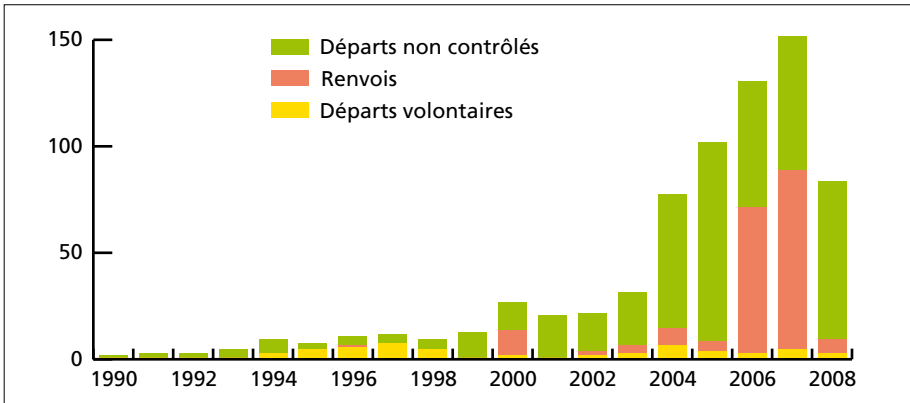


Illustration 25 : Érythrée – Nombre total de départs par année, par type de départ (1990 - 2008)

Source : ODM SYMIC, état au 31.5.2009 (inclut le domaine de l'asile et des étrangers)

nord-ouest de l'Europe (Allemagne, Pays-Bas, Norvège, Suède, Grande-Bretagne et Suisse). Les mouvements migratoires entre les communautés érythréennes en Europe et en Amérique du Nord sont motivés, premièrement, par les permis de séjour (taux de reconnaissance) et, deuxièmement, par les conditions sociales et économiques – meilleur accès au système de formation et au marché du travail (état en 2004).

Comparé au nombre de demandeurs d'asile érythréens, les migrations secondaires non contrôlées ont été très faibles avant 2006 (2003 : 253 demandeurs d'asile, 25 départs non contrôlés enregistrés ; 2005 : 181 demandeurs d'asile, 88 départs non contrôlés enregistrés). En raison de l'assurance pour de nombreux Érythréens, à partir de 2006, d'obtenir un titre de séjour suisse (ou, du moins, la perspective d'en obtenir un), les migrations secondaires non contrôlées sont depuis infimes, par rapport au nombre de demandeurs d'asile érythréens. On peut

même supposer qu'après la publication du jugement de la Commission suisse de recours en matière d'asile (CRA) en 2006 (cf. chapitre 2.2 Politique migratoire suisse à l'égard des demandeurs d'asile somaliens et érythréens), de nombreux Érythréens ayant des conditions de séjour insatisfaisantes dans d'autres États européens ont déposé une demande d'asile en Suisse. Cette hypothèse permettrait d'expliquer le nombre relativement élevé de renvois dans des États tiers (réglementation dite des « États tiers » et, à présent, accords de Schengen / Dublin). Aucun renvoi n'a été effectué à destination de l'Érythrée. Les quelques départs volontaires, c'est-à-dire contrôlés, sont assurément le fait des regroupements familiaux et des mariages transnationaux, dans le cadre desquels un conjoint gagne le pays de séjour de l'autre conjoint.

Pour en savoir plus

Al-Sharmani, Mulki (2007) : Discussion Paper. Contemporary Migration and Transnational Families. The Case of Somali Diaspora(s). Kairo. American University. www.aucegypt.edu

Bang Nielsen, Katrine (2004) : «Next Stop Britain : The Influence of Transnational Networks on the Secondary Movement of Danish Somalis» Sussex Migration Working Paper, No. 22.

Bernal, Victoria (2004) : Eritrea Goes Global : Reflections on Nationalism in a Transnational Era. Cultural Anthropology 19 (1). S. 3-26.

Conrad, Bettina (2003) : A Culture of War and a Culture of Exile. Young Eritreans in Germany and their Relations to Eritrea. www.eritrea-online.de/media/conrad_2006.pdf

Efionayi-Mäder, Denise, **Moret** Joëlle (2007) : Wege somalischer Flüchtlinge ins Exil. In : Asyl 04/07, S. 17-23.

Moret, Joëlle (2006) : Somali Refugees in Switzerland. Strategies of Exile and Policy Responses. Neuenburg : SFM.

Schröder, Günter (2004) : Die eritreische Gemeinschaft in Deutschland. Materialien für eine quantitative Analyse. Frankfurt.

5.2 Activités transnationales

En bref

- Les Somaliens comme les Erythréens en Suisse cultivent des liens étroits avec les membres de leur famille dans leur patrie ou dans d'autres pays, d'où une réelle diversité des activités transnationales tant dans les domaines sociaux ou politiques qu'économiques.
- Les Somaliens et les Erythréens sont nombreux à offrir une aide financière aux membres de leur famille ou à leurs proches restés au pays. Ces ressources couvrent essentiellement les besoins quotidiens en produits de consommation et représentent bien souvent l'unique source de revenu des familles vivant dans les pays concernés.
- Le transfert de ressources financières vers la Somalie s'effectue par l'intermédiaire d'entreprises spécialisées et non via le système bancaire traditionnel, la guerre civile ayant anéanti les structures en place en Somalie. Les Erythréens recourent aussi aux prestations des entreprises de transfert de fonds.
- Chaque Erythréen en exil doit, en outre, s'acquitter d'un impôt sur le revenu auprès du gouvernement érythréen. L'ambassade à Genève assure la perception de cet impôt pour la Suisse. En cas de non-paiement de l'impôt, l'ambassade peut refuser certains services consulaires.
- De nombreux Somaliens et Erythréens échangent entre eux via Internet. Les plates-formes et sites Internet somaliens et érythréens sont présents en nombre sur la toile.

5.2.1 Liens transnationaux

«J'ai une sœur qui habite en Grèce, un frère qui est hollandais, une deuxième sœur qui est australienne et une troisième qui vit à Londres. On est tous dispersés, toute la famille.»

Somalien, en Suisse depuis 1987

Les familles somaliennes et érythréennes sont dispersées à travers le monde. Même après plusieurs années d'exil, elles cultivent cependant des liens étroits par delà les frontières. Les réseaux familiaux sont véritablement au cœur des relations transnationales des migrants somaliens et érythréens. Les membres de la famille entretiennent des contacts réguliers, le plus souvent par téléphone. En Somalie comme en Érythrée, les connexions satellites facilitent aujourd'hui les communications téléphoniques tant sur le territoire national que vers l'étranger.

Les familles somaliennes et érythréennes rendent régulièrement visite à leurs proches dans d'autres cantons suisses. En fonction de leurs ressources financières et de leur statut de séjour, elles rendent également visite à leur famille en-dehors de la Suisse à l'occasion de mariages ou de décès, en cas de maladies graves ou pour d'autres événements familiaux importants. Plusieurs de nos interlocuteurs somaliens ont eu le sentiment de «vivre en prison» pendant plus de dix ans, du fait de leur admission provisoire en Suisse. Leur permis F (admission

provisoire)⁵ rendait extrêmement difficile les visites à leurs proches résidant à l'étranger. La possibilité d'obtenir une autorisation de séjour (permis B) qui, contrairement à un livret pour requérants d'asile ou à une admission provisoire, permet de voyager à l'étranger, ainsi que la légère augmentation des naturalisations à partir de l'an 2000 ont accru la liberté de circulation, tant désirée, de quelques Somaliens. Au cours de l'année, surtout pendant les vacances scolaires d'été, les familles se rendent mutuellement visite dans différents pays d'Europe et d'Amérique.

«Cet été, mes cousins d'Amérique passeront trois semaines de vacances chez nous. Je ne les ai encore jamais vus, à part sur des vidéos ou des photos, que ma mère a prises lors de son dernier séjour en Érythrée. Ma tante qui vit en Angleterre vient souvent en Suisse et, avec mes parents, je suis déjà allé plusieurs fois en Italie et en Allemagne pour rendre visite à la famille. Lorsque nous avons quelques jours de libre, notamment à l'Ascension, nous leur rendons visite. Je suis déjà allé en Suède et trois fois en Angleterre. Ces voyages sont cependant un

5 Les titulaires d'une admission provisoire (relevant du droit des étrangers) doivent déposer leurs pièces d'identité auprès de l'Office fédéral des migrations (ODM). Ils ne peuvent pas quitter la Suisse pour y revenir ensuite. A titre exceptionnel, l'ODM peut établir une pièce d'identité ou en demander l'établissement auprès des autorités du pays d'origine et délivrer un visa de retour. Entrent dans ce cas de figure les raisons familiales (maladie grave ou décès d'un membre de la famille), la nécessité de régler des affaires urgentes et hautement personnelles et les sorties scolaires. En principe, l'admission provisoire est révoquée dès lors que la personne retourne dans son pays d'origine. Les titulaires d'une admission provisoire (en tant que réfugiés) peuvent solliciter un passeport ad hoc les autorisant à voyager à l'étranger. Ils doivent présenter un visa pour voyager dans de nombreux pays. En principe, l'admission provisoire et le statut de réfugié sont invalidés, dès lors que la personne retourne dans son pays d'origine.



peu ennuyeux, car les adultes ne font que parler entre eux.»

Jeune Érythréen de 13 ans, né en Suisse

Outre les liens familiaux transnationaux, les membres de la diaspora entretiennent des relations d'ordre politique. Formé en 2004, le gouvernement de transition somalien (Transnational Federal Government, TFG) compte essentiellement des personnalités politiques issues de la diaspora. Les responsables du gouvernement possèdent, pour la plupart, un passeport étranger et les membres de leur famille ne vivent pas en Somalie, mais aux États-Unis, au Canada, en Angleterre et en Suède. Dans le cadre des visites officielles, des rencontres informelles ont été organisées à plusieurs reprises entre les membres du gouvernement de transition et les représentants des associations somaliennes en Suisse. Les Érythréens développent également des

relations transnationales d'ordre politique. L'ambassade d'Érythrée à Genève organise plusieurs manifestations politiques par an, auxquelles sont conviés des représentants du gouvernement et des musiciens d'Érythrée. Les groupes d'opposition rassemblent, pour leur part, les membres de différents pays dans le cadre de manifestations politiques. Le mouvement des jeunes du Front populaire pour la démocratie et la justice (Young People's Front for Democracy and Justice) du parti au gouvernement en Érythrée propose chaque année une conférence à laquelle participent de jeunes Érythréens résidant en Europe et en Amérique du Nord. Plus de 500 jeunes de la diaspora ont assisté à la cinquième édition de cette conférence, qui s'est tenue en avril 2009 en Italie. Des représentants du gouvernement érythréen participent généralement à ces manifestations.

5.2.2 Transferts financiers

«Tous les Erythréens envoient de l'argent dans leur patrie ou au Soudan, en Libye ou en Ethiopie pour venir en aide à leur famille et à leurs proches vivant parfois dans des camps de réfugiés ou pour financer leur départ du pays. Ce n'est pas toujours simple, car j'ai moi-même des enfants et la vie en Suisse est extrêmement chère.»

Erythréen, en Suisse depuis 1988

Selon les estimations du Fonds international de développement agricole (FIDA), une institution spécialisée des Nations unies, et de la Banque mondiale, les transferts de fonds des migrants vers leurs pays d'origine ont dépassé 300 milliards de dollars en 2007. Les fonds de la diaspora sont en grande partie destinés aux membres de la famille et aux proches ou alloués à des projets de renforcement de l'économie, d'aide et de développement. A l'instar des Kurdes, des Palestiniens et des Tamouls, la diaspora érythréenne, bien que dispersée à travers le monde, a soutenu pendant des années la lutte pour l'indépendance. En Suisse, les Erythréens ont rassemblé des fonds jusqu'en 1991 pour financer le mouvement de libération du FPLE.

Au mépris des frontières, les deux groupes de migrants conservent leur système traditionnel d'assistance et de soutien mutuels aux proches. Les personnes interrogées soutiennent, pour la plupart, les membres de leur famille dans leur patrie ou dans d'autres pays. Influencés par des idées illusoires, les bénéficiaires ont souvent des attentes si démesurées qu'elles en deviennent un véritable fardeau pour les Somaliens et

les Erythréens établis en Suisse. Confrontés à une extrême précarité économique, les titulaires d'un permis N, en particulier, peinent à satisfaire les attentes des familles restées aux pays. Les membres de la famille reçoivent fréquemment plusieurs aides en parallèle. Les prétentions et les idées, parfois divergentes, sur le montant, la régularité et l'utilisation des fonds suscitent des tensions au sein de certaines familles transnationales. Comme l'ont expliqué quelques interlocuteurs, les fonds ne sont pas toujours investis conformément aux intentions ou aux souhaits de leurs donateurs (Moret 2006).

«Si je peux, j'envoie tous les mois 100 francs à ma mère malade en Somalie. 100 francs, c'est déjà une belle somme pour elle et elle peut en avoir bien besoin. Elle a consacré toute sa vie à pourvoir à mes besoins. A présent, c'est à mon tour de prendre soin d'elle. Chez nous, la famille est synonyme de sécurité. Mes parents m'ont apporté leur soutien depuis mon enfance. Une fois qu'ils sont plus vieux, nous sommes responsables de leur bien-être, car en Somalie, il n'existe ni retraite, ni Etat pour prendre en charge les personnes âgées. Le respect des anciens est essentiel dans notre culture. Je me suis même endetté pour financer l'opération de ma mère, car j'étais le seul à pouvoir lui venir en aide.»

Jeune Somalien de 21 ans, en Suisse depuis 2006

Les fonds transférés couvrent essentiellement les besoins quotidiens en produits de consommation et les frais de scolarité. Le plus souvent, ils représentent l'unique

source de revenu des familles somaliennes et érythréennes qui sont restées au pays ou vivent dans des camps de réfugiés ou en exil. Les transferts de fonds transnationaux sont, par ailleurs, intimement liés aux migrations secondaires. En effet, ces ressources servent généralement à financer la fuite ou la migration de proches (frais des passeurs), le regroupement familial ou les mariages (dotes) (Horst 2004 ; Lindley 2006 ; Mohammed 2008).

Système alternatif de transfert de fonds en Somalie

La population de Somalie est, en grande partie, tributaire des transferts de fonds de la diaspora. Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) estime entre 750 millions et 1 milliard de dollars le montant des fonds transférés en Somalie en 2004 par la diaspora. Une autre étude révèle que 40 % des foyers en Somalie dépendent des virements financiers en provenance de l'étranger (Mohammed 2006). Les Somaliens de la diaspora viennent également en aide aux membres de la famille et aux proches exilés dans d'autres pays, vivant parfois dans des camps de réfugiés au Kenya ou en Ethiopie (Horst 2004).

La guerre civile a anéanti le système bancaire en Somalie. Les grandes entreprises de transferts de fonds telles que Western Union ou Money Gram ne peuvent, de fait, réaliser aucune transaction. Depuis les années 1990, un système bancaire alternatif, «Xawilaad» en somali, s'est mis en place. Il a été longtemps lié à l'entreprise

Al Barakaat⁶. Après le 11 septembre 2001, les activités d'Al Barakaat ont été interdites dans les pays occidentaux, notamment en Suisse. On a effet reproché à cette entreprise d'avoir exécuté des transferts de fonds pour le compte de groupes terroristes (Schlee 2006). Depuis 2001, d'autres entreprises de transferts de fonds, telles que Dahab Shiiil⁷, également présentes en Suisse, sont montées en puissance. Les entreprises de transferts de fonds s'appuient sur le système informel Hawala⁸, dont le fonctionnement est basé sur la confiance entre les agents ou Hawaladars. Ce système consiste en la remise de la somme souhaitée en espèces (dollars) à une personne en Suisse – généralement un représentant de l'entreprise (agent) – en précisant le nom du donateur et celui du bénéficiaire. Dans certains cas, l'agent fournit un code au mandant. En l'absence d'agent à proximité, le donateur est invité à déposer les fonds sur un compte qu'on lui aura indiqué. Après réception des fonds, l'agent informe par téléphone, fax ou e-mail son homologue en Somalie le plus proche du bénéficiaire, soit quelque part en Somalie ou au Kenya. Bien entendu, le donateur a déjà informé le bénéficiaire par téléphone. Les fonds convertis en monnaie locale sont

6 Fondé en 1986, le groupement d'entreprises Al Barakaat – «Bénédiction» en somali – s'est imposé jusqu'en 2001 comme la principale entreprise bancaire de transfert de fonds en Somalie avec pas moins de 187 succursales dans 40 pays.

7 Dahab Shiiil – «Machine à billets» en somali – s'affirme aujourd'hui parmi les principales banques de la Corne de l'Afrique, avec des agents partout dans le monde et plus de 400 points de paiement locaux.

8 Le système financier alternatif nommé Hawala (de l'arabe «Change» ; en somali «Xawilaad von Xawil»), dérivé de l'arabe «Hawala») est un système de transfert de fonds informel et international qui permet d'effectuer rapidement et à moindre coût – hors frais bancaires et impôts – des virements de fonds sans contrôle de l'Etat.

remis au bénéficiaire deux à trois jours plus tard. Le nom du bénéficiaire et celui du mandant ou le code convenu garantissent l'identification. Les agents perçoivent une petite commission pour leur intervention.

Impôt sur le revenu

La population d'Erythrée est aussi en grande partie tributaire des aides financières de la diaspora. Les Erythréens en Suisse soutiennent également, pour la plupart, leurs proches dans leur patrie ou dans d'autres pays. A l'instar des migrants somaliens, de nombreux Erythréens font appel aux services des banques Hawala, telles que Dahab Shiil, pour transférer des fonds à leur famille vivant au Soudan, en Lybie ou dans d'autres pays. Les transferts de fonds pour l'Erythrée passent en revanche par la banque Himbol. Les donateurs versent la somme souhaitée sur un compte de l'ambassade à Genève et les proches peuvent retirer les fonds dans l'une des succursales Himbol en Erythrée.

En plus des transferts de fonds aux membres de leur famille, les Erythréens résidant en Suisse paient, pour la plupart, un impôt sur le revenu au gouvernement érythréen. Chaque Erythréen en exil doit, en effet, s'acquitter d'un impôt correspondant à 2 % de ses revenus annuels auprès du gouvernement érythréen, concrètement auprès de sa représentation diplomatique à Genève. Perçu au titre du développement national, cet impôt représente une importante source de revenu pour le gouvernement. On peut supposer que la majorité des émigrés érythréens issus de la première génération, qui ont spontanément soutenu

le FPLE dans sa lutte pour l'indépendance, s'acquittent régulièrement de l'impôt auprès de l'Etat érythréen. Certains membres de ce groupe s'interrogent cependant sur l'affectation des fonds. D'autres préféreraient aider directement leur famille et s'insurgent contre cette charge supplémentaire. Pourtant, ils sont nombreux à remplir leurs obligations envers leur patrie.

«La taxe des 2 % est une obligation. Si vous ne la payez pas, vous n'avez plus tous vos droits. Vous ne pouvez pas renouveler votre passeport, par exemple, ou vous perdez le droit de recevoir des héritages en Erythrée, plein de choses. (...). On payait déjà avant l'indépendance et ça continue.»

Femme ayant la double nationalité érythréenne et suisse, en Suisse depuis 1988

Une part importante des «nouveaux arrivants» (migrations postérieures à 2001) se refuse, en revanche, à payer cet impôt. Ils ne sont pas disposés à soutenir financièrement le gouvernement et ne sont, par ailleurs, pas en mesure de payer des impôts, car confrontés à une extrême précarité économique. En refusant de s'acquitter de l'impôt, ils perdent cependant le droit d'acheter un terrain dans leur pays et d'y construire une maison (Conrad 2005). Nos interlocuteurs rapportent également qu'en cas de non-paiement de l'impôt, l'ambassade à Genève refuse le renouvellement voire l'établissement des autorisations, des documents de voyage ou des passeports, ainsi que l'accès à d'autres services consulaires. Ne pouvant renoncer entièrement aux services consulaires par crainte de ruiner leurs perspectives d'avenir, les nou-

veaux arrivants érythréens sont finalement nombreux à s'acquitter des «2 % d'impôt sur le revenu», malgré leur opposition au régime.

5.2.3 Diaspora sur Internet

Les groupes de la diaspora sont certes dispersés, mais pas isolés. Comme évoqué au chapitre 5.2 Activités transnationales, ils cultivent des liens étroits avec d'autres groupes de la diaspora et ce, bien au-delà des frontières nationales. De nombreux Somaliens et Érythréens résidant principalement dans les pays occidentaux entretiennent des contacts par Internet, comme en témoigne la multitude de plates-formes et de sites Internet somaliens et érythréens. En Érythrée, comme en Somalie, les cafés Internet ont investi les grandes villes comme Asmara ou Mogadiscio ces dernières années pour proposer un accès Internet – au moins à une élite minoritaire.

Internet représente un outil décisif pour les relations des diasporas somaliennes et érythréennes. Les sites Internet érythréens sont gérés, d'une part, par le parti au pouvoir ou des sympathisants du gouvernement, et d'autre part, par des groupes politiquement indépendants, qui s'inscrivent dans une démarche d'opposition au gouvernement. Ces innombrables sites et blogs créent de nouvelles formes de communauté et des plates-formes d'échange publiques qui influencent énormément l'identité culturelle, la «culture érythréenne», ainsi que ses normes et valeurs. Le réseau mondial s'impose comme une interface privilégiée pour organiser des manifestations et des tournois de football, collecter des fonds,

échanger des informations ou engager des débats, susceptibles de faire avancer la situation politique du pays d'origine. Les forums et blogs en ligne offrent un espace de liberté unique pour exprimer des opinions politiques – même critiques – sans craindre de représailles (Bernal 2006). Les sites Internet somaliens sont, le plus souvent, gérés par des groupes politiques et des chefs de clan. Les adolescents fréquentent, en outre, un nombre inestimable de sites et de forums, entièrement indépendants, pour entretenir des contacts, souvent avec la ferme intention de rencontrer le conjoint idéal parmi les membres de la diaspora somalienne (Moret 2006).

Pour en savoir plus

Bernal, Victoria (2006) : Diaspora, cyberspace and political imagination. The Eritrean diaspora online. *Global Networks* 6 (2). S. 161–179.

Bernal, Victoria (2005): Eritrea online. Diaspora, cyberspace and the public sphere. *American Ethnologist* 32 (4). S. 660–675.

Conrad, Bettina (2003) : A Culture of War and a Culture of Exile. Young Eritreans in Germany and their Relations to Eritrea. www.eritrea-online.de/media/conrad_2006.pdf

Horst, Cindy (2004) : Money and Mobility. Transnational livelihood strategies of the Somali diaspora. *Global Migration Perspectives*, No. 9 : Amsterdam Institute of Metropolitan and International Studies. www.gcim.org

Lindley, Anna (2006) : Migrant remittances in the context of crisis in Somali society. A case study of Hargeisa. Overseas Development Institute : London. www.odi.org.uk

Mohamed, Aden Hassan (2008) : UK Somali Remittances Survey. Department for International Development. www.diaspora-centre.org

Moret, Joëlle (2006) : Somali Refugees in Switzerland. Strategies of Exile and Policy Responses. Neuenburg : SFM.

Schlee, Günther (2004): Somalia und die Somali-Diaspora vor und nach dem 11. September 2001. In Lehmann, Hartmut (Hg.): Koexistenz und Konflikt von Religionen im vereinten Europa. Göttingen: Wallstein Verlag: S. 140–157.



6 Les diasporas somalienne et érythréenne en Suisse – Synthèse

Près d'un million de Somaliens ont fui leur patrie pour échapper à une guerre civile de plusieurs années. Depuis une vingtaine d'années, divers groupes rivaux (milices de clans, maîtres de guerre) s'affrontent pour monopoliser les ressources et le pouvoir. Au début des années 1990, une première génération de migrants somaliens a demandé l'asile en Suisse. Au milieu des années 1990, le nombre de requérants d'asile somaliens a légèrement décliné. Il a recommencé à grimper à partir de 2006, du fait de la recrudescence de la violence en Somalie. Depuis, la communauté somalienne en Suisse ne cesse de s'étendre. Les autorités suisses responsables de l'asile n'ont reconnu le statut de réfugié qu'à une minorité de demandeurs d'asile somaliens. Cependant, ils ont pratiquement tous été admis à titre temporaire (permis F) sur le territoire Suisse, du fait de la gravité de la situation en Somalie. Ils ont ensuite été nombreux à quitter rapidement la Suisse, en particulier après la première vague d'immigration du début des années 1990, pour émigrer dans d'autres pays d'Europe ou en Amérique du Nord. Fin 2008, la Suisse comptait 7689 ressortissants somaliens, pour la plupart admis à titre provisoire (permis F, 2819 Somaliens) ou en attente d'une décision d'asile (permis N, 2166 personnes). On dénombrait aussi 1230 titulaires d'une autorisation de séjour (permis B) et 395 détenteurs d'une autorisation d'établissement (permis C). Jusqu'en 2007, 1079 ressortissants somaliens ont accédé à la nationalité suisse. Bien que le rapport entre les sexes soit globalement équilibré, la Suisse accueille légèrement plus d'hommes que de femmes.

Un nombre indéterminé d'Erythréens ont déposé une demande d'asile en Suisse dans les années 1980 et au début des années 1990 pour échapper aux affres de la guerre d'indépendance qui opposait leur pays à l'Éthiopie. Cependant, la plupart des demandes d'asile ont alors été refusées. Nombre d'Erythréens sont néanmoins restés en Suisse et sont parvenus à s'y installer. Depuis 2006, on assiste à une recrudescence des requérants d'asile érythréens en Suisse. Du fait de la vague de répression actuelle en Érythrée, un grand nombre d'entre eux accèdent au statut de réfugié. Fin 2008, 3684 des quelque 7500 Erythréens résidant en Suisse attendaient une décision d'asile. On comptait alors 1827 titulaires d'une autorisation de séjour annuelle (permis B) et 539 détenteurs d'une autorisation d'établissement (permis C). Entre 1995 et 2007, 805 ressortissants érythréens ont obtenu la nationalité suisse. Parmi les Erythréens en Suisse, il y a davantage d'hommes que de femmes, tant parmi la population résidente permanente que parmi les requérants d'asile.

Les Somaliens et les Erythréens habitent en majorité les grandes agglomérations des cantons les plus densément peuplés. Le canton de Zurich abrite à lui seul près de 22 % des Somaliens et 15 % des Erythréens présents en Suisse. Les populations somalienne et érythréenne sont également fortement représentées dans les autres cantons germanophones tels que Berne, Saint-Gall, Argovie et Lucerne. En Suisse romande, la plupart des Somaliens et Erythréens résident dans les cantons de Vaud et de Genève.

Intégration socio-économique

Formation et langues

Le niveau de formation des populations somalienne et érythréenne est inférieur au niveau moyen de la population suisse, et même de la population étrangère prise dans son ensemble. Les conditions de formation dans le pays d'origine, conjuguées à des difficultés linguistiques et/ou à l'absence de reconnaissance des diplômes, empêchent de nombreux Somaliens et Erythréens d'achever une formation supérieure en Suisse. Ce n'est pourtant pas un défaut de volonté. Les deux groupes de migrants souhaitent particulièrement offrir une formation de qualité à leurs enfants et donnent généralement les mêmes chances aux filles qu'aux garçons. On peut, de fait, supposer que les Somaliens et les Erythréens ayant grandi en Suisse disposent d'une bonne formation scolaire. Les jeunes récemment émigrés en Suisse ont plus de difficultés pour s'intégrer au système scolaire local. Du fait de la situation dans leur pays d'origine, nombre d'entre eux n'ont suivi aucune scolarité, si bien qu'ils ont besoin de temps et du soutien de personnel qualifié pour s'adapter au système scolaire suisse. Les Somaliens d'un certain âge, en particulier les femmes, et les jeunes hommes demandeurs d'asile ne savent pratiquement ni lire ni écrire. En revanche, de nombreux requérants d'asile érythréens ont fréquenté l'école primaire en Erythrée et possèdent même des connaissances de base en anglais.

Les populations en exil sont très attachées à leur langue maternelle – le somali et le tigrinya. Vecteur d'identité nationale entre les générations par excellence, la langue maternelle permet de communiquer avec des membres de la famille résidant, le plus souvent, dans un autre pays. Bien que les parents s'efforcent de transmettre à leurs enfants le somali et le tigrinya, les jeunes Somaliens et Erythréens vivant en Suisse ne connaissent souvent que les rudiments de leur langue maternelle et privilégient l'usage d'une des langues officielles suisses. Malgré toute l'importance accordée aux connaissances linguistiques des enfants en somali ou en tigrinya, les parents veillent aussi à ce que leurs enfants maîtrisent l'une des langues officielles suisses. En règle générale, les Somaliens autant que les Erythréens considèrent la langue comme un facteur d'intégration essentiel. Une piètre connaissance d'une langue officielle suisse a été pointée à maintes reprises comme cause d'isolement social et de difficulté d'accès au marché du travail.

Intégration professionnelle

Concernant l'intégration économique des Somaliens et des Erythréens, il convient de distinguer trois groupes : premièrement les personnes vivant en Suisse depuis plusieurs années (arrivées en Suisse dans les années 1980 ou 1990), deuxièmement leurs enfants (la deuxième génération) et troisièmement les demandeurs d'asile somaliens et érythréens récemment émigrés en Suisse. En raison de la disparité des permis de séjour, des connaissances linguistiques et du niveau de formation, les perspectives professionnelles de ces trois groupes sont

des plus diverses. Les Erythréens et Somaliens établis en Suisse depuis plusieurs années sont généralement mieux intégrés sur le marché du travail que les personnes récemment arrivées sur le territoire qui, en raison de connaissances linguistiques insuffisantes et de relations sociales encore limitées, rencontrent souvent des difficultés pour trouver un emploi. Les adolescents et les jeunes adultes de la deuxième génération s'appuient généralement sur une scolarité de qualité et de solides connaissances linguistiques qui favorisent considérablement leur intégration professionnelle. Cependant, les jeunes Somaliens et Erythréens peinent souvent à obtenir un poste d'apprentissage ou à poursuivre leur formation. À compétences égales, les jeunes issus de l'immigration ont plus de mal que les Suisses à accéder à un apprentissage ou à un poste dans la filière de leur choix.

Les Somaliens et les Erythréens occupent majoritairement des emplois non qualifiés à bas salaire. Ils travaillent le plus souvent dans l'hôtellerie – la branche qui emploie le plus de main d'œuvre étrangère. Ils sont aussi nombreux, principalement des femmes, au service des entreprises de nettoyage ainsi que dans le secteur des services de soins (hôpitaux, maisons de retraite). Parmi ces deux populations, l'intégration sur le marché du travail présente de réelles différences suivant les sexes. Cet écart est toutefois plus marqué chez les Somaliens que chez les Erythréens. Pour diverses raisons (répartition traditionnelle des rôles au sein de la famille, connaissances linguistiques insuffisantes, obstacles culturels à l'exercice d'une activité spécifique,

par exemple, employée de restaurant), les femmes somaliennes (et, dans une certaine mesure, les femmes érythréennes) sont moins bien intégrées sur le marché du travail et subissent davantage le chômage que les hommes. Les Somaliens et les Erythréens vivant en Suisse sont confrontés à des conditions socio-économiques souvent délicates, qui contraignent en particulier les familles nombreuses et les personnes seules à solliciter l'aide sociale.

Santé

Les conditions de vie des personnes issues de l'immigration (permis de séjour précaire, traumatismes de la guerre et/ou de la fuite, intégration socio-économique difficile en Suisse) peuvent nuire à leur santé. Du fait de la perte des repères sociaux et de la redéfinition des rôles traditionnels (statut de l'époux), les Somaliens et les Erythréens souffrent fréquemment de l'isolement et de troubles dépressifs accompagnés de douleurs psychosomatiques. Les barrières linguistiques, les blocages d'ordre culturel et un manque d'information sur le système de santé local entravent l'accès aux traitements médicaux et thérapeutiques.

On estime que 98 % des Somaliennes et 89 % des Erythréennes sont excisées – l'excision consistant en la mutilation, voire l'ablation, partielle ou totale des parties génitales externes de la femme. Cette tradition, qui peut avoir des conséquences graves sur le bien-être tant physique que psychique des femmes concernées, pose de sérieuses difficultés au personnel médical en Suisse. En effet, l'excision est un sujet tabou pour la majorité des femmes

concernées et un soutien psychique approprié, sous forme d'entretiens basés sur la prévention, l'explication ou l'aide, fait encore défaut en bien des endroits. Les services spécialisés sensibilisent le personnel médical à la prise en charge et au traitement des femmes excisées, en formulant des recommandations et en fournissant des documentations ad hoc. Au sein de la diaspora, des associations et des groupes de femmes somaliennes et érythréennes se sont constitués pour aborder le sujet délicat de l'excision. En Suisse, la prise en charge périnatale de la mère et de l'enfant est souvent assurée par l'homme qui prodigue ses conseils et apporte son soutien. Dans le pays d'origine, cette mission incombe traditionnellement à la mère ou à une autre personne de confiance et l'époux joue uniquement un rôle secondaire.

Culture et religion

Les sociétés somaliennes et érythréennes sont traditionnellement segmentaires. Alors que la société érythréenne s'illustre par une grande diversité ethnique, linguistique, culturelle et religieuse, la société somalienne présente une plus grande homogénéité ethnique et religieuse. Basée sur le lignage, la société somalienne est traditionnellement divisée en clans qui forment l'ossature même du système social et politique. Chaque Somalien appartient au clan de son père. Bien qu'exilés en Suisse, les migrants de l'ancienne génération, en particulier, témoignent d'un profond intérêt pour l'appartenance au clan, qui tend à influencer leur philosophie et leur façon de vivre. En revanche, la notion de clan perd en importance auprès de la deuxième généra-

tion. Les Somaliens vivant en Suisse sont presque tous musulmans, majoritairement sunnites. La religion commune constitue le principal vecteur d'identité.

La population de l'Erythrée se partage en neuf groupes ethniques. Malgré leur diversité ethnique, c'est le sentiment d'appartenance nationale, plus que la lignée, qui prime chez les Erythréens. La majorité des Erythréens résidant en Suisse appartient au groupe des Tigriniens. Contrairement aux Somaliens, la plupart des Erythréens vivant en Suisse sont chrétiens et font partie de l'Eglise érythréenne orthodoxe (Eritrean Orthodox Tewahedo Church of Eritrea). La communauté érythréenne en Suisse compte également des catholiques, des protestants et des pentecôtistes. Seuls 10% des Erythréens vivant en Suisse se réclament de la religion musulmane.

La fréquentation des églises ou des mosquées offre un véritable soutien psychologique et affectif aux réfugiés somaliens et érythréens. Ils s'y sentent en confiance et renouent avec leurs rituels traditionnels, rencontrent des personnes de la même origine culturelle et nationale et parlent leur langue maternelle. Les églises et les mosquées sont non seulement des lieux de culte, où reconstruire une parcelle de la patrie à l'étranger, mais aussi des points de rencontre, où échanger des informations et tisser des liens. Pour la plupart des migrants somaliens et érythréens de la première génération, la religion fait partie intégrante du quotidien. Les représentants de la deuxième génération s'y intéressent, quant à eux, nettement moins.

Les deux groupes tiennent énormément à conserver certaines valeurs et coutumes de leur culture d'origine, même en exil et, plus encore, à préserver leur identité culturelle, religieuse ou nationale. En Suisse, diverses associations somaliennes et érythréennes s'efforcent de perpétuer et de transmettre la culture et la langue d'origine à la nouvelle génération. Elles organisent des séances d'information (sur des thèmes tels que la santé ou l'école), des représentations théâtrales et des concerts, des fêtes religieuses, des rencontres sportives (p. ex. tournois de football) et proposent aux femmes une palette d'activités et aux enfants des cours de culture et de religion dispensés dans leur langue maternelle. Si les représentants de la première génération sont extrêmement attachés à leur culture d'origine, les Somaliens et les Erythréens de la deuxième génération accordent, quant à eux, moins d'importance à certaines valeurs et coutumes que leurs parents. Cet écart d'intérêt peut soulever des conflits intergénérationnels au sein même des familles.

Famille, mariage et répartition des rôles dans la diaspora

En Somalie comme en Erythrée, la répartition des rôles entre les sexes est profondément marquée par un modèle social traditionnel et patriarcal. Les attributions des hommes et des femmes sont précisément définies. En exil, la répartition des rôles au sein de la diaspora change parfois de manière radicale, notamment en raison des difficultés économiques et sociales que rencontrent les familles somaliennes et érythréennes. Alors que les hommes perdent leur statut de chef de famille à cause du

chômage ou d'un emploi à bas salaire, les femmes sont de plus en plus nombreuses à empiéter sur les prérogatives des hommes. En exerçant une activité salariée, elles peuvent, elles aussi, subvenir aux besoins de la famille. En dépit de cette redéfinition des rôles, la femme reste le pivot de la transmission de la culture et des traditions d'origine au sein de la famille. Les Somaliens comme les Erythréens sont très attachés à la notion de famille et privilégient ce mode de vie. Ils sont ainsi beaucoup plus nombreux que les Suisses à adopter le modèle familial traditionnel (couple et enfants). Les Somaliens et les Erythréens pratiquent quasi exclusivement des mariages endogames, c'est-à-dire qu'ils scellent des alliances entre membres d'un même groupe ethnique. Aujourd'hui comme hier, les mariages binationaux sont rares. Les festivités liées au mariage représentent des rituels identitaires fondamentaux dans les sociétés somalienne et érythréenne. Elles sont également l'occasion pour les jeunes adultes de tisser des liens, dans la perspective d'un prochain mariage. Malgré l'importance de la famille au sein de la diaspora, les Somaliens et les Erythréens sont relativement nombreux à vivre dans des foyers monoparentaux par rapport aux autres groupes de migrants et aux Suisses. Cette tendance s'explique essentiellement par l'augmentation des divorces, en particulier parmi les familles somaliennes en exil, du fait notamment de la délicate redéfinition des rôles entre les hommes et les femmes.

Deuxième génération

Les migrants somaliens et érythréens de l'ancienne génération sont beaucoup plus attachés à leur pays d'origine que leurs enfants, même si ces derniers n'ont passé qu'une partie de leur enfance en Suisse. Les parents tiennent énormément à transmettre à la jeune génération les valeurs, les normes et la langue de leur pays d'origine. Dans de nombreux cantons, des cours sur la culture somalienne ou érythréenne sont dispensés en somali, respectivement en tigrinya. En dépit des efforts de leurs parents pour leur inculquer les règles et les valeurs de leur patrie, les jeunes Somaliens ayant grandi en Suisse se réfèrent davantage aux normes et aux convenances sociales locales. Ces divergences d'intérêts sont source de conflits dans certaines familles somaliennes et érythréennes.

Liens familiaux transnationaux

Les familles somaliennes et érythréennes sont dispersées à travers le monde. Après plusieurs années en exil, elles entretiennent toujours des liens étroits par delà les frontières nationales. Les familles somaliennes et érythréennes rendent régulièrement visite à leurs proches dans d'autres cantons suisses et dans d'autres pays, si tant est que leurs ressources financières et leur titre de séjour le leur permettent. Outre des relations privilégiées avec les membres de leur famille restés au pays ou installés à l'étranger, les deux groupes de migrants développent maintes activités transnationales dans les domaines social, économique et politique. Les réseaux familiaux demeurent cependant la pierre angulaire des liens transnationaux. Au mépris des frontières,

les deux groupes de migrants conservent leur système traditionnel d'assistance et de soutien mutuels aux proches. Les Somaliens et les Erythréens sont également nombreux à apporter une aide financière aux membres de leur famille et à leurs proches dans leur patrie ou dans d'autres pays. Les fonds transférés couvrent essentiellement les besoins quotidiens en produits de consommation et représentent bien souvent l'unique source de revenu des familles vivant dans les pays concernés. De plus, les fonds servent généralement aussi à financer la fuite ou la migration de proches (frais des passeurs), le regroupement familial ou les mariages (dotes).

Le transfert de ressources financières vers la Somalie s'effectue par l'intermédiaire d'entreprises spécialisées et non via le système bancaire traditionnel, la guerre civile ayant anéanti les structures en place en Somalie. Une grande partie des populations somalienne et érythréenne est tributaire des mandats envoyés par la diaspora. De nombreux Erythréens en Suisse soutiennent leurs proches dans leur patrie ou dans d'autres pays d'accueil. A l'instar des Somaliens et des autres groupes de migrants, ils font aussi appel aux prestations de banques alternatives pour transférer des fonds aux membres de leurs familles retranchés au Soudan, en Lybie ou dans d'autres pays. Chaque Erythréen en exil est, par ailleurs, tenu de s'acquitter d'un impôt sur le revenu auprès du gouvernement érythréen. L'ambassade à Genève assure la perception de cet impôt pour la Suisse. En cas de non-paiement de l'impôt, l'ambassade peut refuser certains services consulaires.



7 Annexes

Annexe I : Bibliographie

Abdullahi, Mohamed Diriye (2001) : Culture and customs of Somalia. Westport : Greenwood Press.

Achermann, Christin ; **Chimienti**, Milena (2007) : Migration, Prekarität und Gesundheit. SFM : Neuchâtel.

Al-Sharmani, Mulki (2007) : Discussion Paper. Contemporary Migration and Transnational Families : The Case of Somali Diaspora(s). Kairo. American University. www.aucegypt.edu

Asefaw, Fana (2008) : Weibliche Genitalbeschneidung. Hintergründe, gesundheitliche Folgen und nachhaltige Prävention. Königstein : Ulrike Helmer.

Baur, Thomas (2009) : Die Härtefallregelung im Asylbereich. Kritische Analyse der kantonalen Praxis. Bern : SFH.

Bang Nielsen, Katrine (2004) : «Next stop Britain : The Influence of Transnational Networks on the Secondary Movement of Danish Somalis». Sussex Migration Working paper, No. 22.

Bernal, Victoria (2006) : Diaspora, cyberspace and political imagination. The Eritrean diaspora online. Global Networks 6 (2). S. 161–179.

Bernal, Victoria (2005) : Eritrea online : Diaspora, cyberspace and the public sphere. American Ethnologist 32 (4). S. 660–675.

Bernal, Victoria (2004) : Eritrea Goes Global : Reflections on Nationalism in a Transnational Era. Cultural Anthropology 19 (1). S. 3–26.

Besson, Roger ; **Piguet**, Etienne (2005) : Trajectoires d'asile africaines. Répartition des demandes d'asile en Europe et effets des politiques. Neuchâtel : SFM.

Bjork, Stephanie (2007) : Clan Identities in Practice. The Somali Diaspora in Finland. In : Farah, Osman A, et al. (Ed.). Somalia. Diaspora and State Reconstitution in the Horn of Africa. London : Adonis & Abbey. S. 102–115.

Bülent, Kaya ; **Efionayi-Mäder**, Denise (2007) : Migration und Gesundheit. SFM, Universität Neuchâtel, Neuchâtel.

Calabria, Lorenzo (2006) : La comunità somala di Berna. Université de Lausanne ; Haute Ecole de travail social de Genève.

Caprez-Kropf, Edina (2007) : Die Bedeutung der Erstsprache in Integrationsprozess. In : Terra Cognita Sprachen. Schweizerische Zeitschrift zu Integration und Migration, Nr. 10 ; Eidgenössische Ausländerkommission (EKA): Bern Wabern.

Christmann, Stefanie (1996) : Die Freiheit haben wir nicht von den Männern. Frauen in Eritrea. Unkel/Rhein, Bad Honnef : Horlemann.

Commission fédérale pour les questions de migration CFM (2008) : La notion d'intégration dans la loi. Recomman-

dations. Berne-Wabern.
www.ekm.admin.ch > documentation

Conrad, Bettina (2006) : Out of the 'memory hole' : Alternative narratives of the Eritrean revolution in the diaspora. Afrika Spectrum 41 (2). S. 249–271.

Conrad, Bettina (2005a) : We are the Prisoners of our Dreams. Exit, Voice and Loyalty in the Eritrean Diaspora in Germany. In : Eritrean Studies Review, Vol. 4 Nr. 2 : Bettina Conrad and Tricia Redeker Hepner (Hrsg.). S. 211–261.

Conrad, Bettina (2005b) : From Revolution to Religion? In : Adogame, Afe und Weissköppel, Cordula (Ed.) : Religion in the Context of African Migration. Bayreuth African Studies Series, No. 75 : S. 217–241.

Conrad, Bettina (2003) : A Culture of War and a Culture of Exile. Young Eritreans in Germany and their Relations to Eritrea. www.eritrea-online.de/media/conrad_2006.pdf

Coulmas, Florian (1985) : Sprache und Staat. Studien zur Sprachplanung. Berlin ; New York : Walter de Gruyter.

Dahinden, Janine ; **Moret**, Joëlle ; **Weber**, Dominik (2007) : Gesundheits- und Integrationspolitik mit Netzwerken von MigrantInnen. SFM : Neuchâtel.

Dahinden, Janine ; **Fibbi**, Rosita ; **Moret**, Joëlle ; **Cattacin**, Sandro (2004) : Integration am Arbeitsplatz in der Schweiz. Probleme und Massnahmen. Ergebnisse einer

Aktionsforschung. Forschungsbericht 32. Travail Suisse ; SFM : Bern, Neuchâtel.

Der Fischer Weltalmanach (2009) : Zahlen, Daten, Fakten. Frankfurt : Fischer Taschenbuch Verlag.

Dini, Shukria (2008) : Geschlechterbeziehungen, Gesellschaft und Politik in Somalia. In : Somalia. Alte Konflikte und neue Chancen zur Staatsbildung. Heinrich-Böll-Stiftung : Berlin.

Efionayi-Mäder, Denise ; **Moret**, Joëlle (2007) : Wege somalischer Flüchtlinge ins Exil. In : ASYL 04/07. S. 17–23.

Egger, Theres (2003) : Integration und Arbeit. Handlungsfelder, Akteure und Ansatzpunkte zur Besserstellung von Ausländerinnen und Ausländern auf dem Schweizer Arbeitsmarkt. Eidgenössische Ausländerkommission EKA : Bern-Wabern.

Farah, Osman A. ; **Muchie**, Mammo ; **Gundel**, Joakim (2007) : Somalia : Diaspora and State Reconstitution in the Horn of Africa. London : Adonis & Abbey.

Fibbi, Rosita ; **Pecoraro**, Marco ; **Wanner**, Philipp (2005) : Femmes étrangères et marché du travail. In : Haug, Werner (éd.) : Migrants et marché du travail. Compétences et insertion professionnelle des personnes d'origine étrangère en Suisse. Office fédéral de la statistique OFS : Neuchâtel. S. 17–38.

Fibbi, Rosita ; **Bülent**, Kaya. ; **Piguet**, Etienne (2003) : Nomen est omen : Quand

s'appeler Pierre, Afrim ou Mehmet fait la différence SFH : Neuchâtel. Nationalfonds NFPNR 43, S. 1–15.

Fibbi, Rosita ; **Wanner**, Philipp (2002) : Familien und Migration, Familien in der Migration. In : Eidgenössische Koordinationskommission für Familienfragen (EKFF) (Hg.) : Familien und Migration. Beiträge zur Lage der Migrationsfamilien und Empfehlungen der Eidgenössischen Koordinationskommission für Familienfragen : Bern.

Gundel, Joakim (2002) : The Migration-Development Nexus : Somalia Case Study. In : Keely, Charles B. (Hg.) : International Migration, Vol. 40 (5), Special Issue 2/2002, Washington : International Organization for Migration, S. 255–279.

Haeblerlin, Urs ; **Imdorf**, Christian ; **Kronig**, Winfried (2004) : Von der Schule in die Berufslehre. Untersuchung zur Benachteiligung von ausländischen und von weiblichen Jugendlichen bei der Stellensuche. Haupt : Bern.

Hämning, Oliver (2000) : Zwischen zwei Kulturen. Spannungen, Konflikte und ihre Bewältigung bei der zweiten Ausländergeneration. Opladen: Leske + Budrich.

Hannken, Helga (2003) : Internationale Migration von und nach Afrika. Der weite Weg zurück nach Eritrea. Immigration – Emigration – Remigration. LIT-Verlag.

Haug, Werner ; **Heiniger**, Marcel ; **Rochat**, Sylvie (2007) : Kinder und Jugendliche mit ausländischem Pass in der

Schweiz. Neuchâtel : Bundesamt für Statistik.

Hoehne, Markus Virgil (2008) : Somalia. Update: Die aktuelle Situation (2006–2008). Bern : SFH : Länderbericht 17. Dezember 2008.

Hohlefeld, Patrick ; **Jäger**, Fabienne (2009) : Mädchenbeschneidung – konkrete Prävention in der Schweiz. Ein Artikel für alle, die gefährdete Kinder oder Betroffene betreuen. In : Schweiz Med Forum Nr. 9, S. 473–479. www.medicalforum.ch

Horst, Cindy (2007) : Connected Lives. Somalis in Minneapolis dealing with family responsibilities and migration dreams of relative. In : Farah, Osman A. et al. (Ed.). Somalia. Diaspora and State Reconstitution in the Horn of Africa. London : Adonis & Abbey, S. 102–115.

Horst, Cindy (2004) : Money and Mobility. transnational livelihood strategies of the Somali diaspora. Global Migration Perspectives, Nr. 9. Amsterdam Institute of Metropolitan and International Studies. www.gcim.org

Hürlimann, Monika (2008) : Mädchenbeschneidung aus dem Blickwinkel der Frauengesundheit. Caritas : Schweiz. Luzern.

Internal Displacement Monitoring Centre (2008) : Somalia : Massive displacement and humanitarian need. 29. Juli 2008. www.internaldisplacement.org

Internal Displacement Monitoring Centre (2006) : Eritrea : Uncertain future for thousands of returning IDP's. 13. Juni 2006. www.internaldisplacement.org

International Religious Freedom Report (2008) : Eritrea, released by U.S. Department of State, Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor. www.state.gov

Jäckle, Annatina ; **Wenger**, Aline (2009) : Wünsch dir was du brauchst – eine Analyse der Bedürfnisse von Flüchtlingen aus Eritrea und Somalia in der Diaspora im Bezug auf die reproduktive Gesundheit. Hochschule für Angewandte Wissenschaften St. Gallen.

Jacobi, Pe (2001) : Hochzeit feiern wie ein Königspaar. In : Reportagen über eine eritreische, griechische und türkische Hochzeit. Amt für multikulturelle Angelegenheiten der Stadt Frankfurt am Main (Hg.). Frankfurt : Vas.

Koser, Khalid (2003) : Mobilizing New African Diasporas. An Eritrean Case Study. In : Koser Khalid (Hg.) : New African Diasporas, London, New York : Routledge. S. 110–144.

Koser, Khalid (2001) : War and Peace in Eritrea. The Role of the Diaspora. Centre for Development Research : Copenhagen. <http://tires.euv-frankfurt-o.de>

Krohn, Axel W. (2007) : Probleme internationalen Krisenmanagements. In : Von

Kollmer Dieter et al. (Hg.) : Horn von Afrika. Paderborn : Ferdinand Schöningh. S. 154f.

Kuhn, Annette; **Raio** Luigi et al. (2009) : Effects of Female Genital Mutilation on Birth Outcomes in Switzerland. In : BJOG : An International Journal of Obstetrics & Gynaecology, Volume 116, Issue 9, S.1204–1209.

Kuntner, Liselotte (2001) : Schwangerschaft und Geburt im Migrationskontext. Verlag Hans Huber : Bern.

Kusow, Abdi M. (2003) : From Mogadishu to Dixon. Conceptualising the Somali Diaspora. In : New African Diasporas, Koser Khalid (Hg.). London : Routledge.

Lafranchi, Andrea (2002) : Zur psychosozialen Situation von Migrationsfamilien. In : Eidgenössische Koordinationskommission für Familienfragen (EKFF) (Hg.) : Familien und Migration. Beiträge zur Lage der Migrationsfamilien und Empfehlungen der Eidgenössischen Koordinationskommission für Familienfragen : Bern.

Lindley, Anna (2006) : Migrant remittances in the context of crisis in Somali Society. A case study of Hargeisa. Overseas Development Institute : London. www.odi.org.uk

Locher-Tschofen, Doris (undatiert) : Die eritreischen Frauen – Zärtlichkeit im Überlebenskampf. In : Handbuch Eritrea. Geschichte und Gegenwart eines Konflikts. Zürich : SUKE.

Mohamed, Aden Hassan (2008) : UK Somali Remittances Survey. Departement for International Development.
www.diaspora-centre.org

Moret, Joëlle (2006) : Somali Refugees in Switzerland. Strategies of Exile and Policy Responses. Neuchâtel : SFM.

Mukhtar, Mohamed Haji (2003) : Historical Dictionary of Somalia. Lanham, Maryland, Oxford : The Scarecrow Press.

Nolting, Nina von (2001) : Gemeinschaft im Exil. Eritreische Flüchtlinge in Frankfurt am Main. Working Paper Nr. 11. Mainz : Johannes Gutenberg Universität Mainz.
www.ifeas.uni-mainz.de

Office fédéral de la santé publique (2008) : Migration et santé. Résumé de la stratégie fédérale phase II (2008 à 2013). Berne.
www.bfm.admin.ch > documentation

Office fédéral des migrations ODM (2009) : Statistique en matière d'asile 2008.
www.bfm.admin.ch > documentation

Office fédéral des migrations ODM (2009) : Rapport sur la migration 2008.
www.bfm.admin.ch > documentation

Office fédéral des migrations ODM (2008) : Rapport sur la migration 2007.
www.bfm.admin.ch > documentation

Office fédéral des migrations ODM (2007) : Rapport sur les mesures d'intégration. Berne-Wabern.
www.bfm.admin.ch > documentation

Office fédéral des migrations ODM (2006) : Problèmes d'intégration des ressortissants étrangers en Suisse. Identification des faits, des causes, des groupes à risque, des mesures existantes ainsi que des mesures à prendre en matière de politique d'intégration. Berne-Wabern :
www.bfm.admin.ch > documentation

Omar, Musa Muhammad (2002) : Ethnien und Nationalstaaten am Horn von Afrika. Somalia und Eritrea. Kulturelle Identität und politische Selbstbestimmung in der Weltgesellschaft, Bd. 9). LIT-Verlag : Münster. S.104.

Organisation suisse d'aide aux réfugiés (2007) : Erythrée : Mise à jour mars 2007, Berne.
www.osar.ch

Pérouse de Montclos, Marc- Antoine (2003) : A Refugee Diaspora. When the Somali Go West. In : Koser, Khalid (Ed.): New African Diasporas, London, New York : Routledge.

Pérouse de Montclos, Marc-Antoine (2003) : Diaspora et terrorisme. Paris : Presses de Sciences Politiques.

Piguet, Etienne ; **Losa**, Stefano (2002) : *Travailleurs de l'ombre? Demande de main-d'oeuvre du domaine de l'asile et l'emploi d'étrangers non déclarés Suisse*. Editions Seismo : Zürich.

Piguet, Etienne ; **Ravel**, Jean-Hugues (2002) : *Les demandeurs d'asile sur le marché du travail suisse 1996–2000*. SFM : Neuchâtel.

Promotion Santé Suisse et **Office fédéral de la santé publique**, section «Egalité des chances et santé» (2007) : *Migration et santé*. www.quint-essenz.ch

Psychosoziale Arbeitsgemeinschaft (2004) : *Bericht zur psychosozialen Versorgungs- und Betreuungssituation von Migrantinnen und Migranten in Duisburg*. Stadt Duisburg : Gesundheitsamt. www.psag-duisburg.de

Ramseier, Simone (2008) : *Jugendliche Somalier in der Stadt Bern. Bedürfnisabklärung*. Im Auftrag der Fachstelle Sozialarbeit der katholischen Kirche, Ausländerarbeit.

Schertenleib, Jürg (2005) : *Kontingentsflüchtlinge aufnehmen – eine humanitäre Pflicht*, Bern : SFH.

Schlee, Günther (2004) : *Somalia und die Somali-Diaspora vor und nach dem 11. September 2001*. In : Lehmann, Hartmut (Hg.) : *Koexistenz und Konflikt von Religionen im vereinten Europa*. Göttingen : Wallstein Verlag. S. 140–157.

Schröder, Günter (2004) : *Die eritreische Gemeinschaft in Deutschland*. Materialien für eine quantitative Analyse, Frankfurt.

Schweizerische Gesellschaft für Gynäkologie und Geburtshilfe (SGGG) (2005) : *Guideline. Patientinnen mit genitaler Beschneidung* : Schweizerische Empfehlungen für Ärztinnen und Ärzte, Hebammen und Pflegefachkräfte. www.sggg.ch

Thierfelder, Clara (2003) : *Female Genital Mutilation and the Swiss Health Care System*. Medizinische Fakultät der Universität Basel.

The World Bank and **UNDP** (2002) : *Socio Economic Survey Somalia, Report No.1, Somalia Watching*. www.un.int

Tripartite Agglomerationskonferenz TAK (2009) : *Weiterentwicklung der schweizerischen Integrationspolitik*. www.tak-cta.ch

Tschannen, Pia (2003) : *Putzen in der sauberen Schweiz. Arbeitsverhältnisse in der Reinigungsbranche*. Reihe gender Wissen ; eFeF-Verlag : Bern-Wettingen.

Tuor, Rico (2009) : *Eritrea : Wehrdienst und Desertation*. Themenpapier SFH : Bern, 23. Februar 2009.

UNDP (2001) : *Somalia Human Development Report*. Nairobi, Kenya. <http://mirror.undp.org/>

UNFPA Eritrea (2008) : Consolidated Appeals Process. Nairobi, Kenya.
<http://ochaonline.un.org>

national Journal of Obstetrics & Gynaecology, Volume 116, Issue 9, S. 1204–1209.

UNHCR (2009) : Asylum Levels and Trends in Industrialized Countries 2008. Statistical Overview of Asylum Applications Lodged in Europe and Selected Non-European Countries. 24. März 2009. www.unhcr.org

Van Hear, Nicholas (2005) : Refugee Diasporas or Refugees in Diaspora. In : Encyclopedia of Diasporas. Immigrant and Refugee Cultures around the World, Ember Melvil, Ember R. Carol et al. (Hg.), Volume 1, New York.

Walther, Michael (2009) : Sie waren einst Flüchtlinge. Neun Lebensgeschichten. Zürich : Chronos, UNHCR.

Weiss, Regula (2003) : Macht Migration krank? Eine transdisziplinäre Analyse der Gesundheit von Migrantinnen und Migranten. Seismo-Verlag : Zürich.

Widmer, Rudolf.(1998) : Vergleich der Geburtsverläufe von tamilischen und nicht-tamilischen Frauen an der Universitätsklinik Basel 1994/1995. Medizinische Fakultät der Universität Basel.

World Bank and UNDP (2003) : Socio-Economic Survey Somalia, Report No.1, Somalia Watching.
www.un.int

Wuest, S. ; **Raio** Luigi, (2009) : Effects of female genital mutilation on birth outcomes in Switzerland. In : BJOG : An Inter-

Articles de journaux et de magazines

Der Bund, 14. Februar 2009 : Tiefe Trauer über ihren Verlust. Seit ihrem Aufenthalt im Sudan engagiert sich die Gynäkologin Annette Kuhn gegen weibliche Beschneidung.

Die Zeit, 19. März 2009 : Das Gesetz des Schweigens.

Frankfurter Allgemeine (FAZ), 26. September 2008 : Somalier in Deutschland. Clan im Gepäck.

Le Monde Diplomatique, 17. Januar 2003 : Vor Allah sind alle Somali gleich.

Neue Zürcher Zeitung (NZZ), 11. April 2009 : Religiöse Heimat in der Fremde. Kirchen als Zentren der Ordnung für eritreische Flüchtlinge in der Schweiz.

Neue Zürcher Zeitung (NZZ), 4. November 2007 : Nichts wie raus aus Eritrea.

Neue Zürcher Zeitung (NZZ), 24/25. April 1999 : Leben im Dauerprovisorium, Somalische Flüchtlinge in der Schweiz.

Reporters Sans Frontières, 22 octobre 2008: Dans le monde de l'après-11 septembre, seule la paix protège les libertés.
www.rsf.org

Sudan Tribune, Saturday 7 April 2007 : M. Tekeste, ERITREA : Might is right, govt bans female circumcision.
www.sudantribune.com

Tages-Anzeiger, 3. August 2002 : «Wir Somalier haben alle Hoffnung verloren».

Tages-Anzeiger, 25. Juni 2001 : «Wir alle leben hier in einer Sackgasse».

Terra Cognita (2007) : Langues. Revue suisse de l'intégration et de la migration, N° 10 ; Commission fédérale des étrangers (CFE) : Berne-Wabern.

Annexe II : Adresses utiles

Somalie

Associations culturelles

Suisse

RAJO (en somali «espoir») Organisation non gouvernementale, à but non lucratif, œuvrant pour la paix et le développement en Somalie.	Abukar Mudey Abdi (président de RAJO, communauté somalienne en Suisse) Ringstrasse 3 3052 Zollikofen 078 784 48 82 deutsch@rajo.ch www.rajo.ch
--	---

Berne

Somalische Gemeinde Berne	Aden Ibrahim (président) Werkgasse 53 3018 Berne 031 992 57 35
Somalische Gruppe Fondée en 2007, cette association travaille en étroite collaboration avec la Somalische Gemeinde Berne. Tous les samedis, deux enseignants dispensent des cours de culture et de langue à une vingtaine d'enfants. L'association célèbre en outre les fêtes culturelles et organise régulièrement des rencontres de femmes.	Im Multimondo Oberer Quai 12 2503 Bienne Pasteur Johanna Winzeler 032 389 21 50 johannahooijsma@freesurf.ch

Zurich

Somalischer Kulturverein	Gobdon Pashir (président) Case postale 6606 8050 Zurich 079 798 38 05 gobdon@bluewin.ch
Somalischer Verein im Kanton Zurich Fondée en février 2008, cette association est gérée par un comité composé de 7 membres (dont une femme). Elle se définit comme l'organisation faïtière du canton de Zurich.	Dr. Abdulahi Case postale 1201 8040 Zurich 044 364 38 75 076 475 63 10

<p>Förderverein Neue Wege Somalia Cette association emploie 93 salariés somaliens à Merka et comprend :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. un hôpital ambulatoire avec laboratoire, cabinet médical, salles de traitement et de séjour 2. une école primaire et secondaire accueillant environ 700 élèves. 	<p>Jenny Heeb Présidente de l'association Greifenseestrasse 30 8050 Zurich 044 312 12 67 merk02@bluewin.ch johannahooijsma@freesurf.ch</p>
<p>United Somali Youth</p>	<p>Case postale 1319 8021 Zurich www.usy.ch</p>
<p>Bâle</p>	
<p>Vereinigte somalische Gemeinde des Kantons Baselstadt Cette association gérée par et pour des Somaliens dispense notamment des conseils en matière d'intégration et d'éducation, axés sur les thèmes suivants : promotion linguistique, élimination des déchets, système de santé, procédures de naturalisation, système scolaire. Des rencontres sportives sont également organisées pour les jeunes. Elles ont lieu chaque dernier samedi du mois. L'association compte 40 membres actifs.</p>	<p>Ismail Hassa (Présidente) 078 905 05 51 sonofaligut@hotmail.com</p>
<p>Suisse orientale</p>	
<p>Somalischer Integrationsverein Ostschweiz / SIVO Cette association a bénéficié du soutien fédéral à maintes reprises pour des projets approuvés par la Confédération. Elle est en outre membre actif du DIGO (organisation faitière des communautés islamiques de Suisse orientale et FL).</p>	<p>Leyla Kanyare (Présidente) 078 755 75 28 leyla_kanyare@yahoo.de</p>

Somalische Gruppe Ostschweiz Groupe de femmes se rencontrant chaque semaine, pour parler de divers sujets. Le groupe accueille également des migrantes d'autres pays d'Afrique orientale. Les thèmes liés à la santé occupent une place prépondérante.	Frau Hawa Duale (Présidente) 078 895 53 45
Suisse centrale	
Somalische Gesellschaft in der Inner-schweiz	Herr Abdi Jamo Abdullahi Dorfstrasse 16 6275 Ballwil (Lucerne) 041 448 20 47 076 298 20 47 abduhlahi85@msn.com
Suisse occidentale	
Association des Somaliens du Canton du Vaud	M. Hassan Kader Case postale 95 1001 Lausanne 079 713 66 42
Association Somalie Ogaden Juba Land	M. Mohammed Ali Dubad 1001 Lausanne 076 410 41 13
Organisation Somalienne des Droits de l'Homme	M. Mohamed Moallim Case postale 1148 1001 Lausanne 078 761 48 58 humanrights@ninile.org
SOS Somalie	M. M. Hared Rue de la Borde 30 1018 Lausanne 021 646 86 20
Genève	
IFTIN - Association des Somaliens de Genève	022 791 29 95 cartonchibeth@yahoo.com

Religion

Berne	
Islamisches Zentrum Berne Imam originaire de Somalie (en Suisse depuis 1991 et imam depuis 1993)	Imam Ahmad Omar 031 302 62 91 031 301 86 06 (nouveau) www.izb.ch
Somalian Muslims Association Berne Affiliée à la Somalischer Kulturverein Berne	Imam Ahmed Omar Werkgasse 53 3018 Berne 031 992 57 35
Suisse occidentale	
Fondation Culturelle Islamique (Il n'existe pas de mosquée «somalienne», les Somaliens se recueillent donc le plus souvent à la mosquée de la Fondation Culturelle Islamique).	Chemin de Colladon 34 Case postale 437 1211 Genève 19 022 798 37 11 022 798 74 17 info@mosque.ch

Associations de femmes

Suisse	
ACFMS - Association Culturelle des Femmes Musulmanes de Suisse	Nadia Karmous Mobile Avenue Léopold Robert 109 2300 La Chaux-de-Fonds +41 (0)79 206 40 93 032 910 52 32 032 910 52 33 www.femme-musulmane.ch
Berne	
Somalische Frauen Region Berne Cette association de femmes somaliennes compte 28 membres et bénéficie du soutien de Caritas Suisse sur le plan conceptuel. Les activités suivantes sont proposées une fois par mois : programmes pour les enfants, cours de culture et de langue, groupes de paroles sur les thèmes de l'intégration et de la circoncision féminine. Les membres de l'association se réunissent également pour célébrer diverses fêtes culturelles.	Aicha Ali Im Bödeli Lyss 078 901 50 92

<p>Somalischer Frauenverein Cette association compte 50 membres et bénéficie du soutien de la fondation «fonda» de la FEPS (Fédération des églises protestantes de la Suisse). Elle propose des cours d'alphabétisation pour les femmes et une assistance sociale aux familles. Les membres de l'association se rencontrent également régulièrement pour participer à des activités de loisirs communes.</p>	<p>Deqa Samatar c/o ref. Kirchengemeindehaus Betlehem Eymattstrasse 2b 3027 Berne 031 932 22 13 sat1@bluewin.ch www.miau-q.ch</p>
<p>Dar An-Nur («Palais de la lumière») Centre islamique de femmes (1996) Fondé par des Suissesses converties. L'association est ouverte à toutes les personnes s'intéressant à l'Islam. Une rencontre réservée aux femmes a lieu chaque dernier dimanche du mois, et un repas chaque deuxième samedi du mois. En outre, l'association propose des rencontres pour les mères et leurs enfants, ainsi que des cours d'Islam. Cette association est fréquentée depuis plusieurs années par de nombreuses femmes somaliennes.</p>	<p>Sulgenrain 27 3007 Berne 031 371 10 02 www.dar-an-nur.ch</p>
<p>Zurich</p>	
<p>Resource Centre for Black Women</p>	<p>Treffpunkt für afrikanische Frauen Manessestrasse 73 8003 Zurich 044 451 60 94</p>
<p>Union ostafrikanische Frauen in der Diaspora Initialement fondé par trois femmes africaines, ce groupe organise diverses séances d'information, en fonction des besoins. Les thèmes suivants sont régulièrement abordés : prévention et sensibilisation à l'égard de la santé et des MGF.</p>	<p>Anisa Sherif Zurich 078 805 65 22</p>

<p>Somalischer Frauenverein Kanton Zurich</p> <p>Créée en 2008, cette association propose des cours d'allemand indépendants destinés aux femmes somaliennes. Chaque mardi, une enseignante suisse vient dispenser ce cours (au Kulturzentrum Bolligenstr. 9), auquel participent régulièrement 8 à 12 femmes.</p>	<p>Nuur Hawa 078 864 23 07 nurhawa-40@hotmail.com</p>
Valais	
<p>Association KALKAL</p>	<p>Maryan Muhamed Rugya Mohamed Sion 079 613 93 47, contact@kalkal.ch</p>

Erythrée

Associations culturelles

Berne	
<p>Eritreischer Kulturverein</p>	<p>Eritreischer Kulturverein des Kantons Bern Case postale 6008 3001 Berne</p>
<p>ERITREISCHE WARSAY</p> <p>Cours de langue et de culture d'origine (LCO) en tigrinya Club de football érythréen SELAM Bern Interprétariat communautaire pour la Croix rouge suisse et Comprendi Membre de la Commission pour la migration et l'intégration de la ville de Berne</p>	<p>Johannes Berhane Flurstrasse 17 3014 Berne 079 617 13 19 abkulu@yahoo.com</p>
Genève	
<p>Eritrean Young Association</p> <p>Cours en tigrinya Manifestations sportives</p>	<p>Herr Awet 078 899 33 87</p>
<p>AJES – Association des Jeunes Erythréens</p> <p>Cours de soutien scolaire, cours de langue</p>	<p>c/o Maison des Associations Rue des Savoises 15 1205 Genève info@eritrea-swiss.com www.eritrea-swiss.com</p>

National Union of Eritrean workers in Switzerland Union Nationale des Travailleurs Erythréens en Suisse / UNTES	M. Domenico Ghiorghis 7, Boulevard Carl Vogt 1205 Genève 022 320 49 13 022 320 45 67
Eritreans for Peace and Democracy in Switzerland	Case postale 401 1214 Venier, Genève eritreans_ch@yahoo.com
Communauté Erythréenne Cours de langue maternelle chaque dimanche Vaud	Plainpalais 12, rue de Savoie Genève
Cercle Erythéen	Ch. de Chandieu 30 1006 Lausanne Amanuel MISGHINA 021 616 29 35
Club Erythéen	Amanuel MISGHINA Ch. de Chandieu 30 1006 Lausanne 021 616 29 35
Neuchâtel	
Communauté Erythréenne du Canton de Neuchâtel Avocats avec beaucoup de mandataires d'Erythée, contact avec la diaspora érythréenne de Neuchâtel.	Monsieur Sebahatu Luul Madame Marianne Bühler Petit-Catéchisme 5 2000 Neuchâtel
Zurich	
Eritrea-Bulletin Magazine en langue allemande	Vereinigung Schweiz-Eritrea c/o E. Aeberli Untere Zäune 21 8001 Zurich
Suisse orientale	
Cours LCO Cours de langue et de culture d'origine pour enfants et adolescents	Tirag Fisehaye Fürstenlandstrasse 111 9014 Saint Gall 076 424 39 82

Argovie	
SUKE – Schweizerisches Unterstützungskomitee für Eritrea Comité suisse de soutien à l'Erythrée Magazine Eritrea-Info	Toni Locher Schwyzerstrasse 12 5430 Wettingen 056 427 20 40

Femmes

International	
National Union of Eritrean Women	www.nuew.org
Berne	
Eritreischer Frauenverein	Freweini Tesfay Zentrum 5 Flurstrasse 26b 3014 Berne 031 305 78 51

Religion

Berne	
Eglise copte orthodoxe d'Erythrée Chaque samedi et dimanche, un office est célébré au Zentrum 5, avec percussions et chants, se terminant par un repas pris en commun.	Isaak Jrgalem Tannerain 1 3052 Zollikofen 031 911 45 39
Eglise éthiopico-érythréenne (évangéliste) Chaque dimanche, des Ethiopiens et des Erythréens se retrouvent pour célébrer l'office dans la Spiegelkirchgemeinde.	Berhanu Chernet (äthiopischer Pfarrer) Thunstrasse 60 3700 Spiez 033 654 09 71 berhanuc@yahoo.com
Centre islamique de Berne	031 301 86 06 031 302 62 91 www.izb.ch
Zurich	
Eglise orthodoxe érythréenne de Zurich	Kahsay Tadesse, Badenerstrasse 865 8048 Zurich 043 339 99 71 078 912 55 63 ktadese@yahoo.com

Organisations politiques

EDP– Parti démocratique érythréen	www.selfi-democracy.com europe@selfi-democracy.com
EPP – Parti populaire érythréen	www.nharnet.com
ELF - RC Office (Bureau central pour l'Europe) (Conseil révolutionnaire du front de libération de l'Erythrée)	Neue Mainzerstr. 24 60311 Francfort/Main Allemagne Tel: (+49) 69 - 24 24 85 83 Fax: (+49) 69 - 24 24 86 37
PFDJ – People's Front for Democracy and Justice (Front populaire pour la démocratie et la justice)	www.youngpfdj.com www.shaebia.org

Annexe III : Liste des abréviations

AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
ARS	Alliance pour la relibération de la Somalie
AUPER	Système d'enregistrement automatisé des personnes
CEDH	Convention européenne des droits de l'homme
CRA	Commission suisse de recours en matière d'asile
FIDA	Fonds international de développement agricole
FLÉ	Front de libération de l'Erythrée
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FDPJ	Front populaire pour la démocratie et la justice
FPLE	Front populaire de libération de l'Erythrée
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IDH	Indice de développement humain
JICRA	Jurisprudence et informations de la Commission suisse de recours en matière d'asile (CRA)
LCO	Cours de langue et de culture d'origine
MGF	Mutilations génitales féminines
MINUEE	Mission des Nations Unies en Ethiopie et en Erythrée
ODM	Office fédéral des migrations
ODR	Office fédéral des réfugiés
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU	Nations Unies
ONUSOM	Opération des Nations Unies en Somalie
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RCE	Registre central des étrangers
RNB	Revenu national brut
SYMIC	Système d'information central sur la migration
TAF	Tribunal administratif fédéral
TBC	Tuberculose
UIC	Union of Islamic Courts
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UTI	Union des tribunaux islamiques
YPFDJ	Young People's Front for Democracy and Justice

